

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

**RÉPONSES AUX DEMANDES  
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DU L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**VOLET LOISIR ET SPORT  
Volume 1 de 1**

**Questions  
1RP\_LS-01 à 1RP\_LS-39**

## TABLE DES MATIÈRES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**(La numérotation des fiches de réponse du Ministère est inscrite entre parenthèses)**

#### VOLET LOISIR ET SPORT

##### Programmes et investissements

1. **(1RP\_LS-01)** Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2023 Préciser :
  - a. Les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2022-2023;
  - b. Les budgets respectifs en 2022-2023 et ceux prévus en 2023-2024;
  - c. Le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
  - d. Le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.
2. **(1RP\_LS-02)** Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.
3. **(1RP\_LS-03)** Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :
  - a. Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL);
  - b. Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH);
  - c. Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS);
  - d. Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV);
  - e. Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs;
  - f. Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
  - g. Soutien financier au Conseil québécois du loisir;
4. **(1RP\_LS-04)** Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 :
  - a. Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives;
  - b. Revenus consacrés aux événements sportifs.
5. **(1RP\_LS-05)** La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) en 2022-2023. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une réponse en 2022-2023. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée :
  - a. Nombre de demandes reçues;
  - b. Nombre de projets refusés;
  - c. Nombre de demandes autorisées
6. **(1RP\_LS-06)** État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2022-2023 et 2023-2024.
7. **(1RP\_LS-07)** État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2022-2023 et 2023-2024.
8. **(1RP\_LS-08)** Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.
9. **(1RP\_LS-09)** Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2022-2023.
10. **(1RP\_LS-10)** Liste des fédérations sportives reconnues par le ministère ainsi que leur financement pour 2022-2023 et prévisions 2023-2024.
11. **(1RP\_LS-11)** Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont de nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.
12. **(1RP\_LS-12)** Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le ministère quant à leur reconnaissance.

13. **(1RP\_LS-13)** Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.
14. **(1RP\_LS-14)** Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ). Indiquer pour chaque ville et pour chaque année l'aide financière accordée et la nature des projets.
15. **(1RP\_LS-15)** Indiquer pour 2022-2023 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.
16. **(1RP\_LS-16)** Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.
17. **(1RP\_LS-17)** Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée.

#### Politique nationale du loisir, du sport et de l'activité physique

18. **(1RP\_LS-18)** État de situation, au 31 mars 2023, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2023-2024.
19. **(1RP\_LS-19)** Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge*, ventilés par région et par mois en 2022-2023. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2023-2024.

#### Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

20. **(1RP\_LS-20)** Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024. Indiquer :
  - a. La liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée;
  - b. La liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

#### Commotions cérébrales

21. **(1RP\_LS-21)** Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :
  - a. Mesures mises en place;
  - b. Indicateurs et cibles atteintes;
  - c. Sommes investies en 2022-2023 et celles prévues en 2023-2024.
22. **(1RP\_LS-22)** Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.
23. **(1RP\_LS-23)** Préciser l'état de situation, au 31 mars 2023, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la Loi sur la sécurité dans les sports. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).
24. **(1RP\_LS-24)** Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2022-2023 et celui prévu en 2023-2024.
25. **(1RP\_LS-25)** Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.
26. **(1RP\_LS-26)** Préciser les résultats 2022-2023 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :
  - a. Le nombre de rencontres tenues en 2022-2023;
  - b. Les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
  - c. Les résultats des rencontres tenues.
27. **(1RP\_LS-27)** Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

28. **(IRP\_LS-28)** Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.
29. **(IRP\_LS-29)** Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2023, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
30. **(IRP\_LS-30)** Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2023, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
31. **(IRP\_LS-31)** Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :
- Les sommes investies par le ministère dans le programme en 2022-2023;
  - Le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2022-2023;
  - La compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation;
  - Le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2022-2023;
  - Le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

### Comité québécois sur le développement du hockey au Québec

32. **(IRP\_LS-32)** Pour chacune des neuf recommandations principales suivantes :
- Hisser le hockey au rang de sport national du Québec;
  - Inclure l'apprentissage du patin sur glace dans le programme scolaire du primaire;
  - Rendre le hockey accessible pour tous;
  - Prioriser le développement du hockey féminin;
  - Prioriser le plaisir du jeu chez les enfants;
  - Optimiser le développement du talent de nos athlètes;
  - Accroître le respect et la sécurité au hockey est plus nécessaire que jamais;
  - Doter le Québec des infrastructures appropriées au développement du hockey;
  - Conférer à Hockey Québec le pouvoir de gouverner et de guider l'avenir du hockey québécois.
33. **(IRP\_LS-33)** Bilan de chaque recommandation mise en place à la suite des travaux du Comité québécois sur le développement du hockey au Québec. Ventiler par :
- Mesures mises en place;
  - Indicateurs et cibles atteintes;
  - Sommes investies en 2022-2023 et celles prévues en 2023-2024.

### Saine alimentation et mode de vie actif

34. **(IRP\_LS-34)** Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2023 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.
35. **(IRP\_LS-35)** Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2022-2023 et en 2023-2024.
36. **(IRP\_LS-36)** Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.
37. **(IRP\_LS-37)** Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.
38. **(IRP\_LS-38)** Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.
39. **(IRP\_LS-39)** Depuis l'instauration de l'Officier aux plaintes, indiquer pour les années 2021-2022 et 2022-2023 les données suivantes :
- Nombres de plaintes reçues;
  - Nombres de plaintes jugées non-recevables;
  - Nombres de plaintes fermées;
  - Nombre de plaintes fermées à la demande du client;
  - Nombre de plaintes fermées à la satisfaction du client;
  - Nombre de plaintes toujours en attente de traitement

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2023. Préciser :

- a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2022-2023;
- b) les budgets respectifs en 2022-2023 et ceux prévus en 2023-2024;
- c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
- d) le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

**RÉPONSE****Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV****a) Objectif**

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

**Critères d'admissibilité**

Le projet soumis à la suite d'un appel de projets sera évalué en fonction des critères d'admissibilité suivants :

- 13.1. Le demandeur doit être un organisme admissible;
- 13.2. L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- 13.3. Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- 13.4. L'aide demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de 7,5 millions de dollars;
- 13.5. Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 50 % du coût total du projet (75 % pour l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques, les commissions scolaires et les cégeps).

**Réalisations**

- L'appel de projets, dans le cadre de ce programme, a été réalisé en 2017-2018. Les projets retenus ont été autorisés au cours des années 2018-2019 et 2019-2020. Plus aucun nouveau projet n'est autorisé dans le cadre de ce programme, puisque l'enveloppe financière a été utilisée en totalité.

**b) Budget**

- Enveloppe totale allouée au Programme : 150 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise).

**c) Informations sur les demandes**

- En date du 28 février 2023, 195 projets ont été autorisés dans le cadre de ce programme.
- Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets abandonnés	1
Nombre de projets autorisés	0

**d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

## Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

### a) Objectif

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- financer le remplacement ou la modification d'un tel système pour répondre au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020;
- assurer la pérennité et la fonctionnalité des arénas et des centres de curling existants ainsi que leur mise aux normes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

### Critères d'admissibilité

- Description
  - Le programme comporte les deux volets suivants :
    - Volet 1 - La modification ou le remplacement d'un système de réfrigération dans un aréna ou un centre de curling;
    - Volet 2 - La mise aux normes et la rénovation d'un aréna ou d'un centre de curling lorsque celui-ci exige des travaux de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment, et ce, sous réserve de l'admissibilité du projet au volet 1.
- Organismes admissibles
  - Seuls les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL sont admissibles au Programme. Ils doivent être propriétaires ou emphytéotes du terrain et de l'installation faisant l'objet de la demande.
  - Le demandeur doit faire la démonstration probante de sa capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'installation faisant l'objet de la demande.
  - Dans le cas d'un organisme scolaire ou d'un OBNL, une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire.
- Installations admissibles
  - Pour être admissible, une installation doit être munie d'au moins un système de réfrigération servant au refroidissement de la surface glacée et fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22.
- Travaux admissibles
  - Volet 1 :
    - l'acquisition, ainsi que les travaux ayant trait à l'installation ou à la conversion d'un système de réfrigération et de récupération de chaleur ou inhérent à la salle mécanique;
    - lorsqu'ils sont relatifs au système de réfrigération, les travaux permettant de modifier ou remplacer le système dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur en recourant à l'un des réfrigérants suivants :
      - l'ammoniac;
      - le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>);
      - un réfrigérant synthétique de nouvelle génération ayant un potentiel de réchauffement global de moins de 700.
  - Volet 2 :
    - les travaux admissibles de mises aux normes ou de rénovations doivent être :
      - essentiels à la poursuite des opérations de l'installation;
      - de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment.
- Travaux non admissibles
  - Tous travaux de reconstruction ou de nouvelle construction;

- Tous travaux similaires à ceux prévus dans le cadre du projet et ayant fait l'objet d'une contribution financière d'un ministère ou d'un organisme public au cours des dix (10) années précédant le dépôt d'une demande dans le cadre du programme concerné.

### **Réalisations**

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2022-2023. Dans le cadre de ce programme, les projets retenus ont été annoncés de 2012-2013 à 2019-2020. Plus aucun nouveau projet n'est autorisé dans le cadre de ce programme, puisque l'enveloppe financière a été utilisée en totalité.

### **b) Budget**

- Enveloppe totale allouée au Programme : 110 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

### **c) Informations sur les demandes**

- Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets autorisés	0

### **d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

## Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

### a) Objectif

Par le financement d'événements sportifs internationaux, le MEQ influence positivement le développement du sport de haut niveau au Québec en misant sur deux axes :

- le développement de l'athlète dans les démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de performance;
- le développement global du système sportif.

### Critères d'admissibilité

- Clientèle
  - Le demandeur doit être une fédération sportive québécoise reconnue par le Ministère.
- Compétitions sportives admissibles
  - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise les compétitions sportives de haut niveau.
    - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, ces compétitions sont :
      - un championnat du monde (senior et junior);
      - une coupe du monde, une série mondiale ou une compétition du principal circuit de la fédération internationale concernée (senior et junior);
      - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (senior);
      - une compétition d'un circuit panaméricain (senior);
      - une qualification de zone panaméricaine (senior);
      - un événement d'un circuit de la fédération internationale qui regroupe des athlètes de l'élite mondiale (senior et junior);
      - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation autorisée par le Ministère (senior et junior).
    - Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, ces compétitions sont notamment :
      - une qualification de zone panaméricaine (junior);
      - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (junior);
      - une compétition d'un circuit panaméricain (junior);
      - une compétition d'un circuit nord-américain (senior et junior);
      - une compétition universitaire unisport internationale;
      - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation.
    - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise également dans le cadre du volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, le soutien aux candidatures pour de nouveaux événements pouvant se qualifier dans le volet 1.
  - Les événements et les demandes doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :
    - La discipline sportive doit être régie par une fédération sportive québécoise reconnue par le MEQ.
    - La compétition doit être sanctionnée par la fédération sportive québécoise de la discipline concernée.
    - Le demandeur doit faire la démonstration probante de son incapacité à financer l'événement par la commandite, la vente de billets, les droits de télévision et les autres sources d'autofinancement.
    - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, les critères suivants s'appliquent :
      - La compétition doit être sanctionnée et être présente au calendrier de compétition de la fédération internationale concernée.
      - La discipline sportive concernée doit être présente au programme des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques.
      - La compétition doit présenter un nombre minimal de six (6) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.

- Un minimum de 50 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.
- Un minimum de 20 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- Des activités de découverte et de promotion de la discipline concernée ou d'initiation à celle-ci doivent être présentées.
- Des activités de développement ou de formation organisées en marge de l'événement (pour les entraîneurs, les officiels, les athlètes et les bénévoles) doivent être présentées.
- Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, les critères suivants s'appliquent :
  - Des athlètes québécois doivent obligatoirement participer à la compétition.
  - La compétition doit présenter un nombre minimal de quatre (4) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
  - Un minimum de 30 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.
  - Un minimum de 10 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- Pour le volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, les critères suivants s'appliquent :
  - Un processus de mise en candidature doit être en vigueur auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas et les droits de présentation de l'événement ne doivent pas avoir été attribués avant le dépôt de la demande d'aide.
  - La demande d'aide financière doit accompagner le dépôt d'une candidature auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas.
  - Une seule demande d'aide peut être transmise pour un même dossier de candidature.

### Réalisations

- Voir Annexe 1.

### b) Budget

- Enveloppe de 5 000 000 \$ en 2022-2023.

### c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	67*
Nombre de projets refusés	1
Nombre de projets acceptés	41

\* 25 demandes sont toujours en traitement.

### d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 1.

**Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)****a) Objectif**

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le Programme vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

**Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- le demandeur doit être un organisme admissible;
- l'infrastructure doit être admissible;
- les travaux prévus doivent être admissibles;
- le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- l'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues.

**Réalisations**

- Voir Annexe 2.

**b) Budget**

- Enveloppe (fédérale-provinciale) de 354 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

**c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	1
Nombre de projets acceptés <sup>1</sup>	18

<sup>1</sup> Les projets acceptés en 2022-2023 avaient été déposés dans le cadre de l'appel à projet qui a eu lieu en 2019-2020.

**d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Voir Annexe 2.

## **Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec**

### **a) Objectif**

Le Programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il permet également :

- d'accroître l'attractivité des villes pour la présentation des Finales des Jeux du Québec;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;
- de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives.

### **Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée ne peut excéder 100 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de cinq (5) millions de dollars;
- Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 100 % du coût total du projet.

### **Réalisations**

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

### **b) Budget**

- Enveloppe de 25 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

### **c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets acceptés	0

### **d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

## **Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

### **a) Objectif**

Le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;
- Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise.

### **Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'aménagement et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande d'aide financière;
- L'aide financière demandée ne peut pas excéder 80 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins ou un autre organisme admissible. Dans le cas d'une municipalité ou d'une MRC de 10 001 à 100 000 habitants, l'aide financière demandée ne peut pas excéder 60 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- Le cumul des subventions publiques doit être inférieur ou égal à 80 % des coûts admissibles du projet.

### **Réalisations**

- .Aucun projet n'a été autorisé en 2022-2023.

### **b) Budget**

- Enveloppe de 30 000 000 \$
- Cette enveloppe est pour le PSSPA et pour le PAFSSPA. Dans le cadre du PSSPA, les projets retenus ont été autorisés en 2019-2020 et 2020-2021. Plus aucun nouveau projet n'est autorisé dans le cadre de ce programme, puisque l'enveloppe financière a été utilisée en totalité..
- 

### **c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets acceptés	0

### **d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Ne s'applique pas.

## **Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA)**

### **a) Objectif**

Le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la présence de sentiers et de sites de pratiques de plein air dans plusieurs régions du Québec;
- Favoriser l'accessibilité aux sentiers et aux sites de pratiques d'activités de plein air.

### **Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'aménagement et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande d'aide financière;
- L'aide financière demandée ne peut pas excéder 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins ou un autre organisme admissible. Dans le cas d'une municipalité ou d'une MRC de 10 001 à 100 000 habitants, l'aide financière demandée ne peut pas excéder 60 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- Le cumul des subventions publiques doit être inférieur ou égal à 80 % des coûts admissibles du projet.

### **Réalisations**

- 176 projets ont été autorisés dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

### **b) Budget**

- Enveloppe de 30 000 000 \$
- Cette enveloppe est pour le PSSPA et pour le PAFSSPA. Dans le cadre du PAFSSPA, les projets retenus ont été autorisés en 2022-2023. Plus aucun nouveau projet n'est autorisé dans le cadre de ce programme.

### **c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0*
Nombre de projets refusés	38
Nombre de projets acceptés	176

\*L'appel de projets a eu lieu en 2021-2022. En 2022-2023, l'analyse a permis d'autoriser 176 projets et d'en refuser 38.

### **d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

Voir annexe 3.

## **Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure**

### **a) Objectif**

Par le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le Programme vise à :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

### **Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues.

### **Réalisations**

- Aucun projet n'a été autorisé en 2022-2023.

### **b) Budget**

- Enveloppe de 20 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

### **c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets abandonnés	5
Nombre de projets acceptés	0

### **d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Ne s'applique pas.

**Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur****a) Objectif**

Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur, vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives et :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

**Critères d'admissibilité**

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande.

**Réalisations**

- 81 projets ont été autorisés dans le cadre de ce programme en 2022-2023.

**b) Budget**

- Enveloppe de 175 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

**c) Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2022-2023 :

Nombre de demandes reçues	0*
Nombre de projets refusés	103
Nombre de projets acceptés	81

\*L'appel de projets a eu lieu en 2021-2022. En 2022-2023, l'analyse a permis d'autoriser 81 projets et d'en refuser 103.

**d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

- Voir annexe 4.

## Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) et Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)

### Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)

#### a) Informations sur le programme

##### Objectifs

Offrir un soutien financier aux ONL qui sont reconnus par le Ministère en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, au développement et à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable. Le programme couvre la période 2021-2024. Plus spécifiquement :

- **Volet soutien à la mission :** Apporter un soutien financier aux ONL pour la promotion, le développement et la régie de leur ou de leurs champs d'intervention en loisir, reconnus dans le cadre du PRONL, dans des perspectives de pérennité, d'augmentation de la pratique d'activités physiques et de développement durable.
- **Volet soutien aux initiatives structurantes :** Soutenir les ONL dans la réalisation d'un projet visant à accroître l'accessibilité du loisir, de faciliter la participation des personnes ayant des besoins particuliers aux activités de loisir et d'offrir une expérience stimulante et sécuritaire aux participants et aux participantes, selon des standards établis à l'échelle provinciale et les priorités ministérielles en matière de loisir.

##### Critères de reconnaissance (PRONL)

1. Pour être reconnu à titre d'ONL, l'organisme doit :
  1. être un organisme d'action communautaire en vertu de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire <sup>[1]</sup>, soit :
    1. être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* <sup>[2]</sup>;
    2. entretenir une vie associative et démocratique;
    3. être enraciné dans la communauté <sup>[3]</sup>;
    4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
  2. être un organisme d'utilité publique poursuivant une mission d'intérêt général en loisir (qui est propre à la collectivité et transcende l'intérêt de ses membres) qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
    - a. couvrir un ou plusieurs des secteurs suivants : loisir actif, culturel, électronique, motorisé, de plein air, socioéducatif ou touristique;
    - b. permettre de développer un champ d'intervention en loisir spécialisé ou en milieu de vie;
3. être considéré par le gouvernement du Québec comme le chef de file d'un ou de plusieurs champs d'intervention en loisir et le démontrer par :
  1. la mobilisation, le regroupement et la représentation, sur une base continue <sup>[4]</sup>, d'un effectif affilié d'au moins 1 000 membres individuels ou 9 membres collectifs <sup>[5]</sup> qui regroupent un minimum de 1 000 personnes (membres ou adhérents et adhérentes) <sup>[6]</sup>, et ce, sur le territoire québécois;
  2. l'adoption de positions et la réalisation d'actions de portée provinciale, à titre de leader, dans les axes d'intervention suivants :
    - a. **l'accès au savoir :**
      - l'élaboration et l'offre aux intervenants et aux intervenantes ainsi qu'aux participants et aux participantes de programmes de formation et de perfectionnement;
      - l'expérimentation, l'innovation et la recherche, notamment la surveillance des nouvelles tendances pour répondre aux besoins des pratiquants et des pratiquantes;
      - l'élaboration et le déploiement d'outils (de communication et de gestion) pour le milieu, accessibles aux membres et à la population;

- la promotion de son champ d'intervention en loisir dans une perspective de pérennité et d'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir;
  - la concertation des acteurs du milieu;
- b. la **prévention** de la santé et la gestion du risque :
- l'établissement de standards en matière de sécurité, d'éthique et d'encadrement;
  - le cas échéant, la mise en œuvre d'actions visant la qualité et la sécurité des aménagements ou l'accessibilité aux lieux de pratique;
- c. la **démocratie** et l'engagement citoyen :
- la reconnaissance, le soutien et la promotion du bénévolat;
4. rayonner au-delà des cadres local et régional en assurant, à titre de leader, le déploiement de services pour ses membres et la population dans au moins 9 des 17 régions administratives du Québec <sup>[7]</sup>;
5. posséder un plan de développement pluriannuel approuvé par le conseil d'administration;
6. être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport <sup>[8]</sup>;
7. adhérer, par une résolution de son conseil d'administration, à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir <sup>[9]</sup>. L'organisme doit posséder ou mettre en œuvre les éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2022, à défaut de quoi la reconnaissance sera retirée :
1. une politique en matière de protection de l'intégrité dont les mesures énoncées assurent la confidentialité des plaintes et qui inclut :
    - a. un mécanisme de gestion des plaintes pour abus, harcèlement, négligence ou violence qui prévoit la nomination d'une personne indépendante pour la réception des plaintes ainsi que la mise en place d'un comité de protection de l'intégrité visant à assurer le traitement de celles-ci;
    - b. les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans la gestion des plaintes;
    - c. les modalités applicables pour la formulation d'une plainte, le suivi à assurer aux plaintes ainsi que les mesures d'accommodement visant à protéger les personnes concernées et à limiter les conséquences sur leurs activités, le cas échéant;
    - d. des mesures encadrant la communication de renseignements nécessaires à toute personne en vue d'assurer sa sécurité;
    - e. des sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement à la politique;
    - f. un code de conduite applicable à tous les membres, y compris des règles d'accompagnement à suivre dans les communications avec les pratiquants et les pratiquantes, dans les vestiaires et les espaces privés ainsi que lors de voyages, quelle qu'en soit la durée;
  2. une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'applique à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en son nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
  3. des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité;
  4. la participation annuelle d'un membre du personnel à un minimum de deux activités de sensibilisation, d'information et de formation en matière de protection de l'intégrité. Le MEQ validera les activités choisies;
8. se conformer aux lois applicables et aux règlements édictés par le gouvernement du Québec.

### Critères d'admissibilité (PAFONL)

Pour être admissible au *Soutien à la mission*, l'organisme doit respecter les critères suivants :

1. Être un ONL reconnu par le PRONL selon les règles en vigueur;
2. Être un organisme qui assure, à titre de leader, la promotion, le développement et la régie d'un

champ d'intervention en loisir dans l'un ou l'autre des secteurs suivants : loisir actif, de plein air, socioéducatif ou touristique, milieu de vie en loisir ou loisir spécialisé;

3. Offrir, depuis au moins trois ans, des services qui, en tout état de cause, dépassent les intérêts de ses membres <sup>11</sup>;
4. Assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein ou de l'équivalent, à raison d'un minimum de 1 800 heures par année, affectée à sa direction générale et au développement du champ d'intervention concerné en loisir;
5. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le gouvernement du Québec;
6. S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes sans but lucratif québécois de sport et de loisir, au plus tard le 15 février 2024;
7. Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli dans les délais prescrits au chapitre VII – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.

### État de situation en 2022-2023

- 25 organismes ont reçu un soutien financier;

#### b) Budget initial 2022-2023 : 4 255 591 \$

Bonification PAGAC 2022-2023 : 1 029 079 \$

Budget total PAFONL 2022-2023 : 5 284 670 \$

#### a) Informations sur les demandes

Demandes	Soutien à la mission	Soutien aux initiatives structurantes	
Reçues	26	1	
Retenues (admissibles)	25	0	
Refusées	1	1	

Il n'y a pas eu de nouvelle demande de soutien à la mission en 2022-2023. En effet, le programme étant fermé sur un cycle de 3 ans, les demandes d'admission se font à la première année du cycle (soit en 2021).

#### b) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 1 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

### Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)

#### a) Informations sur le programme

##### Objectifs

Le PAFEL comporte deux volets dans lesquels se répartit l'aide financière :

- **Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux** : Ce volet vise à soutenir l'offre événementielle en loisir fédéré dans le but de faire rayonner l'apport des ONL à l'essor du loisir au Québec et de stimuler l'attractivité de ceux-ci auprès des acteurs et du grand public.
- **Soutien à la participation aux événements internationaux** : Ce volet vise à soutenir la participation d'un ou de plusieurs individus dont le talent est confirmé à des événements d'envergure internationale.

#### Critères d'admissibilité – Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux

Détenir le statut d'[ONL reconnu](#) par le MEQ en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et être soutenu financièrement par l'intermédiaire du volet Soutien à la mission du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) <sup>[1]</sup>.

1. Tenir un événement qui poursuit l'un ou l'autre ou une combinaison des objectifs des axes suivants:
  - Axe « participatif » : Attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements d'envergure à des fins récréatives et d'accès au savoir (dans le respect de règles établies par une organisation reconnue et responsable de leur application), dans les divers champs d'intervention en loisir.
    - Type « grand public » : événement populationnel.  
Ex. : expositions, festivals, jamborees, compétitions.
    - Type « concertation » : rassemblement visant à partager et à développer l'expertise.  
Ex. : congrès, colloques, conférences, symposiums.
  - Axe « dépassement » : attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements d'envergure à des fins de comparaisons avec les pairs dans divers champs d'intervention en loisir. Ex. : défis, compétitions, concours, épreuves, championnats, qualifications.
2. Assurer la régie de l'événement.<sup>[2]</sup>
3. Avoir une participation attendue d'au minimum cent participants ou participantes ou cent inscriptions (sans les spectateurs).
4. Pour un événement d'envergure nationale, dénombrer au minimum des participants ou des participantes en provenance de :
  - Quatre provinces ou territoires (y compris le Québec) ou de neuf régions administratives du Québec, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 Pour un événement d'envergure internationale, dénombrer :
  - Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
  - 25 % de participants en provenance de l'extérieur du Canada.
5. Avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 pour l'exercice financier 2021-2022; avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023 pour l'exercice financier 2022-2023; tenir l'événement entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024 pour l'exercice financier 2023-2024
6. Fournir une mise de fonds<sup>[3]</sup> minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
7. Avoir un budget minimal de 25 000 \$.
8. Tenir l'événement sur le territoire québécois.
9. Accepter la [Carte accompagnement loisir](#) pour les spectateurs (le cas échéant) pendant toute la durée de l'événement.
10. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée<sup>[4]</sup>.

#### **Critères d'admissibilité – Soutien à la participation aux événements internationaux**

1. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus à un événement d'envergure internationale, au Québec ou à l'étranger qui comporte au minimum :
  - a) Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
  - b) 25 % de participants ou de participantes en provenance de l'extérieur du Canada.
  - c) Cent participants ou participantes ou inscriptions (sans les spectateurs).
2. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus :
  - a) à un événement ayant pour objectif la comparaison avec les pairs dans un champ d'intervention en loisir<sup>1</sup>
  - b) à un événement de type « concertation » ayant pour objectif de partager et à développer son expertise avec l'élite de son champ d'intervention en loisir.
3. Soumettre une demande pour un individu ou pour une délégation qui comporte les caractéristiques suivantes :

---

1. Affrontement, compétition, challenge, concours, duel, épreuve, face-à-face, match.

- 3.1. être identifié par l'ONL auprès du MEQ et, à ce titre, présenter des résultats remarquables, ou avoir fait l'objet d'un processus de sélection<sup>2</sup>;
  - 3.2. résider de façon permanente au Québec;
  - 3.3. être membre en règle de l'ONL ou de l'un de ses membres affiliés.
4. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée<sup>3</sup>.

#### **État de situation en 2022-2023**

- 15 organismes ont reçu un soutien financier.

#### **b) Budget initial 2022-2023 : 100 000 \$.**

#### **c) Informations sur les demandes**

Le Conseil québécois du loisir (CQL) a agi en tant que prestataire de services et a, comme son contrat le stipule, administré l'aide financière dans le cadre du programme.

#### **d) Montant de la subvention**

La subvention est de 95 000 \$ avec un contrat de 5 000 \$ au CQL.

---

2. Ou dont le talent est confirmé par l'ONL. Les candidats identifiés Espoir ou Relève pourraient également être considérés admissibles selon les ressources financières disponibles.

3. Selon les ressources financières disponibles, l'acceptation de projets en attente ou un second appel de projets pourrait être effectué au cours de l'année financière, à une nouvelle date limite déterminée par le Ministère.

**Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) et Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)**

**a) Objectifs**

***Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)***

- Accroître l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées dans un cadre sain et sécuritaire, selon le paysage organisationnel particulier des régions administratives du Québec.
- Contribuer financièrement aux activités que rendent des instances régionales reconnues et qui permettent la réalisation d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de pratique d'activités de loisir par les personnes handicapées dans une région administrative québécoise donnée.

***Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)***

- Favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités de loisir en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement;
- Soutenir la réalisation de projets, d'envergure locale et régionale, favorisant la pratique d'activités de loisir.

**Critères d'admissibilité**

- Agir en tant qu'instance régionale responsable du loisir pour les personnes handicapées (IRLPH) dans sa région.
- Être une association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) ou une unité régionale de loisir et de sport (URLS).
- Être un organisme à but non lucratif.
- Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres)
- Entretenir une vie associative et démocratique.
- Avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du PAFIRLPH qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs.
- Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement de services aux personnes handicapées de sa région.
- Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
- S'engager, par résolution du conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes sans but lucratif québécois en sport et en loisir, d'ici le 15 février 2024.
- Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière du PAFIRLPH dûment rempli au plus tard le 1er août de chaque année ainsi que les documents requis.

**Réalisations en 2022-2023**

Les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) sont d'importants partenaires en matière d'accessibilité, de qualité de l'expérience, de promotion et de concertation. Par l'entremise du PAFIRLPH, le Ministère les reconnaît comme chef de file dans la mise en place de services et d'actions concertées favorables à la pratique régulière de loisirs des personnes handicapées. À ce titre, elles s'assurent :

- d'offrir des services aux acteurs locaux et régionaux de loisir ainsi qu'à la population;
- de réaliser des actions visant à favoriser l'accessibilité au loisir des personnes handicapées en tenant compte des besoins de celles-ci et du profil organisationnel de sa région administrative.

De plus, afin d'appuyer les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) dans la promotion et le développement de l'accessibilité de la pratique d'activités de loisir auprès des personnes handicapées, le ministre de l'Éducation (ministre) octroie une aide financière pour le loisir des personnes handicapées pour :

- Volet 1 – Soutien à l'accompagnement ;
- Volet 2 – Soutien aux initiatives locales et régionales.

Un total de 17 IRLPH ont reçu un soutien financier pour la réalisation du PAFIRLPH et du PAFLPH.

**b) Budget initial 2022-2023 :**

- PAFIRLPH – soutien à la mission (2 050 920 \$ + bonification à l’accompagnement 309 425 \$ + bonification par le Programme d’aide gouvernementale – Action communautaire : 1 205 798 \$ pour un total de 3 566 143 \$);
- PAFLPH - soutien à l’accompagnement (5 404 075 \$);
- PAFLPH - soutien aux initiatives locales et régionales (475 000 \$).

**c) Informations sur les demandes**

~~Ne s’applique pas.~~ Dans le respect des réalités régionales existantes, l’IRLPH est l’organisme qui a assuré la réalisation de la mission loisir des personnes handicapées au cours de la dernière année financière, à moins d’une autre entente entre les organisations.

**d) Montant de la subvention**

- La réponse à cette question est fournie à l’annexe 2 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l’opposition officielle

## Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS)

### a) Objectif

#### PAFURS

Augmenter la réalisation des activités et des services des URLS qui permettent la mise en œuvre d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air dans un cadre sain et sécuritaire, dans une région administrative québécoise donnée.

#### Critères d'admissibilité

- a. Agir en tant qu'URLS dans sa région;
- b. Être un organisme à but non lucratif (OBNL) constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies;
- c. Entretenir une vie associative et démocratique;
- d. Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres);
- e. Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement des services aux acteurs, aux intervenants et à la population de sa région;
- f. Être signataire de l'[Avis sur l'éthique en loisir et en sport](#);
- g. Avoir une immatriculation en vigueur au Registraire des entreprises du Québec (REQ);
- h. Posséder une charte et des règlements généraux;
- i. Posséder une assurance responsabilité civile et une assurance responsabilité pour les administrateurs valides que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire;
- j. S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir au plus tard le 15 février 2024;
- k. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le Gouvernement du Québec;

## Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

Soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

Un projet admissible doit pouvoir offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques et de plein air variés, accessibles, de qualité et sécuritaire, et ce, en accord avec les enjeux de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – *Au Québec, on bouge!* (PAPSL)<sup>[1]</sup>

Plus particulièrement, il doit :

- a) faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement;
- b) offrir des activités physiques et de plein air sous différentes formes, dont des activités d'initiation et de découverte, dans le but de contribuer au sentiment de compétence, d'autonomie et d'appartenance à son milieu;
- c) augmenter les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de personnes;
- d) permettre d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des

espaces publics;

e) rendre accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire.

### **Réalisations en 2022-2023**

#### **PAFURS**

Les URLS assument la liaison entre le niveau local et national, entre autres, afin de maximiser l'impact de leurs interventions en termes d'efficacité sur le terrain. En région, chaque URLS, s'assure qu'une offre appréciable de services soit disponible dans toutes les communautés locales. Ces interventions des URLS sur leur territoire ont par ailleurs fait ressortir tout le potentiel de la concertation des municipalités urbaines et rurales, des établissements scolaires et des associations souvent bénévoles afin de bonifier l'offre de services à la population régionale. Enfin, les URLS disposent d'un levier important afin de soutenir le milieu régional et local : le programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR).

#### **PAFILR**

Dans le but de soutenir les besoins locaux et régionaux en matière de promotion et de valorisation, de la pratique régulière d'activités physiques et de plein air, le Ministère, met une aide financière à la disposition de divers organismes locaux et régionaux. Ce sont les URLS qui administrent le PAFILR dans chacune des régions du Québec.

#### **b) Budget initial 2022-2023 : 16 621 000 \$**

- PAFURS : 10 921 000 \$
- PAFILR : 5 700 000<sup>4</sup> \$

#### **c) Informations sur les demandes**

##### **PAFILR :**

Nombre de projets retenus : 1 365 (en date du 28 février 2023)

#### **d) Montant de la subvention**

- La réponse à cette question est fournie à l'annexe 3 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle

---

<sup>4</sup> Dont 200 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution Canada-Québec sur la participation sportive.

## Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

### Finalité

Augmenter la mise en place d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports dans les camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté ou handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières.

### a) Objectifs

- **Volet soutien aux activités estivales**

Augmenter l'accessibilité aux camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières, dans le but d'augmenter leur participation à des activités physiques, des loisirs actifs et des sports qui les mettent en contact avec la nature pendant la période estivale.

- **Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées**

Accroître les services d'accompagnement pour favoriser l'accessibilité aux activités de loisir pour les personnes handicapées dans les camps de vacances québécois.

- **Volet soutien aux projets innovants**

Hausser le nombre de projets novateurs qui contribuent à la création d'environnements favorables à la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs et de sports dans les camps de vacances.

### Critères d'admissibilité spécifique au volet soutien aux activités estivales

- Être un organisme d'action communautaire, soit :
  - être un organisme à but non lucratif<sup>5</sup>;
  - être enraciné dans la communauté;
  - entretenir une vie associative et démocratique;
  - être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- Être un camp de vacances certifié par l'Association des camps du Québec (ACQ);
- Offrir des activités et des services liés à sa mission depuis au moins trois ans<sup>6</sup>;
- Être propriétaire, locataire ou gestionnaire, sur le territoire québécois, d'installations d'hébergement permanentes :
  - ayant une capacité d'au moins 25 lits pour les usagers et les usagers où sont réalisées les activités du camp de vacances;
  - comprenant un espace physique permanent afin que la direction générale de l'organisme puisse y exercer des fonctions à temps plein soit plus de 30 heures par semaine;
- Démontrer que sa mission principale est liée au domaine du loisir et du sport.
- Mettre en place des environnements favorables à l'augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports définis à l'annexe 2, et à cette fin :
  - Favoriser l'accessibilité à ses services et à ses installations pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières et à cette fin :
    - mettre en application une politique de tarification qui prend en considération la situation socioéconomique des individus. À ce titre, l'organisme doit appliquer un rabais minimal de 15 % sur le prix courant d'un séjour pour chaque inscription effectuée par la clientèle visée;
    - démontrer que la clientèle visée représentait pour un organisme :
      - bénéficiant du PAFACV, une moyenne d'au minimum 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées au cours des trois dernières années durant la période estivale;
      - ne bénéficiant pas du PAFACV 2017-2020, au moins 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées durant la période estivale 2019;

<sup>5</sup> L'organisme doit posséder un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) au Registraire des entreprises du Québec.

<sup>6</sup> Un camp de vacances qui cesse ses opérations durant une saison estivale, en début ou à l'intérieur du cycle triennal, pour un cas de force majeure tel qu'une catastrophe naturelle, un incendie ou un autre motif jugé valable par le Ministère et qui ne résulte pas de la négligence, pourrait faire l'objet d'une analyse lui permettant de réintégrer le programme en cours de cycle.

- c) élaborer une programmation diversifiée qui permet notamment la découverte et la pratique régulière d'une vaste gamme d'activités de même que l'initiation à celles-ci;
  - d) rendre accessibles ses services à toutes les personnes intéressées (sans égard à leur revenu, à leur race, à leur sexe, à leur handicap, à leur orientation sexuelle, à leur région géographique ou à leur milieu ethnique ou culturel).
- 6.2 Contribuer à la qualité de l'« expérience camp » et à cette fin :
- a) favoriser l'embauche d'un personnel d'animation formé dans le cadre de programmes éprouvés;
  - b) offrir des activités, des aménagements, des installations et des équipements adaptés à ses différentes clientèles.
- 7 Avoir organisé des séjours en camp de vacances (avec animation) pour un minimum de 30 jours pendant la période estivale de l'année précédant le dépôt de la demande.
- 8 Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.<sup>7</sup>
- 9 S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir au plus tard le 15 février 2023, dans le respect des exigences propres au niveau minimum.

### **Critères d'admissibilité spécifiques au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées**

1. Afin d'être admissible au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées :
  - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances au volet 1 - Soutien aux activités estivales;
  - 1.2. Offrir des services d'accompagnement pour les personnes handicapées pendant la période estivale pour chaque année en cours.

### **Critères d'admissibilité spécifiques au volet soutien aux projets innovants**

1. Afin d'être admissible au volet – Soutien aux projets innovants :
  - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances du volet 1 - Soutien aux activités estivales;
  - 1.2. Garantir la disponibilité financière d'une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
  - 1.3. Soumettre au maximum deux projets par année financière, conformément à l'objectif, qui permet minimalement de :
    - a) en particulier pour les 5 à 17 ans :
      - découvrir des activités de loisir actif, de sport et de plein air éthiques et sécuritaires ainsi que l'initiation à ces activités;
      - se rapprocher avec la nature.
    - b) Développer des activités récréatives émergentes dans les camps de vacances;
    - c) Contribuer à l'amélioration de la qualité de « l'expérience camp » pour la clientèle;
    - d) Accroître le développement durable, qui mise sur l'innovation pour le milieu des camps de vacances québécois;
    - e) Assurer la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui éprouvent des difficultés.

### **Réalisations en 2022-2023**

- 63 camps de vacances ont été soutenus dans le cadre du PAFACV pour l'exercice financier 2022-2023;
- 1983 personnes handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières ont été subventionnées par l'entremise des camps de vacances,
- 11 955 nuitées ont été subventionnées pour des personnes handicapées, dont 8053 ayant bénéficiées d'un accompagnement.
- 268 accompagnateurs pour les personnes handicapées ont été embauchés.
- Projets innovants 2022-2023 :

<sup>7</sup> L'avis et le formulaire d'adhésion sont accessibles en ligne à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-larecherche/detail/article/avis-sur-lethique-en-loisir-et-en-sport-le-loisir-et-le-sport-en-valeur/](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-larecherche/detail/article/avis-sur-lethique-en-loisir-et-en-sport-le-loisir-et-le-sport-en-valeur/).

- Un montant de 30 222 \$ a été octroyé au Camp Amy Molson pour la réalisation de la dernière phase du projet Carbon neutral summer camp . Ce projet consiste à développer un programme basé sur la psychologie de l'éducation environnementale pour réduire l'empreinte environnementale pour devenir le premier camp de vacances neutre en carbone au Canada.
- Un montant de 42 000 \$ a été octroyé au Camps Odyssée (Camp Trois Saumon) dans le cadre du projet « Odyssée Aventure » afin de démocratiser la pratique du plein air et celle de l'expérience de camp chez les jeunes (principalement adolescents) issus de milieux défavorisés, ayant des besoins particuliers et/ou n'ayant pas accès à ce type d'activité.
- 
- Un montant de 6 093 \$ a été octroyé au Camp familial Saint-Urbain pour la réalisation du projet de création de boîtes d'activités pour des activités de plein air actif. Le projet vise la création de boîtes d'activités clés en main sur cinq thèmes (ex. : identification des arbres, survie).
- Un montant de 28 000 \$ a été octroyé à Plein air Bruchési pour la réalisation de la phase 2 du projet « Cap sur les flots » ainsi que pour le projet “De l'arc aux petits pois”. Le projet 1 vise à faire découvrir et à initier les campeurs à des activités nautiques non motorisées. Il consiste à faire l'achat de crolls et de planches à pagaie, ainsi que d'une chaloupe pour assurer la surveillance lors des activités sur l'eau. Le projet 2 a pour but de faire découvrir aux campeurs et de les initier à des activités de tir en champ extérieur. La réalisation de ce projet comprend l'agrandissement du champ de tir, la réparation du matériel d'activité existant et l'achat du nouveau matériel en s'assurant d'avoir une progression dans le choix du matériel pour les campeurs.
- Un montant de 5680 \$ a été octroyé au Camp Olier pour la réalisation du projet “De la serre à la table”. Ce projet vise à installer une serre afin d'y faire pousser une variété de légumes qui pourront être semés, récoltés, cuisinés et mangés par les campeurs. Le projet consiste aussi en l'embauche d'un consultant ainsi qu'en l'achat d'une serre et des matériaux pour des boîtes à jardin, des outils de jardinage, des graines, de la terre, des engrais, etc.
- Un montant de 47 533 \$ a été octroyé au Camp Patmos pour la réalisation du projet d'aménagement extérieur d'un terrain multisports qui permettra la tenue de différentes activités simultanément. L'achat d'estrades et d'un remplisseur de bouteilles d'eau est aussi prévu en plus de faire l'acquisition d'équipements et de matériels de jeux innovants.
- Un montant de 13 018 \$ a été octroyé à la Colonie de vacances des Grèves pour la réalisation du projet Piste de BMX. L'objectif du projet est de majorer le service d'animation en offrant aux campeurs adolescents la chance de découvrir un nouveau sport. Une piste de BMX sera aménagée dans un ancien enclos à chevaux et une flotte de 12 vélos ainsi que l'équipement de protection nécessaire sera acheté.
- Un montant de 34 300 \$ a été octroyé à Explos-Nature pour les projets Camp d'identification d'oiseaux et Camp mammifères marins. Le projet 1 consiste en la réalisation d'un camp basé sur l'observation et l'identification d'oiseaux qui s'articulera autour d'une question scientifique développée au début du séjour, puis testée à l'aide de sorties terrain, de manipulations et de réflexions de groupe. Le projet 2 consiste en la réalisation d'un séjour spécialisé sur les mammifères marins avec une approche scientifique et personnalisée en petit groupe. Accompagnées de spécialistes, plusieurs sorties en bateau sont prévues pour visiter des sites d'observation terrestres de la région.
- Un montant de 13 580 \$ a été octroyé à la Corporation Cité-Joie pour le projet Fat-Bike. Ce projet s'inscrit dans un objectif de découverte et d'initiation au Fatbike dans un sentier spécialement aménagé pour une clientèle handicapée. L'acquisition de Fatbike permettra une utilisation quatre saisons de ces équipements.
- Un montant de 6163 \$ a été octroyé à Plein air Ville-Joie pour le projet Tipi. Le projet consiste en l'implantation sur le site de la base de plein air d'un tipi (habitat traditionnel nord-américain) qui pourra servir de sensibilisation aux réalités des Premières Nations. Cette installation permettra entre autres d'effectuer des contes et légendes, de faire cuire de la bannique et même d'offrir l'expérience immersive d'un coucher. Des objets propres à la culture des Premières Nations y seront aussi présents.

**b) Budget<sup>8</sup> 2022-2023 : 7 049 384 \$**

- Volet soutien aux activités estivales 6 260 359 \$
- Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées 562 436 \$
- Volet soutien aux projets innovants 226 589 \$

<sup>8</sup> Il s'agit des montants octroyés aux camps de vacances qui ont opéré à l'été 2022. Le budget indiqué comprend la bonification PGPS et la bonification PAGAC. Voir les notes qui suivent à cet effet.

**\*Notes importantes :****\*Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé**

Une somme de 540 000 \$ en provenance du plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé ayant pour objectif de contribuer à la pratique d'activités physiques ou de loisir pour des clientèles spécifiques ou des populations vulnérables a été ajoutée à l'enveloppe du PAFACV. Au final, 432 436 \$ a été ajouté au volet 2- Soutien à l'accompagnement (41 620) et 107 564 \$ au volet 1 -Soutien aux activités estivales (41 605). Ces crédits supplémentaires ont été redistribués aux camps de vacances qui accueillent une clientèle handicapée, et ce, au prorata de l'aide financière accordée dans le cadre du PAFACV pour l'année financière .2022-2023

**\*Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)**

Par l'entremise du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, une mesure de rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires a été consentie. Pour le PAFACV 2022-2023, une somme de 3 106 436 \$ a été allouée aux camps soutenus, au prorata de l'aide financière accordée dans le volet 1 –Soutien aux activités estivales,

**c) Informations sur les demandes**

<b>Volets</b>	<b>Demandes reçues</b>	<b>Demandes refusées</b>	<b>Demandes retenues</b>
Soutien aux activités estivales	63	0	<b>63</b>
Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées	24	0	<b>24</b>
Soutien aux projets structurants	15	7	<b>8</b>
<b>Totaux</b>	<b>102</b>	<b>7</b>	<b>95</b>

**d) Montant de la subvention**

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 4 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle

## Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)

### a) Objectifs

Soutenir la réalisation de la mission en loisir des CCL qui mettent en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière, dans une perspective de développement durable.

### Critères d'admissibilité

Posséder ou diriger un centre communautaire de loisir, ou en administrer les activités sur le territoire québécois, ainsi que le définit le programme. À ce titre, disposer d'un espace physique permanent, d'une direction générale ou d'une coordination administrative, logistique et de développement à temps plein<sup>9</sup> de même que de ressources humaines et matérielles sous sa responsabilité directe;

- Réaliser de façon régulière des activités liées à sa mission en loisir depuis au moins trois ans.
- Être un organisme d'action communautaire autonome<sup>10</sup> soit :
  - 1.1. Être un organisme à but non lucratif;
  - 1.2. Être enraciné dans la communauté;
  - 1.3. Entretenir une vie associative et démocratique;
  - 1.4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
  - 1.5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
  - 1.6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
  - 1.7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
  - 1.8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.
- Mettre en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs, libres ou organisés, ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière et qui ont comme résultats :
  - a. de favoriser l'accessibilité aux loisirs à l'ensemble de la population en :
    - permettant l'accès physique, temporel, et socioéconomique à ses locaux, à ses services, à ses activités et à ses programmes;
    - offrant des services adaptés aux besoins et aux capacités physiques et socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté ou de handicap, des groupes ou des communautés qui éprouvent des limitations particulières;
    - offrant des activités de loisir sur une base annuelle continue qui cible au moins quatre des six groupes d'âge suivants : 0- 5 ans, 6-12 ans, 13-17 ans, 18-25 ans, 26-55 ans et 56 ans et plus;
      - en offrant des activités dans au moins quatre des six secteurs du loisir suivants :
        - loisir actif (sport, programme de psychomotricité, yoga, etc.), dont un minimum de 60 minutes d'activités physiques de niveau modéré ou intense par jour (libres ou organisées);
        - loisir culturel (chorale, improvisation, peinture, etc.);
        - loisir de plein air (club de marche, vélo, patinage, etc.);
        - loisir socioéducatif (échecs, génies en herbe, etc.);
        - loisir touristique (sortie de groupe, événement, conférence, voyage, etc.);
        - camp de jour.
    - animant leur milieu de vie et la vie de quartier de la population environnante par le loisir sur une base continue et annuelle. À ce titre, assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein affectée à l'animation ou l'équivalent, à savoir deux personnes à mi-temps;
    - mettant en place des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne et le maintien d'une vie démocratique et associative saine.

<sup>9</sup> Le terme « temps plein » désigne un minimum de 1 440 heures travaillées par année par une même personne.

<sup>10</sup> Le respect de ce statut est effectué en vertu des balises de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire – L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

- b. de contribuer à la qualité de l'expérience de loisir en:
- élaborant une programmation de loisirs qui permet notamment la découverte, l'initiation et la pratique régulière d'une variété d'activités;
  - mettant en place des conditions sécuritaires et éthiques dans la pratique des activités dans leurs milieux, notamment dans l'organisation des camps de jour (le cas échéant);
  - en effectuant la vérification des antécédents judiciaires du personnel d'animation et d'accompagnement intervenant auprès de clientèles vulnérables, et ce, préalablement à l'embauche et à chaque intervalle de trois ans suivant celle-ci;
- c. de soutenir et promouvoir le loisir et l'action bénévole en cette matière par :
- la diffusion, à travers différents outils promotionnels, de l'information sur les différents services et activités offerts;
  - le recrutement, la rétention ou la reconnaissance de leurs bénévoles.
- d. de favoriser la concertation et le partenariat avec les organismes de son milieu par :
- la création de lieux d'échange pour le développement optimal de l'offre d'activités pour la population ou la mobilisation des forces locales autour d'enjeux en loisir.
- Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
  - Être partenaire de la [Carte accompagnement loisir](#);
  - s'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir](#), au plus tard le 15 février 2024, dans le respect des exigences propres au niveau minimum;
  - s'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à adhérer à [l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir](#) au plus tard le 15 février 2024;
  - transmettre au Ministère le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, accompagné de tous les documents mentionnés à l'annexe 3, dans les délais prescrits.

### Réalisations en 2022-2023

Pour l'exercice financier 2022-2023 du PAFCCCL, 62 CCL ont été soutenus financièrement.

#### b) Budget initial 2022-2023 : 5 801 126 \$

##### \*Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)

Par l'entremise du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, une mesure de rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires a été consentie. Pour le PAFCCCL 2022-2023, une somme de 2 823 739 \$ a été allouée aux centres communautaires de loisir portant le total de l'enveloppe à 8 624 865 \$.

#### c) Informations sur les demandes du cycle 2021-2024

Reçues	Retenues	Refusées
68 (dont 10 non soutenus financièrement au précédent cycle)	62	6

#### d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 5 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

**Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)****a) Objectif**

Élaborer et de mettre en œuvre des initiatives qui favorisent la pratique d'activités de loisir dans les centres communautaires de loisir. Ces initiatives visent particulièrement des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers.

**Critères d'admissibilité**

1. Sont admissibles au programme les organismes suivants :

- un CCL soutenu financièrement par l'entremise du PAFICCL;
- un organisme national de loisir soutenu financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;
- une fédération sportive québécoise soutenue financièrement par l'entremise du Programme de soutien financier aux fédérations sportives québécoises;
- une unité régionale de loisir et de sport soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique;
- une association régionale de loisir pour personnes handicapées soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées.

2. Les organismes doivent fournir une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.

3. Les organismes doivent soumettre un projet qui crée des environnements favorables à la pratique de loisirs. Ces environnements permettent notamment :

- l'accessibilité et la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers;
- l'innovation, la promotion, la découverte et l'initiation, particulièrement celles qui stimulent le goût de bouger;
- l'amélioration de la qualité de l'expérience en CCL, particulièrement l'amélioration du milieu de vie;
- la promotion et la valorisation de l'implication bénévole;
- la concertation et le leadership autour de défis relatifs à l'offre d'activités en CCL.

4. Le projet doit se terminer au plus tard le 31 mars 2023.

**Réalisations 2022-2023**

Dans le cadre du PAFICCL 2022-2023, 17 organismes ont été financés pour leur projet.

**b) Budget initial 2022-2023 : 237 500 \$.**

## c) Informations sur les demandes 2022-2023

Type d'organisme	Nombre de demandes d'assistances financières PAFICCL		
	Reçues	Retenues	Refusées*
CCL	21	14	8
ONL	1	1	0
FSQ	1	0	1
URLS	1	1	0
ARLPH	2	1	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>10</b>

\* Les projets présentés ou les organismes demandeurs ne répondent pas aux exigences ou aux critères d'admissibilité du programme.

## d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie au point 5.1 de l'annexe 5 de la question 3 des questions particulières du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

## **Programme Soutien à l'action bénévole**

À la suite de l'assermentation des députés de la CAQ en octobre 2022, la responsabilité du Programme de Soutien à l'action bénévole a été transférée à M<sup>me</sup> Chantale Rouleau, ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire.

### **a) Objectif**

Ce programme vise à soutenir financièrement les municipalités et les organismes à but non lucratif dans leurs efforts pour combler des besoins en activités communautaires, de loisir et de sport, de même qu'en équipements légers. Le Ministère accorde une enveloppe à chacun des 125 députés et députées de l'Assemblée nationale. Ces derniers disposent d'une latitude quant au choix des projets qu'ils souhaitent appuyer au sein de leur circonscription respective dans le respect des exigences du programme.

### **Critères d'admission**

- Organismes admissibles
  - Les organismes admissibles sont les organismes à but non lucratif, les municipalités du Québec, les municipalités de villages nordiques et les conseils de bande. Tout organisme qui ne possède pas un statut de personne morale est inadmissible.
- Projets admissibles
  - Tout projet relatif à des activités communautaires, de loisir et de sport ou à l'achat d'équipements légers est admissible. Les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales en loisir, en sport et en matière d'activités communautaires.

### **Réalisations en 2022-2023**

Dans le cadre de ce programme, 16 882 (en date du 28 février 2023) subventions ont été accordées par les députés et les députées de chaque circonscription électorale à même leur enveloppe octroyée par le Ministère. Ce sont 17 728 220 \$ qui ont été octroyés à ce jour.

### **b) Budget initial 2022-2023 : 20 400 000 \$**

### **c) Informations sur les demandes**

Dans le cadre de ce programme, 16 882 (en date du 28 février 2023) subventions ont été accordées par les députés et les députées de chaque circonscription électorale à même leur enveloppe octroyée par le Ministère. Ce sont 17 728 220 \$ qui ont été octroyés à ce jour.

### **d) Montant de la subvention**

Voir la rubrique b)

## Organismes provinciaux de sport

### a) Objectif

Permettre à ces organismes d'assumer auprès de leurs membres les mandats qui leur sont reconnus, à savoir :

- **Corporation Sports-Québec** : coordonner la réalisation du programme des Jeux du Québec, coordonner le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs, organiser des événements de valorisation des intervenants en sport, coordonner les programmes de bourses et représenter ses membres, notamment les fédérations sportives.
- **Réseau du sport étudiant du Québec** : organiser la réalisation d'événements sportifs en milieu scolaire en conformité avec les ententes de coopération avec les fédérations sportives concernées.
- **Institut national du sport du Québec** : offrir aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau des services scientifiques et médico-sportifs de premier ordre ainsi que l'accès à des infrastructures sportives de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de performances optimales sur la scène internationale. Coordonner les activités des partenaires (CREM-CEU) en matière de développement du talent sportif, assurer la gestion du Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports et des centres d'entraînement unisport.
- **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** : convaincre le secteur privé ou tout autre organisme d'investir au sein de la Fondation afin de mieux soutenir par des programmes de bourse les athlètes québécois qui participent à des compétitions sur la scène internationale.
- **Le Club de la médaille d'Or** : Recueillir des fonds afin d'offrir des bourses aux athlètes québécois principalement élite ou relève et qui ne sont pas bénéficiaires d'un brevet ou qui ne sont boursiers du Programme Équipe Québec.
- **Panthéon des sports du Québec** : rendre hommage à ceux et à celles qui ont contribué au développement d'une culture sportive au Québec en les intronisant au sein de Panthéon des sports du Québec.
- **Alliance sport-études enseignement supérieur** : offrir aux étudiants-athlètes, identifiés par leur fédération sportive et inscrits dans les 42 cégeps et 8 universités affiliées à l'Alliance un encadrement pédagogique adapté afin qu'ils ou elles puissent poursuivre simultanément leur carrière sportive et leurs études.
- **Établissements scolaires ayant des programmes Sport-études au secondaire** : offrir aux élèves -athlètes inscrits dans 37 écoles publiques et 8 écoles privées un encadrement sportif et pédagogique leur permettant de concilier le sport et les études.
- **Sportcom** : accroître la visibilité du sport olympique et paralympique, en offrant un service d'information centré sur les athlètes de haut niveau; coordonner, développer et financer des initiatives pour assurer un service d'information sur les athlètes et leurs résultats auprès des médias québécois; assurer la coordination de l'équipe de communications du personnel de mission de la délégation du Québec lors des Jeux du Canada et des Jeux de la Francophonie.
- **Égale Action** : assurer un leadership provincial, valoriser, promouvoir et soutenir les modèles ainsi qu'outiller et accompagner les fédérations sportives québécoises pour favoriser la participation équitable et les expériences positives des filles et des femmes en sport.
- **Fillactive** : soutenir la réalisation d'activités ayant comme objectif le déploiement du programme Fillactive dans les écoles secondaires afin d'amener les adolescentes à être actives pour la vie.
- **Fédérations sportives** : soutenir les activités des fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs plans de développement de la pratique sportive, soutenir la diffusion d'information et la visibilité, encourager les comportements éthiques et la pratique sécuritaire, rendre accessible des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et d'autres cadres sportifs, offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap, soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci, veiller à l'application de la réglementation de sa ou de ses disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous sa juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel il est affilié et de la fédération internationale, s'il y a lieu.
- **Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador** : développer le sport, le loisir et l'activité physique dans les communautés non conventionnées des Premières Nations du Québec.

## Critères d'admissibilité

### Pour les fédérations sportives :

- Être une fédération sportive québécoise reconnue par le Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises selon les règles en vigueur.
- Rayonner à l'échelle provinciale en offrant des services à des membres sur une base régulière selon les critères suivants :
  - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui fait partie du programme en vigueur des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 100 membres participant à des activités de compétition et regrouper au moins cinq clubs membres;
  - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui ne fait pas partie du programme actuel des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 1 500 membres participant à des activités sportives (initiation, récréation, compétition ou excellence) qui viennent d'au moins dix des dix-neuf régions Jeux du Québec du Québec.
- Démontrer une saine gestion et une santé financière stable se traduisant notamment par :
  - un déficit accumulé moyen inférieur à 15 % des revenus totaux au cours des trois dernières années financières;
  - un ratio d'endettement moyen inférieur à 80 % au cours des trois dernières années financières;
  - des actifs nets non affectés qui ne dépassent pas 50 % des dépenses annuelles totales;
  - des actifs nets affectés qui ne nuisent pas à la réalisation des activités et qui répondent à un besoin;
  - l'absence de transfert de sommes d'argent provenant du Gouvernement du Québec et destinées à la réalisation de sa mission vers une autre organisation (fondation ou autre organisme pour l'aider à exercer ses activités);
  - la tenue d'une comptabilité claire, précise et conforme aux principes comptables généralement reconnus.
- Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures avec le Gouvernement du Québec.
- Ne pas être soutenu financièrement pour la réalisation de sa mission et de ses activités par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir du Ministère.

**Pour les écoles secondaires publiques et les écoles privées accueillant des programmes reconnus :** regrouper des athlètes identifiés et avoir signé un protocole d'entente avec la fédération sportive concernée.

**Pour les organismes multisports :** ce sont des subventions spécifiques qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme normé et ne sont pas soumises à des critères d'admissibilité particuliers. Cela doit cependant correspondre à des mandats reconnus par le Ministère.

### Réalisations en 2022-2023

- Soutien aux organismes multisports suivants : Corporation Sports-Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec, l'Institut national du sport du Québec et Égale Action, Sportcom, Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, Le Club de la médaille d'or, Panthéon des sports du Québec, Alliance sport-études enseignement supérieur et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Soutien à 57 fédérations unisports, incluant 5 fédérations pour personnes handicapées.
- Soutien à 45 écoles, dont 8 privées, dans 37 disciplines accueillant plus de 610 programmes Sport-études reconnus (9 308 athlètes).

### c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

### d) Montant de la subvention

Soutien au fonctionnement des organismes provinciaux de sport suivants :

- multisports :
  - Corporation Sports-Québec (687 000 \$);

- Réseau du sport étudiant du Québec (750 000 \$)<sup>11</sup>;
- Institut national du sport du Québec (5 988 173 \$);
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (200 000 \$);
- Le Club de la médaille d'Or inc. (50 000 \$);
- Panthéon des sports du Québec (35 000 \$);
- Alliance sport-études, enseignement supérieur (72 000 \$);
- Commissions scolaires et écoles privées accueillant des programmes Sport-études reconnus (628 000 \$);
- Sportcom (300 000 \$);
- Égale Action (300 000 \$);
- Fillactive (300 000 \$);
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (345 000 \$)<sup>12</sup>.
- unisport :
  - 57 fédérations sportives incluant 5 fédérations pour personnes handicapées (sourds, aveugles, paralytiques cérébraux, parasports et Jeux olympiques spéciaux).  
Un total de 9 294 584 \$ est octroyé à ces fédérations, incluant la bonification dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur du loisir et du sport.

Détail des subventions accordées en 2022-2023 dans le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises :

Organismes	Total 2022-2023
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	86 966 \$
Association de triathlon du Québec	149 652 \$
Association québécoise d'aviron inc.	72 855 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	72 885 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	66 775 \$
Association sportive des aveugles du Québec	66 775 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	66 775 \$
Commission de surf des neiges du Québec	72 861 \$
Curling Québec	115 221
Danse sport Québec inc.	33 388 \$
Eau Vive Québec	86 973 \$
Fédération de basket-ball du Québec	356 363 \$
Fédération de cheerleading du Québec	255 186 \$
Fédération de crosse du Québec inc.	106 320 \$
Fédération de football amateur du Québec	270 476 \$
Fédération de gymnastique du Québec	149 625 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	41 289 \$
Fédération de natation du Québec	580 613 \$
Fédération de pétanque du Québec inc.	37 932 \$
Fédération de rugby du Québec	140 126 \$

<sup>11</sup> Dont 100 000 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

<sup>12</sup> Dont 172 500 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

Organismes	Total 2022-2023
Fédération de soccer du Québec	669 409 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	115 232 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	115 244 \$
Fédération de volley-ball du Québec	477 426 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	115 231 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	86 968 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	206 953 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	100 468 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	247 764 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	244 575 \$
Fédération québécoise de biathlon	86 980 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	115 229 \$
Fédération québécoise de golf	161 053 \$
Fédération québécoise de handball olympique	86 948 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	1 195 584 \$
Fédération québécoise de kin-ball	41 298 \$
Fédération québécoise de pickleball	64 805 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	86 954 \$
Fédération québécoise de ski alpin	149 615 \$
Fédération québécoise de tennis	218 259 \$
Fédération québécoise de tir	86 969 \$
Fédération québécoise d'ultimate	89 370 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	171 220 \$
Judo-Québec inc.	149 647 \$
Karaté Québec	86 977 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	130 521 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	130 496 \$
La Fédération de water-polo du Québec	58 610 \$
La Fédération d'escrime du Québec	86 962 \$
Natation artistique Québec	115 219 \$
Olympiques spéciaux Québec	66 775 \$
Parasports Québec	86 985 \$
Patinage Québec	171 235 \$
Regroupement Quilles Québec	37 932 \$
Ringuette Québec	130 508 \$
Ski de fond Québec	130 506 \$

Organismes	Total 2022-2023
Softball Québec	149 631 \$
<b>Total</b>	<b>9 294 584 \$</b>

## Programme de soutien au développement de l'excellence sportive

### a) Objectifs

- Améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale en soutenant financièrement les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs modèles de développement des athlètes, les projets de préparation des équipes du Québec en vue des Jeux du Canada de 2022 et 2023 ainsi que l'engagement d'entraîneuses et d'entraîneurs.

### Critères d'admissibilité

- Organismes provinciaux : les disciplines sportives considérées prioritaires par le Ministère selon les normes du programme qui déterminent le degré d'intérêt pour le gouvernement d'investir dans une discipline sportive pour le développement du talent sportif.

### b) Budget initial 2022-2023 : 10 595 650 \$

### c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas

### d) Montant de la subvention

Montant de la subvention versée : 10 595 652 \$

- Les montants ont été établis en 2022-2023 pour les 3 années du cycle 2022-2025 afin de soutenir les fédérations sportives dans le volet suivant : Volet PROJETS : Préparation des équipes du Québec: 3 788 853 \$ Mentorat pour les entraîneuses: 731 800 \$ Projets synergiques: 1 375 000 \$ Développement des officiels: 900 000 \$

– Volet ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEUSES ET ENTRAÎNEURS:

Voici la répartition des subventions à ces organismes pour le volet PROJETS :

Association de tae-kwon-do du Québec inc.	75 483 \$
Association de triathlon du Québec	126 529 \$
Association québécoise d'aviron inc.	94 688 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	145 374 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	46 909 \$
Association sportive des aveugles du Québec	24 500 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	25 048 \$
Cheval Québec	23 205 \$
Commission de surf des neiges du Québec	130 906 \$
Curling Québec	60 485 \$
Eau Vive Québec	20 000 \$
Fédération de basket-ball du Québec	198 812 \$
Fédération de football amateur du Québec	89 096 \$
Fédération de golf du Québec	110 598 \$
Fédération de gymnastique du Québec	251 792 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	99 143 \$
Fédération de natation du Québec	245 334 \$
Fédération de rugby du Québec	69 417 \$

Fédération de soccer du Québec	250 642 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	56 107 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	120 877 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	107 169 \$
Fédération de volley-ball du Québec	277 816 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	133 210 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	163 562 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	161 162 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	190 503 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	141 701 \$
Fédération québécoise de biathlon	96 347 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	146 796 \$
Fédération québécoise de handball olympique	61 977 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	264 660 \$
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	16 000 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	234 793 \$
Fédération québécoise de ski alpin	195 043 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	374 688 \$
Fédération québécoise de tennis	143 832 \$
Fédération québécoise de tir	14 756 \$
Judo-Québec inc.	187 873 \$
Karaté Québec	90 389 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	88 862 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	288 831 \$
La Fédération d'escrime du Québec	128 652 \$
La Fédération de water-polo du Québec	69 394 \$
Natation artistique Québec	119 740 \$
Olympiques spéciaux Québec	53 907 \$
Parasports Québec	208 301 \$
Patinage Québec	168 536 \$
Ringuette Québec	92 236 \$
Ski de fond Québec	171 718 \$
Softball Québec	114 252 \$
Fédération de crosse du Québec	12 000 \$
Danse sport Québec	12 000 \$

Voici la répartition des montants pour le volet ENGAGEMENT:

Fédération québécoise d'athlétisme	133 882 \$
Association québécoise d'aviron inc.	33 800 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	87 965 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	138 477 \$
Fédération de basket-ball du Québec	118 700 \$
Fédération québécoise de biathlon	27 828 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	73 476 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	73 044 \$
Curling Québec	23 992 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	179 436 \$
Eau Vive Québec	18 454 \$
La Fédération d'escrime du Québec	56 086 \$
Fédération de football amateur du Québec	78 089 \$
Fédération de golf du Québec	68 828 \$
Fédération de gymnastique du Québec	215 349 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	57 082 \$

Fédération québécoise de handball olympique	37 688 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	242 753 \$
Judo-Québec inc.	101 150 \$
Karaté Québec	39 653 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	37 150 \$
Fédération de natation du Québec	148 135 \$
Natation artistique Québec	73 771 \$
Patinage Québec	153 507 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	111 843 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	82 000 \$
Fédération de rugby du Québec	12 418 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	112 918 \$
Fédération québécoise de ski alpin	158 280 \$
Ski de fond Québec	80 574 \$
Fédération de soccer du Québec	219 465 \$
Softball Québec	21 443 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	16 050 \$
Commission de surf des neiges du Québec	64 036 \$
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	53 352 \$
Fédération québécoise de tennis	104 167 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	58 083 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	27 000 \$
Fédération québécoise de tir	11 500 \$
Association de triathlon du Québec	70 025 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	32 212 \$
Fédération de volley-ball du Québec	221 143 \$
La Fédération de water-polo du Québec	43 097 \$
Fédération de crosse du Québec	4 000 \$
Danse sport Québec	4 000 \$
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	4 000 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	12 950 \$
Association sportive des aveugles du Québec	12 950 \$
Parasports Québec	44 200 \$

## Événements et Jeux

### a) Objectifs

Soutenir un ensemble d'événements de niveau québécois, canadien et international afin de favoriser la participation des athlètes à des compétitions d'envergure.

Soutenir l'organisation d'événements sportifs de niveaux canadien et international.

### Critères d'admissibilité

En respect des règles et normes approuvées par les autorités.

### Réalisations en 2022-2023

Jeux du Québec : (Tableau 1)

- soutien aux unités régionales de loisir et de sport pour la réalisation des Jeux régionaux dans chacune des 19 régions identifiées au programme des Jeux du Québec;
- soutien à la Corporation Sports-Québec pour la coordination nationale du programme, le transport des participants vers les villes hôtes, la diffusion des finales nationales et la réalisation du volet Mes premiers jeux;
- soutien au comité organisateur des finales d'été 2022\* (Laval), Rivière-du-Loup (hiver 2023)\*\* et Rimouski à l'été 2024 pour l'organisation des finales nationales.

\* En raison de la COVID-19, l'édition 2020 prévue à Laval a été reportée à l'été 2022.

\*\* En raison de la COVID-19, l'édition 2021 prévue à Rivière-du-Loup a dû être annulée et reportée à l'hiver 2023.

b) Budget initial 2022-2023 : 2 460 000 \$

### c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

### d) Montant de la subvention

Pour l'année financière 2022-2023, le Ministère a octroyé les subventions suivantes :

Organismes	Subvention 2022-2023
Corporation Sports-Québec <sup>(1)</sup>	1 100 000 \$
Partenaires régionaux	1 722 000 \$ <sup>(2)</sup>
Partenaires locaux	
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Laval – 2021	140 000 \$
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup - 2021	1 200 000 \$
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Rimouski - 2024	770 000 \$
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Sherbrooke - 2024	350 000 \$
<b>Total</b>	<b>5 282 000 \$</b>

(1) Un montant de 425 000 \$ est également octroyé à cet organisme à l'intérieur du Programme de soutien à Sports-Québec pour la coordination des Jeux du Québec.

(2) Depuis 2017-2018, le montant octroyé à chacun des partenaires régionaux est inclus dans le PAFURS en matière d'activité physique, sport loisir et plein air.

Programme de soutien aux événements sportifs :

#### a) Objectifs:

Le PSES vise à offrir une aide complémentaire aux fédérations sportives pour l'organisation d'événements d'envergure nationale et pour le grand public (volets A et B).

### A. Soutien à la tenue de compétitions à l'échelle canadienne

Ce volet vise à soutenir l'offre événementielle en sport dans le but de faire rayonner l'apport des FSQ à l'essor du sport au Québec et de stimuler leur attractivité auprès des acteurs et du grand public.

**B. Soutien à la tenue d'événements sportifs grand public**

Ce volet vise à soutenir l'offre événementielle participative en sport pour permettre à la population québécoise de pratiquer (pour le plaisir ou pour se dépasser) une discipline sportive, ou de s'y initier, dans un cadre non compétitif.

Critères d'admissibilité:

## Volet A

- Détenir le statut de FSQ reconnue par le Ministère en vertu du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ).
- Régir la ou les disciplines sportives au programme de l'événement.
- Être en règle avec les exigences minimales établies lors du versement des subventions des années antérieures, le cas échéant.
- Être en règle avec les exigences du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) et du Programme de soutien de développement de l'excellence (PSDE), le cas échéant.
- Présenter un nombre minimal de cinq provinces ou territoires participants (si cela est justifiable, un pays peut remplacer une province), y compris le Québec, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format ou de la nature de la discipline.
- Un minimum de 25 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Québec.
- La compétition doit être sanctionnée par la FSQ de la discipline concernée.

## Volet B

- Détenir le statut de FSQ reconnue par le Ministère en vertu du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ).
- Être en règle avec les exigences minimales établies lors du versement des subventions des années antérieures, le cas échéant.
- Être en règle avec les exigences du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) et du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE).
- L'événement doit être sanctionné par la FSQ de la discipline concernée.
- L'événement doit être accessible à tous, sans restriction en matière de sélection ou de qualification.
- Les participants doivent être physiquement actifs de façon continue durant toute la période de l'événement.
- L'événement doit exister depuis au moins deux (2) ans. S'il existe depuis moins de deux ans, il pourrait être admissible à la condition que la FSQ de la discipline concernée appuie l'événement.
- L'événement doit accueillir un minimum de 500 participants.
- L'événement doit avoir un budget minimal de 50 000 \$.
- Un minimum de 85 % des participants doit venir du Québec

b) Budget initial 2022-2023 : 850 000 \$

**C) Informations sur les demandes**

Un total de 205 demandes a été reçu. De ce nombre, 193 demandes étaient admissibles et ont été soutenues financièrement. Les 12 demandes non admissibles ne respectaient pas le cadre normatif du programme.

## d) Montant de la subvention versée

Organismes	Événements	2022-2023
Association de triathlon du Québec	Triathlon Duchesnay	2 000 \$
	Triathlon Valleyfield	3 000 \$
	Triathlon Verdun	3 000 \$
	Triathlon Charlevoix	1 500 \$
	Championnat Can sprint	8 000 \$
Association québécoise d'aviron inc.	Régate ERA (Eastern Rowing Association)	4 500 \$
	Championnat québécois d'aviron en salle	4 000 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	Championnat national de canoë-kayak de vitesse 2022	9 000 \$
	Essais nationaux 2	6 000 \$
Association sportive des sourds du Québec	Jeux des Sourds du Canada 2022	7 000 \$
Basketball Québec	Champ. Nat. De basketball féminin 15U-17U	7 000 \$
Commission de surf des neiges du Québec	Air Nation Mont-Tremblant	6 500 \$
	FIS Coupe Québec PSL Val St-Côme	4 000 \$
	FIS Coupe Québec SBX Mont Sainte-Anne	3 500 \$
Curling Québec	Challenge Casino de Charlevoix	4 500 \$
	Challenge casino de Charlevoix	4 500 \$
	Série estivale	5 500 \$
Danse Sport Québec	Championnat canadien fermé de danse sportive 2022	5 500 \$
	Hit The Floor Lévis 2022	7 000 \$
	Hit The Floor Gatineau	6 500 \$
	Hit The Floor Saint-Hyacinthe	6 500 \$
	Hit The Floor En Famille Lévis 2022	6 000 \$
Eau Vive Québec	Montréal Eau Vive	4 000 \$
	Slalom des Tulipes	3 500 \$
	Slalom 7 Sœurs	3 000 \$
	Classique int. De canots de la Mauricie	5 500 \$
Fédération de golf du Québec	Invitation Bromont	6 000 \$
	Coupe Canada Sani-Marc	5 500 \$
	Championnat NextGen du Québec	4 500 \$
	Championnat canadien de collèges et universités	4 500 \$
Fédération de gymnastique du Québec	2ème Coupe Québec - GAM	4 000 \$
Fédération de natation du Québec	Championnat canadien junior et sénior	9 500 \$
	Championnat canadien maitre	5 500 \$
	Championnat canadien Est	5 000 \$
	Traversée lac Tremblant	5 000 \$
Fédération de Netball amateur	Invitational Coupe du Québec	3 500 \$
Fédération de Pétanque du Québec	Festipétanque la Marseillaise	3 500 \$
Fédération de ski acrobatique du Québec	Championnat canadien SENIOR de bosses Val St-Come	7 000 \$
	Coupe Canada de ski acrobatique de bosses Mont-Saint-Anne	6 000 \$
	Championnat canadien Sr Slope Style	8 000 \$
	Coupe Canada Slope Style	5 000 \$
	Coupe Canada Junior	2 500 \$

	Championnat canadien Saut Le Relais	5 000 \$
Fédération de soccer du Québec	Championnat canadien de soccer féminin 2022 de l'ACSC	7 500 \$
	Championnat de soccer féminin U SPORTS	6 500 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec	Coupe Canada est	2 500 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	Sélection nationale en simple 2023	4 000 \$
	Championnat canadien junior et sénior	7 500 \$
	Tournoi PSA Gatineau	3 000 \$
	Championnat Can balle au mur	5 000 \$
	Championnat est du Canada 2023	3 500 \$
Fédération du plongeur amateur du Québec	Essais pour les championnats du monde junior et nationaux de haut vol	4 500 \$
Fédération québécoise d'Athlétisme	Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion	10 000 \$
	Classique d'athlétisme de Montréal	4 500 \$
	McGill Team Challenge	3 500 \$
	Béluga Ultra Trail	3 000 \$
	BougeBouge outaouais	3 000 \$
	Classique Émilie Mondor	3 500 \$
	Course Des Chênes Toi	5 000 \$
	Défi des couleurs	4 500 \$
	Défi Entreprises - Gatineau/Ottawa	2 500 \$
	Défi Entreprises - Montréal	3 500 \$
	Défi Entreprises - Québec	3 500 \$
	Défi Entreprises - Trois-Rivières	2 500 \$
	Défis du Parc national de a Mauricie	5 000 \$
	Course Demi-marathon de Blainville	3 500 \$
	Demi-marathon de Lévis 2022	5 000 \$
	Demi-marathon des Vignobles	3 500 \$
	Demi-marathon Mont-Tremblant	4 500 \$
	Course L'Express H2O	3 000 \$
	La Grande Virée des sentiers	3 000 \$
	Le 15 km des Pichous	3 000 \$
	Marathon Baie-des-Chaleurs	4 000 \$
	Marathon Beneva de Montréal	8 000 \$
	Marathon Beneva de Québec 2022	7 500 \$
	Marathon des Érables	4 000 \$
	Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge	2 500 \$
	OCM Dr Clown	3 000 \$
	Québec Mega Trail	5 500 \$
	Tour du Cap-Tourmente	4 000 \$
	Trail du coureur des bois de Duchesnay 2022	3 000 \$
	Trans Vallée	2 000 \$
	Ultra Trail Gaspesia 100 - Juin Festif	4 000 \$
	Ultra Trail Harricana du Canada	6 500 \$
	10 km RBC Université Laval	2 500 \$
15 km au pied du Mont Saint-Hilaire	3 000 \$	
21 k de Montréal	5 000 \$	
30 km des Rives de Boucherville 2022	3 500 \$	
BougeBouge Montréal Souterrain 2023	3 000 \$	

	Bromont Ultra 2022	4 500 \$
	Course de la Cité Limoilou 2022	3 000 \$
	Course nocturne de Montréal 2022	2 500 \$
	Défi Entreprises Automne 2022	3 000 \$
	Demi-Marathon Bonneville Lachine 2022	4 000 \$
	Demi-marathon de Longueuil 2022	3 000 \$
	Marathon de Granby 2022	3 500 \$
	Marathon de Longueuil 2022	4 500 \$
	Tour de l'Horloge 2022	3 000 \$
	Tour du Lac Brome 2022	4 500 \$
	Trail du Grand-Duc 2022	3 500 \$
Fédération québécoise de Badminton inc.	2023 Québec Junior Series Elite	3 500 \$
	National Yonex Elite Jr ou Sr 2022	3 500 \$
Fédération québécoise de biathlon	Championnat canadien et nord-américain	8 500 \$
	Coupe Québec 2 et Open race 1	3 500 \$
	Coupe Québec 3 et Open race 2	2 500 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	Championnats canadiens 2023	8 500 \$
Fédération québécoise de Handball	Grand Prix de beach handball Québec 2022	5 000 \$
Fédération québécoise de la Montagne et de l'Escalade	Championnats nationaux jeunesse d'escalade organisés par le Climbing Escalade Canada	8 500 \$
Fédération québécoise de ski alpin	Coupe Nor AM Mont Sainte-Marie	4 500 \$
	Coupe Nor Am Mont Tremblant	5 000 \$
Fédération québécoise des Sports Cyclistes	Coupe Canada	6 500 \$
	Coupe Canada	5 000 \$
	Tour de l'Avenir	3 500 \$
	Championnats sur route canadiens maîtres	7 500 \$
	Coupe Canada Drummondville	3 500 \$
	Coupe Canada Vaudreuil-Soulange	3 500 \$
	Défis du Parc de la Mauricie	5 000 \$
	Raid Bras-du-Nord	3 500 \$
	Les 100 à B7	3 500 \$
	Série mondiale Gan fondo (classique des Appalaches)	3 500 \$
	Raid Mont St-Anne	2 000 \$
	Championnats canadien junior de cyclisme sur piste	7 500 \$
Hockey Québec	Tournoi provincial Pee-Wee (M13) de Saint-Jérôme	3 500 \$
	Tournoi de Hockey M11/M13 Lac-Etchemin	3 000 \$
	Tournoi provincial M11 (Atome) de Saint_Agapit	3 000 \$
	Festi-Glace Mahg-Novice de Saint-Jean-sur-Richelieu	3 000 \$
	Festival Bravy	2 000 \$
	Festival M7 de St-Hyacinthe	3 000 \$
	Tournoi AHFVG	3 000 \$
	Tournoi hockey Pierrefonds	4 000 \$
	Tournoi Junior - M11 de Terrebonne	3 000 \$
	Tournoi Junior de Charlesbourg	2 500 \$
	Festival pré-novice passe la rondelle JRZ	3 000 \$
	Tournoi M9 de Charlesbourg	3 000 \$
	Tournoi provincial novice de Sorel-Tracy	3 000 \$
	Tournoi M15 optmiste de Beaupré	3 000 \$
	Tournoi Midget (M18) Donnacona	3 000 \$

	Tournoi national de hockey M13 St-Hyacinthe	4 000 \$
	Tournoi national M15-M18 de Châteauguay	4 000 \$
	Tournoi National M18 Beauport	3 000 \$
	Tournoi provincial Hockey féminin Laval	3 000 \$
	Tournoi provincial M9 Passe la rondelle JRZ	3 000 \$
	Tournoi provincial M9-M11 Vaudreuil-Dorion	4 000 \$
	Tournoi provincial Atome de Beauceville	3 000 \$
	Tournoi provincial M11 Passe la rondelle JRZ	4 000 \$
	Tournoi provincial M11-Junior Delta de Laval	4 000 \$
	Tournoi provincial Atome Pee-Wee de St-Rémi	3 000 \$
	Tournoi provincial M11 (Atome) - M15 (Bantam) de CLL	4 000 \$
	Tournoi provincial M13 de Chambly - 26e édition	3 000 \$
	Tournoi provincial M13 de Laval	4 000 \$
	Tournoi provincial M13 de St-Hubert	3 000 \$
	Tournoi provincial de hockey M13 de Saint-Jean-sur-Richelieu	3 000 \$
	Tournoi provincial M15-M18 de hockey Laval-Nord	3 500 \$
	Tournoi provincial Midget St-Gédéon Beauce	3 500 \$
	Coupe Dynamiques	3 000 \$
	Coupe Roussillon	3 500 \$
Judo-Québec	Championnat canadien ouvert 2022	9 500 \$
	45e Omnium du Québec 2022	6 000 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	Championnat canadien longue et courte piste 2022	9 000 \$
	Championnat canadien junior courte piste 2022	6 500 \$
	Invitation canadienne courte piste 2022	3 000 \$
	Championnat canadien junior longue piste 2023 - Coupe Canada #2	6 000 \$
	Coupe Canada #1 courte piste 202	3 000 \$
	Coupe Canada finale courte piste 2023	3 000 \$
	Coupe Canada junior finale courte piste 2023	3 000 \$
Natation artistique Québec	Championnats canadiens 2022	9 500 \$
Parasports Québec	Champ. Nat. Ligue can. de Basketball en FR	7 000 \$
	Parasports Invitation	3 500 \$
	Champ. Can. Tennis en FR	4 500 \$
	Saint-Hyacinthe International Open	3 500 \$
Ringuette Québec	Tournoi de Pierrefonds 2023	6 000 \$
Service national des sauveteurs inc.	Championnats canadiens de sauvetage - Plage	3 500 \$
Ski de fond Québec	Circuit de la Coupe Québec de ski de fond	6 500 \$
	Gatineau Loppet	6 000 \$
	Coupe Canada #1 / Canne de Noël	4 000 \$
	Coupe Canada #2	3 000 \$
	Coupe Canada #3 / Champ. Est Can.	4 500 \$
	Championnat Jeunesse NorAm	4 000 \$
Softball Québec	Championnat canadien U-17	6 500 \$
Tennis de table Québec	Youth National Team Challenge	4 000 \$
	Circuit 6	4 000 \$
	Circuit 1	3 500 \$
	Circuit 2	3 000 \$
	Circuit 3	3 000 \$
	Circuit 4	3 000 \$
	Circuit 5	3 000 \$
Tennis Québec	Championnat canadien junior 12 ans et moins	7 000 \$
	Championnat canadien junior 14 ans et moins	8 000 \$
	Championnat canadien intérieur junior 16 ans et moins	7 000 \$

Triathlon	Pentathlon des neiges	7 000 \$
Voile Québec	Coupe Femina	3 500 \$
	Sail Central Fruitbowl	3 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>852 500 \$</b>

## Programme Équipe Québec

### a) Objectifs

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes québécois qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. Parallèlement, Équipe Québec vise également à fournir un appui financier aux entraîneures et entraîneurs qui encadrent ces athlètes. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Soutenir de façon appropriée les athlètes québécois dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive en leur accordant une bourse d'entraînement annuelle d'au plus 6 000 \$;
- Faciliter la transition de ces athlètes lorsqu'ils se retirent de la compétition active de haut niveau;
- D'améliorer les conditions de pratique professionnelle des entraîneures et entraîneurs des athlètes d'Équipe Québec par une contribution financière annuelle maximale de 20 000 \$.

En ce qui concerne le soutien à la promotion des valeurs et des bienfaits du sport :

- favoriser l'émergence d'une culture sportive au Québec et promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique;
- organiser un forum pour les athlètes et les entraîneures et les entraîneurs d'Équipe Québec, afin qu'ils puissent échanger sur leur cheminement et leurs préoccupations.

### Critères d'admissibilité

Dans le cas des athlètes :

- tous les athlètes québécois identifiés de niveau « excellence » par sa fédération sportive auprès du Ministère;
- l'athlète doit posséder une adresse permanente au Québec;
- l'athlète doit être membre en règle de sa fédération sportive québécoise (advenant le cas qu'il n'y a pas de fédération sportive reconnue par le Ministère dans sa discipline, un athlète pourrait être admissible s'il est qualifié pour les Jeux olympiques ou paralympiques.);
- Les athlètes évoluant dans la National Collegiate Athletic Association (NCAA) ne sont pas admissibles au Programme au cours de leur saison. C'est la responsabilité de l'athlète d'aviser le Ministère du début et de la fin de la saison dans la NCAA.

Volet « bourse de retraite »

- Les athlètes bénéficiaires du Programme Équipe Québec qui se retirent de la compétition active pourront obtenir, une seule fois, une bourse définie selon le nombre d'années pour lesquelles ils auront été boursiers du Programme, et ce, jusqu'à concurrence de 4 000 \$. L'athlète qui souhaite se prévaloir de cette bourse doit en faire la demande en remplissant le formulaire en ligne, dans un délai maximal de douze mois suivant son retrait de la compétition active.

Dans le cas des entraîneures et des entraîneurs :

- tous les entraîneurs qui sont reconnus en tant qu'« entraîneur permanent » et « premier responsable » de l'encadrement annuel d'un athlète boursier du programme Équipe Québec;
- l'entraîneur doit résider au Québec et être membre en règle de sa fédération sportive québécoise;
- l'entraîneur est réputé à temps plein selon les normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) : ils doivent être actifs en entraînement sportif au moins 1 800 heures par année;
- l'entraîneur doit résider de façon permanente au Québec, et posséder minimalement :
  - une certification de niveau 3, 4 ou 5 selon l'ancien système de certification des entraîneurs du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou;
  - le statut « formé » au volet Compétition-Développement du PNCE ou;
  - un diplôme avancé à l'entraînement de l'Institut national du sport du Québec (INS) ou;
  - un baccalauréat dans une discipline appropriée en entraînement sportif (éducation physique, activité physique, kinésiologie ou intervention sportive) en plus d'une formation appropriée spécifique à son sport comparable à ce qui est attendu pour les certifications nommées plus haut<sup>13</sup>.
- pour les disciplines sportives dont certains niveaux de certification ne sont pas encore disponibles, des mesures d'exception peuvent s'appliquer.

<sup>13</sup> C'est le Ministère qui sera responsable de déterminer l'admissibilité d'un entraîneur selon ce critère.

**b) Budget initial 2021-2022 : 5 000 000 \$**

**c) Informations sur les demandes**

En date du 28 février 2022 :

- Nombre total de demandes reçues : 520
- Nombre de demandes approuvées en 2022-2023 : 496
- Nombre de demandes refusées en 2022-2023 : 24 (8 entraîneurs et 16 athlètes)

**d) Montant de la subvention**

En raison de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la liste des subventions octroyées par personne ne peut pas être fournie.

## Programme de financement des instances régionales en sport étudiant

### a) Objectifs

- Soutenir financièrement les instances régionales en sport étudiant (instances), afin d'assurer, au niveau régional, la mission du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), qui est de soutenir et contribuer au développement du sport et de l'activité physique dans le milieu de l'éducation au Québec.
- Concrètement, le RSEQ regroupe les établissements d'enseignement pour créer et gérer des réseaux de compétitions et des championnats qui permettront aux élèves-athlètes et aux étudiants---athlètes de pratiquer leur sport dans un environnement sécuritaire et favoriser la réussite scolaire.
- Par ce programme de financement, il est attendu que les instances œuvrent avec le RSEQ afin de contribuer aux rôles et aux responsabilités du Réseau.

### Critères d'admissibilité

#### Reconnaissance des instances régionales de sport étudiant

Une instance régionale de sport étudiant doit satisfaire les critères suivants afin d'être reconnue et admissible au programme :

1. Être une instance régionale de sport étudiant
2. Être enregistré au Registraire des entreprises du Québec (REQ) en tant qu'organisme sans but lucratif - Loi sur les compagnies, Partie III (chapitre C-38, article 218);
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Avoir un conseil d'administration composé de représentants des secteurs du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique, et permettant une représentation significative de chacun des milieux ;
5. Avoir une immatriculation en vigueur auprès du REQ;
6. Être détenteur d'une charte et de règlements généraux;
7. Posséder une assurance responsabilité civile et administrateur valide que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire;
8. Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et activité physique en milieu étudiant (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres);
9. Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement des services aux acteurs, aux intervenants et à la population de sa région;
10. Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;
11. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le gouvernement du Québec.
- 12.

### b) Budget initial 2021-2022 : 1 114 000 \$

### c) Informations sur les demandes

En 2022-2023, les 14 instances régionales de sport étudiant font l'objet d'une subvention.

**d) Montant de la subvention**

Pour l'année financière 2022-2023, les subventions versées sont les suivantes :

Abitibi-Témiscamingue	88 229,74 \$
Canton-de-l'Est	54 747,94 \$
Côte-Nord	93 000,63 \$
Est-du-Québec	55 880,33 \$
Greater Montreal Athletic Association	86 421,85 \$
Lac-Saint-Louis	62 810,50 \$
Montréal	111 502,69 \$
Laurentides-Lanaudière	99 028,35 \$
Laval	42 664,7649 000 \$
Mauricie	52 105,45 \$
Outaouais	52 613,4349 000 \$
Québec-Chaudière-Appalaches	134 427,28 \$
Montérégie	121 696,9949 000 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	58 873,6849 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 114 000 \$</b>

## **Placements Sports et Loisirs**

### **a) Objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2022-2023**

Placements Sports et Loisirs est un programme d'appariement des dons obtenus par des fédérations sportives québécoises (FSQ) unisports et des organismes nationaux de loisir (ONL) auprès d'entreprises privées et de mécènes, qui a pour but de soutenir le fonctionnement des FSQ et des ONL, et non pas leurs activités de développement.

Les règles de Placements Sports et Loisirs permettent :

- a. d'aider davantage les FSQ et les ONL qui en ont le plus besoin;
- b. de répondre rapidement aux besoins pressants;
- c. de stabiliser le financement à long terme.

Placements Sports et Loisirs renforce ainsi l'aptitude des FSQ et des ONL à bien desservir la population.

Ces organisations pourront générer des revenus supplémentaires, notamment par une augmentation du nombre de membres et une plus grande capacité à obtenir des commandites.

### **b) Budget initial 2022-2023**

6 000 000 \$ dont 342 000 \$ en frais de gestion alloués à l'organisme mandataire

### **c) Informations sur les demandes**

Placements Sports et Loisirs est géré par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec. C'est à cet organisme qu'est versée l'aide financière par l'entremise d'un contrat de service.

### **d) Montant de la subvention**

342 000\$ octroyé par contrat de service pour la gestion de la mesure. .

**Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air (PAFprojets)**

**a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2022-2023;**

L'objectif du Programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets structurants qui favorisent la pratique régulière d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air, auprès de la population québécoise.

Les organismes admissibles sont ceux qui offrent des services dans les domaines de l'activité physique, du sport, du loisir ou du plein air à la population québécoise et qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- a) être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies ou une coopérative constituée en vertu de la Loi sur les coopératives;
- b) être immatriculé au Registre des entreprises du Québec;
- c) exercer ses activités depuis au moins deux ans au Québec;
- d) avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du programme qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs;
- e) le cas échéant, dans les deux années précédant la demande d'aide financière, avoir respecté toutes ses obligations envers le gouvernement du Québec;
- f) œuvrer à l'échelle provinciale.

**b) le budget 2022-2023 : 1 450 475 \$**

**c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;**

Sur les 38 demandes reçues, 15 ont été soutenues. Les 23 autres étaient soit inadmissibles ou ont été refusés.

**d) le montant de la subvention de chaque organisme.**

Fondation Champions pour la vie	98 000 \$
Réseau FADOQ	57 555 \$
Association québécoise de la garde scolaire	27 120 \$
Réseau des Unités régionales de loisir et de sport (RURLS)	198 745 \$
Fillactive	113 600 \$
Société canadienne du cancer	120 000 \$
Eau Vive Québec	65 000 \$
Piétons Québec	196 345 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	114 440 \$
Réseau plein air Québec	94 000 \$
Face aux vents	55 800 \$
Québec subaquatique	6 400 \$
Fédération québécoise de Kite	36 370 \$
Défi sportif Alter'go	172 200 \$
Fédération québécoise d'Ultimate	85 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 450 475 \$</b>

**Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques (PAFEMAP)****a) Objectif; critères d'admissibilité; réalisations 2021-2022**

L'objectif : Le PAFEMAP vise à augmenter le nombre d'initiatives développées par les petites et moyennes entreprises pour encourager la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble de leur personnel.

Critères d'admissibilité : Le programme s'adresse aux dirigeants de petites et de moyennes entreprises, aux regroupements d'entreprises et aux consortiums du Québec. Les critères à respecter sont les suivants :

- être inscrit au Registraire des entreprises du Québec;
- employer de 5 à 499 personnes;
- exercer ses activités depuis au moins deux ans sur le territoire québécois.

À l'**exception** de celles prévues à la clause 6 du guide des règles et normes

Projets admissibles

- **Volet 1** – Aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (limite de 40 000 \$)

Tout aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (travaux de construction, de rénovation ou de mise à niveau d'installations sportives à usage collectif) dont l'objectif est de favoriser la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble du personnel.

- **Volet 2** – Achat de matériel et d'équipement (limite de 20 000 \$)

Tout matériel et tout équipement sportif et de plein air, étant des outils accessibles à l'ensemble du personnel, qui permettent d'améliorer l'expérience de la pratique régulière d'activités physiques dans un contexte sécuritaire.

- **Volet 3** – Organisation et promotion des activités physiques (limite de 20 000 \$)

Toute activité de sensibilisation, de promotion et d'éducation qui favorise l'engagement de l'ensemble du personnel à la pratique régulière d'activités physiques, qui soutient également l'amélioration de l'offre ainsi que l'organisation, l'encadrement et l'animation des activités physiques.

L'aide financière maximale admissible est de 40 000 \$ pour l'ensemble des trois volets. Le demandeur doit apporter sa propre contribution de 20 % du total des dépenses admissibles.

**Budget prévu : 4 379 914 \$ pour 2022-2023.**

**Le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants :**

- 459 demandes reçues
- 276 projets non financés:
- 183 ont été recommandé pour financement

d) La liste des entreprises admissibles à recevoir une aide financière pour 2022-2023 est en processus d'approbation..

**Projets autorisés en 2022-2023**  
**Programme de soutien aux événements sportifs internationaux**

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	E-2022-0472	Fédération de natation du Québec	La 68e Traversée internationale du lac St-Jean	25 000,00 \$	752 000,00 \$	1
	E-2022-0476	Fédération québécoise de tennis	Challenger Banque Nationale Saguenay 2022	30 000,00 \$	125 650,00 \$	1
03 Capitale-Nationale	E-2022-0459	Fédération québécoise des sports cyclistes	Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route 2022	160 000,00 \$	834 000,00 \$	1
	E-2022-0460	Fédération québécoise des sports cyclistes	Vélirium - Coupe du monde de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne 2022	450 000,00 \$	2 749 980,00 \$	1
	E-2022-0463	Basketball Québec	Challenger 3x3 Québec	145 000,00 \$	805 000,00 \$	1
	E-2022-0464	Natation artistique Québec	Championnats du monde junior de natation artistique FINA 2022	250 000,00 \$	1 577 922,00 \$	1
	E-2022-0468	Fédération québécoise des sports cyclistes	Grands prix cyclistes de Québec et Montréal 2022	400 000,00 \$	7 049 200,36 \$	1
	E-2022-0474	Fédération québécoise de ski acrobatique	Mondial Acrobax 2022	9 000,00 \$	58 600,00 \$	1
	E-2022-0481	Fédération québécoise de tennis	Tournoi M25 de St-Augustin 2022	9 500,00 \$	103 500,00 \$	1
	E-2022-0485	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Championnats ISU des quatre continents de patinage de vitesse longue piste Québec 2022	70 000,00 \$	1 025 000,00 \$	1
	E-2022-0487	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupe du monde de ski acrobatique de saut – Le Relais 2023	150 000,00 \$	813 100,00 \$	1
	E-2022-0489	Commission de surf des neiges du Québec	Coupe du monde FIS de snowboardcross 2023	275 000,00 \$	994 561,00 \$	1
	E-2022-0493	Fédération québécoise de ski acrobatique	NorAm de ski acrobatique de saut – Le Relais 2022	4 500,00 \$	52 880,00 \$	1
	E-2022-0495	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Stoneham Air Nation 2023	18 250,00 \$	98 444,00 \$	1
	E-2022-0496	Fédération québécoise de ski acrobatique	Noram FIS de ski acrobatique - Stoneham 2023	22 500,00 \$	209 597,00 \$	1
05 Estrie	E-2022-0469	Fédération québécoise de tennis	Les Championnats Banque Nationale de Granby 2022	100 000,00 \$	1 346 850,00 \$	1
	E-2022-0473	Fédération de natation du Québec	Traversée internationale du lac Mégantic 2022	9 500,00 \$	153 444,00 \$	1
06 Montréal	E-2022-0455	Association de triathlon du Québec	Championnat du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022	950 000,00 \$	5 747 880,00 \$	1
	E-2022-0456	Association de triathlon du Québec	Série mondiale de paratriathlon de Montréal 2022	75 000,00 \$	256 300,00 \$	1
	E-2022-0475	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Festival JACKALOPE 2022 - Coupe Nord-Américaine d'escalade de bloc	3 500,00 \$	216 300,00 \$	1
	E-2022-0477	Basketball Québec	Festival DISTRIX - Série mondiale 3x3 de la FIBA 2022	275 000,00 \$	2 016 000,00 \$	1
	E-2022-0479	Mondiaux Montréal 2026	Championnats du monde route de l'Union cycliste internationale 2026	5 500 000,00 \$	40 000 000,00 \$	1
	E-2022-0480	Danse sport Québec	Breaking for gold Challenge - Montréal 2022	7 000,00 \$	153 840,00 \$	1
	E-2022-0482	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Coupe du monde ISU de patinage de vitesse courte piste – Montréal 2022	100 000,00 \$	635 000,00 \$	1
	E-2022-0484	Fédération du plongeur amateur du Québec	Championnats du monde junior de plongeur de la FINA 2022	225 000,00 \$	2 271 500,00 \$	1
	E-2022-0486	Fédération du plongeur amateur du Québec	International CAMO Invitation 2022	8 000,00 \$	47 934,00 \$	1
	E-2022-0500	Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux	Coupe mondiale de boccia – Montréal 2023	25 000,00 \$	720 000,00 \$	1
E-2022-0501	Patinage Québec	Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024	1 000 000,00 \$	15 029 673,00 \$	1	
07 Outaouais	E-2022-0462	Volleyball Québec	Coupe de volleyball panaméricaine senior masculine 2022	100 000,00 \$	630 473,00 \$	1
08 Abitibi-Témiscamingue	E-2022-0461	Fédération québécoise des sports cyclistes	Tour de l'Abitibi 2022	72 000,00 \$	810 413,00 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	E-2022-0497	Commission de surf des neiges du Québec	Nationaux Speed Nation Mont Orignal 2023	10 000,00 \$	64 596,00 \$	1
14 Lanaudière	E-2022-0470	Fédération québécoise de tennis	Internationaux de tennis junior du Canada 2022	50 000,00 \$	473 062,00 \$	1
	E-2022-0488	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupe du monde de ski acrobatique de bosses – Val St-Côme 2023	200 000,00 \$	808 600,00 \$	1
	E-2022-0490	Fédération québécoise de ski acrobatique	Noram de bosses de Val St-Côme 2023	7 500,00 \$	58 136,25 \$	1
15 Laurentides	E-2022-0471	Fédération de golf du Québec	Omnium du Québec 2022	22 500,00 \$	906 800,00 \$	1
	E-2022-0492	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Mont Tremblant Speed Nation	5 000,00 \$	19 396,00 \$	1
16 Montérégie	E-2022-0465	Cheval Québec	Concours complet Bromont 2022	25 000,00 \$	430 543,00 \$	1
	E-2022-0466	Cheval Québec	Concours complet Bromont - Coupe des nations 2022	25 000,00 \$	322 000,00 \$	1
	E-2022-0467	Cheval Québec	International Bromont 2022	125 000,00 \$	1 879 130,00 \$	1
	E-2022-0499	Fédération québécoise de ski alpin	Super Série Sports Experts 2023	45 000,00 \$	526 910,00 \$	1
17 Centre-du-Québec	E-2022-0483	Fédération québécoise de tennis	Challenger de tennis de Drummondville 2022	40 000,00 \$	424 850,00 \$	1
<b>Total général</b>				<b>11 023 750,00 \$</b>	<b>93 199 064,61 \$</b>	<b>41</b>



## Projets autorisés en 2022-2023

1RP\_LS-01-Annexe02

## Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	C-2019-0052	Ville de Saint-Antonin	Construction d'un nouveau centre sportif et d'un toit sur la patinoire extérieure	2 593 884,00 \$	4 613 155,00 \$	1
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	C-2019-0529	Municipalité de Sainte-Monique	Aménagement d'un complexe récréatif et sportif	544 500,00 \$	866 146,89 \$	1
03 Capitale-Nationale	C-2019-0555	Ville de Québec	Remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer extérieur au parc Chauveau	361 323,00 \$	547 459,77 \$	1
04 Mauricie	C-2019-0294	Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Aménagement de modules de jeux pour enfants	51 934,00 \$	77 900,72 \$	1
05 Estrie	C-2019-0060	Arena Memphrémagog Inc	Construction de l'arena Memphrémagog La Ruche	18 209 487,00 \$	28 300 487,00 \$	1
07 Outaouais	C-2019-0519	Ville de Gatineau	Aménagement de vestiaires et d'une salle multifonctionnelle au complexe sportif Mont-Bleu	1 398 433,00 \$	2 099 750,00 \$	1
08 Abitibi-Témiscamingue	C-2019-0010	Ville de Ville-Marie	Aménagement du parc des Clubs	2 196 552,00 \$	3 306 309,01 \$	1
09 Côte-Nord	C-2019-0464	Ville de Baie-Comeau	Réfection du centre Henri-Desjardins	1 469 224,00 \$	2 283 799,38 \$	1
10 Nord-du-Québec	C-2019-0582	Village nordique de Kangiqsualujjuaq	Rénovation de l'aréna	6 915 975,00 \$	9 221 300,00 \$	1
	C-2019-0589	Village nordique de Kangirsuk	Agrandissement du centre communautaire	6 107 475,00 \$	8 143 300,00 \$	1
	C-2019-0590	Village nordique de Quaqaq	Rénovation de l'aréna	7 227 000,00 \$	9 636 000,00 \$	1
	C-2019-0616	Village nordique de Umiujaq	Rénovation du centre communautaire	4 323 000,00 \$	5 764 000,00 \$	1
	C-2019-0617	Village nordique de Kuujuarapik	Construction d'une toiture pour la patinoire extérieure et d'un bâtiment de services	4 654 650,00 \$	6 206 200,00 \$	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	C-2019-0332	Municipalité de New Carlisle	Ajout d'un déshumidificateur au centre des Citoyens de New Carlisle	76 531,00 \$	115 906,20 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	C-2019-0416	Mont-Orignal, coopérative de solidarité	Mise aux normes de la remontée mécanique	408 559,00 \$	612 900,00 \$	1
15 Laurentides	C-2019-0163	Municipalité de Labelle	Construction d'un nouveau pavillon des loisirs	968 020,00 \$	1 457 209,71 \$	1
16 Montérégie	C-2019-0489	Ville de Brossard	Construction d'une aire de rafraîchissement intergénérationnelle au parc Victorin	1 985 917,00 \$	6 028 634,24 \$	1
17 Centre-du-Québec	C-2019-0500	Municipalité de Wickham	Ajout d'une toiture sur la patinoire	484 067,00 \$	733 942,41 \$	1
<b>Total général</b>				<b>59 976 531,00 \$</b>	<b>90 014 400,33 \$</b>	<b>18</b>



## Projets autorisés en 2022-2023

1RP\_LS-01-Annexe03

## Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre de projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	S-2021-0047	La Corporation de la Montagne du Collège inc.	Mise à niveau des sentiers de la Montagne du Collège – 2e partie	146 183,00 \$	182 728,76 \$	1
	S-2021-0053	Municipalité de Saint-Mathieu-De-Rioux	Favoriser les sports nautiques non motorisés à Saint-Mathieu-de-Rioux	79 347,00 \$	108 107,73 \$	1
	S-2021-0082	Municipalité de Saint-Mathieu-De-Rioux	Sentier pédestre et d'hébertisme	138 760,00 \$	173 450,34 \$	1
	S-2021-0105	MRC de La Mitis	Aménagement de sentiers de vélo de montagne au Mont-Comi	144 013,14 \$	240 021,90 \$	1
	S-2021-0110	MRC de La Matapédia	Amélioration des infrastructures d'accueil et des sentiers du parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia	66 919,93 \$	111 533,22 \$	1
	S-2021-0125	Municipalité de Saint-Vianney	Restons actifs : Les Viannois en action!	38 569,39 \$	48 211,74 \$	1
	S-2021-0132	Corporation d'aménagement multiresources et du patrimoine des Plateaux	Sentiers du bois	44 520,00 \$	55 650,00 \$	1
	S-2021-0133	Ville de Matane	Sentier du parc des castors et du Bon-Pasteur	86 000,00 \$	144 393,24 \$	1
	S-2021-0134	Ville de Dégelis	Phase 2 Sentier de vélo de montagne	36 283,60 \$	45 354,60 \$	1
	S-2021-0143	Municipalité de St-Narcisse de Rimouski	Les sentiers de la montagne	78 270,00 \$	97 842,74 \$	1
	S-2021-0159	Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène	Développement des sentiers pleins airs du parc régional Val-D'Irène	56 800,00 \$	112 000,00 \$	1
	S-2021-0172	Sentier international des Appalaches – Québec	Mise à niveau et amélioration du SIA phase III	150 000,00 \$	192 200,00 \$	1
	S-2021-0197	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	Sentiers de vélo de montagne	148 746,29 \$	207 350,32 \$	1
	S-2021-0205	Ville de La Pocatière	Amélioration des sentiers du boisé Beaupré	139 362,30 \$	198 405,38 \$	1
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	S-2021-0007	Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin	Développement de sentier parc de la Rivière-du-Moulin	51 492,68 \$	64 365,88 \$	1
	S-2021-0024	Coop de solidarité du Cap Jaseux	Le Parc Aventures Cap Jaseux : une destination récréotouristique internationale 4 saisons entre terre, mer et air!	93 773,16 \$	312 577,21 \$	1
	S-2021-0054	Municipalité de Saint-François-de-Sales	Sentier d'hébertisme traditionnel : les Coureurs des bois	44 524,78 \$	67 354,72 \$	1
	S-2021-0062	Do Mi Ski inc.	Mise à niveau des sentiers de plein air au Centre plein air Domiski	41 600,00 \$	52 000,00 \$	1
	S-2021-0072	Municipalité de Saint-Stanislas	Aménagements pour activités de plein air	21 837,41 \$	27 296,76 \$	1
	S-2021-0081	Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Développement des sentiers municipaux en lien avec le plan d'aménagement en transport actif	142 783,02 \$	186 877,77 \$	1
	S-2021-0092	Centre plein air Le Norvégien	Développement du réseau de sentiers de vélo et de randonnée	120 000,00 \$	150 000,81 \$	1
	S-2021-0093	Ville de Roberval	Sentier multifonctionnel Roberval, phase 1	121 415,78 \$	151 769,72 \$	1
	S-2021-0118	Municipalité St-Eugène-d'Argentenay	Sentier pédestre au coeur du village	29 170,00 \$	36 463,65 \$	1
	S-2021-0119	La Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc.	Réfection et aménagement de sentiers de vélo de montagne	59 084,58 \$	74 757,55 \$	1
	S-2021-0146	Association des sportifs d'Albanel	Amélioration des piste de ski de fonds et agrandissement de la piste de fatbike	16 000,00 \$	20 000,00 \$	1
	S-2021-0148	Association de la Rivière Petit-Saguenay	Réaménagement du sentier de la rivière Petit-Saguenay - Section Canyon	31 369,15 \$	39 211,44 \$	1
	S-2021-0163	Municipalité de St-Augustin Dalmas	Sentier de ski de fond	26 693,26 \$	33 499,95 \$	1
	S-2021-0189	Municipalité de Saint-Fulgence	Mise à niveau des sentiers pédestres des battures et du Cap-des-Roches à Saint-Fulgence	108 337,60 \$	188 534,51 \$	1
S-2021-0194	Ville de Saint-Félicien	Plan de mise en valeur du parc de la Chute-à-Michel	75 013,50 \$	146 719,92 \$	1	
03 Capitale-Nationale	S-2021-0003	Corporation du Parc régional du mont Grand Fonds inc.	Sentiers de randonnées estivales mont Grand-Fonds	21 398,00 \$	26 747,50 \$	1
	S-2021-0020	Ville de Saint-Raymond	Accès au parc de la tourbière	10 708,73 \$	17 847,88 \$	1
	S-2021-0028	Ville de Clermont	Réfection du parcours des Berges	150 000,00 \$	214 489,47 \$	1
	S-2021-0034	Musée maritime de Charlevoix	Sentier de la Forêt marine 2022	41 741,67 \$	58 427,09 \$	1
	S-2021-0087	Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix	Amélioration des infrastructures dans le secteur de Saint-Tite-des-Caps	87 983,20 \$	125 789,00 \$	1
	S-2021-0088	Camp Portneuf	Un sentier pour tous	125 000,00 \$	159 307,35 \$	1
	S-2021-0089	Sentiers Québec-Charlevoix	Aménagement de nouvelles alternatives d'hébergement (camping rustique et abris trois côtés) destinés à la longue randonnée	93 762,40 \$	117 203,00 \$	1
	S-2021-0113	Camp le Manoir des Éboulements	Mise à niveau et aménagement de sentiers	59 360,00 \$	74 200,00 \$	1
	S-2021-0145	Centre-Nature St-Basile-de-Portneuf inc.	Ponts, signalisation et sentiers de vélo de montagne du Centre nature	78 880,00 \$	98 600,00 \$	1
	S-2021-0147	Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	Mise en valeur du sentier de la Rivière-aux-Pins	44 808,67 \$	58 058,10 \$	1
	S-2021-0157	Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	Aménagement d'une toilette sèche dans le sentier d'Auvergne	2 020,74 \$	3 946,30 \$	1
	S-2021-0173	Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré	Reconstruction de la passerelle sur le sentier Mestachibo	150 000,00 \$	218 887,54 \$	1

## Projets autorisés en 2022-2023

1RP\_LS-01-Annexe03

## Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air

	S-2021-0204	Municipalité de la paroisse de Saint-Urbain	Sentier de la Haute du Gouffre - phase 2	150 000,00 \$	206 272,35 \$	1
04 Mauricie	S-2021-0070	Sentier national de la Mauricie	Amélioration du sentier national de la Mauricie	21 492,34 \$	26 865,43 \$	1
	S-2021-0120	Pégase sentiers équestres	Réfection du pont de l'ancienne ferrée à Saint-Prosper	150 000,00 \$	247 102,37 \$	1
	S-2021-0131	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	St-Alex-Ski	32 200,00 \$	40 737,76 \$	1
	S-2021-0175	Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Sentier pédestre Atikamekw	124 000,00 \$	155 000,00 \$	1
05 Estrie	S-2021-0006	Municipalité de Ham-Sud	Aménagement d'un sentier pédestre dans le cœur du villageois	129 933,34 \$	185 619,05 \$	1
	S-2021-0015	Municipalité du Village de Stukely-Sud	Réhabilitation des sentiers	7 979,05 \$	9 973,81 \$	1
	S-2021-0017	Fiducie de Conservation Massawippi	Projet Eberts	120 000,00 \$	150 000,00 \$	1
	S-2021-0030	Société de gestion du Parc du lac Aylmer	Nouveaux sentiers et pratique de sports nautiques au parc du Lac-Aylmer	51 832,26 \$	88 106,21 \$	1
	S-2021-0046	Ville de Danville	Réaménager le sentier de l'étang Burbank	141 935,12 \$	270 701,39 \$	1
	S-2021-0049	Sentiers frontaliers inc.	Nouvelle boucle mont Salmon et mont Trumbell	41 622,00 \$	66 202,02 \$	1
	S-2021-0050	Municipalité de Stanstead-Est	Aménagement de sentiers multigénérationnels au parc des Chutes-Burroughs	112 061,53 \$	211 734,56 \$	1
	S-2021-0055	Les Sentiers de l'Estrie	Mise à niveau et développement du réseau pédestre secteur rivière au Saumon, secteur J. Guillemette et secteur mont Foster	119 861,58 \$	149 861,58 \$	1
	S-2021-0056	Développement du Mont Ham	Mise à niveau du sentier Intrépide	39 285,00 \$	49 107,00 \$	1
	S-2021-0069	Municipalité de Chartierville	Vélos de montagne Chartierville	128 361,92 \$	165 701,79 \$	1
	S-2021-0086	L'Association du marais de la Rivière-aux-Cerises (LAMRAC)	Sentiers forestiers, création et mise à niveau 2022	51 298,54 \$	88 755,42 \$	1
	S-2021-0094	Municipalité de Frontenac	Sentier pédestre de Frontenac à la Croix	31 323,85 \$	39 154,83 \$	1
	S-2021-0127	Parc historique de la Poudrière de Windsor	Parcours de la Poudrière	85 990,01 \$	201 001,64 \$	1
	S-2021-0138	Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Sentier pédestre de Sainte-Anne-de-la-Rochelle	42 400,00 \$	55 705,31 \$	1
	S-2021-0153	Corporation de conservation du boisé de Johnville inc (Nature Cantons-de-l'Est)	Accès aux personnes à mobilité réduite et prolongation du trottoir de la tourbière au parc écoforestier de Johnville	78 779,53 \$	103 057,97 \$	1
	S-2021-0181	Ville de Richmond	Parc Gouin - vélo de montagne	131 612,34 \$	182 888,23 \$	1
S-2021-0212	Sentiers Sherbrooke	Parc du Mont Hatley "La référence en sentiers nouveau-genre" et "le premier centre à offrir des sentiers adaptés au Québec"	93 686,40 \$	117 108,00 \$	1	
07 Outaouais	S-2021-0005	Coopérative de solidarité plein air - Aventure Hélianthe	Sur les traces du cerf de Virginie	64 596,46 \$	85 935,86 \$	1
	S-2021-0011	Municipalité de Val-des-Monts	Réfection du sentier numéro 1 au parc Nakkertok Val-des-Monts	17 545,88 \$	32 917,70 \$	1
	S-2021-0014	Municipalité de Lac-des-Plages	Parc récréatif de la Maskinongé	124 934,10 \$	156 167,62 \$	1
	S-2021-0037	Ville de Gracefield	Aménagement d'un réseau de sentiers pédestres à la forêt	64 000,00 \$	80 472,93 \$	1
	S-2021-0057	Vélo Fortune	Extension, réaménagement et nouveaux sentiers	150 000,00 \$	296 385,84 \$	1
	S-2021-0074	Municipalité de Papineauville	Aménagement parc du chemin Servant	86 057,00 \$	116 757,67 \$	1
	S-2021-0084	Club Lac Ste. Marie	Sentier du mini mont Baldy	75 000,00 \$	95 774,18 \$	1
	S-2021-0111	Municipalité de L'Ange-Gardien	Aménagement des sentiers Champboisé	25 015,32 \$	31 269,15 \$	1
	S-2021-0142	Montebello Sport Culture	Aménagement d'un sentier de vélo de montagne de niveau intermédiaire	150 000,00 \$	187 500,00 \$	1
	S-2021-0195	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Développement du site d'escalade de mont Sainte-Marie	76 211,01 \$	95 263,76 \$	1
S-2021-0199	Chutes Coulonge	Amélioration du site du Parc des chutes de Fort-Coulonge	125 206,77 \$	180 696,13 \$	1	
08 Abitibi-Témiscamingue	S-2021-0061	Corporation de développement de Laverlochère	Mise à niveau des sentiers de l'Entrevent	59 863,00 \$	77 829,05 \$	1
	S-2021-0083	Ville de Val-d'Or	Développement de deux nouveaux sentiers de vélo de montagne à la Forêt récréative de Val-d'Or	68 301,54 \$	113 835,90 \$	1
	S-2021-0085	Comité Loisirs et Développement de Cloutier	Espaces Entre-Lacs	12 520,14 \$	15 650,18 \$	1
	S-2021-0107	Municipalité de Normétal	Amélioration et mise à niveau des sentiers pédestres et de ski de fond	41 995,00 \$	52 493,75 \$	1
	S-2021-0169	Ville de Senneterre	Mont Bell phase 2	119 406,21 \$	154 818,95 \$	1
S-2021-0208	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Soutien au développement du site d'escalade de Guidou	14 665,29 \$	18 331,61 \$	1	
09 Côte-Nord	S-2021-0042	Club les sentiers de la rivière Amédée	Mise à niveau de sections des sentiers le Coteau no 3, le Raccourci no 5 et le Manège no 8	19 218,27 \$	24 022,84 \$	1
	S-2021-0108	Corporation plein air Manicouagan	Récréotourisme quatre saisons du mont Ti-Basse	143 592,00 \$	179 490,00 \$	1
	S-2021-0139	Association de développement touristique de Tête-à-la-Baleine	Amélioration et embellissement de sentier pédestre	97 560,00 \$	121 950,00 \$	1
	S-2021-0141	Municipalité de Sacré-Coeur	Amélioration du sentier de Sacré-Coeur et aménagement d'une aire de glissades	114 331,39 \$	148 163,62 \$	1

## Projets autorisés en 2022-2023

1RP\_LS-01-Annexe03

## Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air

	S-2021-0149	Club de ski Norfond	Mise à niveau des pistes de ski de fond	13 797,00 \$	17 246,25 \$	1
	S-2021-0160	Ville de Port-Cartier	Parcours actif de la Taïga	73 205,66 \$	100 212,18 \$	1
	S-2021-0182	Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	Sentier pédestre en milieu forestier	68 393,93 \$	85 492,41 \$	1
10 Nord-du-Québec	S-2021-0019	Ville de Chapais	Reconstruction du sentier Campbell – phase II	125 682,65 \$	157 103,31 \$	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	S-2021-0032	Municipalité de Maria	Construction d'une passerelle pour les sentiers multifonctionnels de Maria	144 882,76 \$	346 501,99 \$	1
	S-2021-0059	Base plein air de Bellefeuille	Mise à niveau des sentiers	126 180,28 \$	159 095,30 \$	1
	S-2021-0104	Centre communautaire Douglas	Sentier récréotouristique du mont Puddingstone	17 290,00 \$	22 877,01 \$	1
	S-2021-0123	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Soutien au développement du site d'escalade à Pointe-à-la-Croix/ Baie au chêne	39 416,87 \$	49 271,09 \$	1
	S-2021-0144	Événements Gaspesia	Percé 360 - phase 1	43 000,00 \$	357 500,00 \$	1
	S-2021-0187	Parc régional Petite-Cascapédia	Mise à niveau et rehaussement de l'expérience vélo de montagne à la Station touristique Pin Rouge	136 576,00 \$	198 000,00 \$	1
	S-2021-0206	Domaine des chutes du ruisseau creux	Mise à niveau des sentiers et infrastructures du DCRC	31 552,08 \$	39 440,11 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	S-2021-0004	Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	Mise à niveau, identification et ajout d'aires de repas du mont Grand Morne	19 378,86 \$	24 223,57 \$	1
	S-2021-0021	Municipalité de Saint-Agapit	Amélioration et prolongement du Sentier de la rivière Noire	20 000,00 \$	30 264,18 \$	1
	S-2021-0022	Municipalité d'Armagh	Parcours d'hébertisme et tyrolienne	99 010,16 \$	145 302,70 \$	1
	S-2021-0027	Les Sentiers la Balade de Lévis inc.	La Balade 2021	139 200,00 \$	187 028,25 \$	1
	S-2021-0033	Municipalité de Saint-Isidore	Construction d'une piste cyclable, Président-Kennedy/Saint-Pierre	150 000,00 \$	299 214,10 \$	1
	S-2021-0041	Club Cycliste de Lévis	Construction de deux nouveaux sentiers faciles dans le secteur chemin des Îles / rivière Etchemin	74 781,20 \$	93 476,50 \$	1
	S-2021-0063	Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock	Sentiers de vélo de montagne et multifonctionnels	150 000,00 \$	206 955,00 \$	1
	S-2021-0076	Plein air Adstock	Lien cyclable entre le mont Adstock et le parc national de Frontenac	150 000,00 \$	206 955,00 \$	1
	S-2021-0078	Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	Focus sur la piste	6 549,94 \$	24 685,02 \$	1
	S-2021-0098	Club de ski de Beauce	Ski de fond à son meilleur	20 800,00 \$	26 000,00 \$	1
	S-2021-0106	MRC de Lotbinière	Amélioration des sentiers de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière	30 622,00 \$	51 038,14 \$	1
	S-2021-0112	Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud	Agrandissement du réseau de sentiers de vélo de montagne du parc régional du Massif du Sud	150 000,00 \$	201 352,00 \$	1
	S-2021-0115	Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	Aménagement d'un circuit d'hébertisme au parc des Bâtisseurs	32 924,00 \$	51 443,88 \$	1
	S-2021-0117	Association écologique des Etchemins	Réaménagement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin	50 734,10 \$	74 166,38 \$	1
	S-2021-0150	Club sportif mont Bonnet inc.	Le réseau de sentiers des municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Magloire et Saint-Luc	150 000,00 \$	187 500,00 \$	1
	S-2021-0155	Parc régional des Appalaches	Mise à niveau et de développement des infrastructures sur le réseau de sentiers du parc des Appalaches	51 800,00 \$	64 750,00 \$	1
	S-2021-0156	Municipalité de Val-Alain	Aménagement des sentiers de la rivière du Chêne	33 344,03 \$	57 428,17 \$	1
	S-2021-0158	Ville de Beauceville	Sentiers de la Cité sportive Rotary	141 271,19 \$	176 588,99 \$	1
	S-2021-0166	Municipalité de Dosquet	Sentier rivière Henri	75 564,12 \$	94 455,16 \$	1
	S-2021-0167	Municipalité de Saints-Anges	Aménager notre sentier plein air	24 521,90 \$	60 563,32 \$	1
	S-2021-0168	Municipalité de Saint-Éphrem	Les boisés animés	26 648,80 \$	36 311,00 \$	1
	S-2021-0174	Municipalité d'Irlande	Amélioration du réseau de sentiers et du circuit de kayak à l'étang Stater	59 313,76 \$	84 394,23 \$	1
	S-2021-0176	Municipalité La Guadeloupe	Sentiers prolongés, activités bonifiées	69 133,54 \$	86 416,93 \$	1
S-2021-0186	Association de Vélo de Montagne des Appalaches	Ajout de nouveaux sentiers de vélo de montagne au parc du Sommet de Thetford - Phase 4	34 396,00 \$	42 995,00 \$	1	
S-2021-0201	Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	Amélioration de l'offre et de l'accès en plein air au Domaine de Gaspé	134 384,01 \$	188 977,51 \$	1	
S-2021-0209	Municipalité de Saint-Anselme	Aménagement d'un site hivernal	39 996,00 \$	120 106,73 \$	1	
S-2021-0211	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Soutien au développement du Mont Adstock	83 205,06 \$	104 006,32 \$	1	
13 Laval	S-2021-0002	Éco-Nature	Tour d'observation du Grand Marais	90 925,00 \$	113 678,23 \$	1
	S-2021-0008	Municipalité de Sainte-Béatrix	Création (amélioration) d'un sentier linéaire reliant le village à la rivière L'Assomption.	150 000,00 \$	386 302,00 \$	1
	S-2021-0009	Ville de Repentigny	Aménagement des sentiers de la Presqu'île et remplacement du mobilier de l'accueil	53 343,93 \$	102 932,70 \$	1
	S-2021-0010	Municipalité de Saint-Jacques	Parc nature Saint-Jacques	14 698,26 \$	40 787,65 \$	1

## Projets autorisés en 2022-2023

1RP\_LS-01-Annexe03

## Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air

14 Lanaudière	S-2021-0043	Régie intermunicipale du parc régional des chutes Monte-à-Peine et des Dalles	Reconstruction de la passerelle de l'étang des Castors	150 000,00 \$	288 050,00 \$	1
	S-2021-0044	Abbaye Val Notre-Dame	Développement des sentiers de vélo de montagne – phase 2	75 894,78 \$	103 682,45 \$	1
	S-2021-0058	Municipalité de Saint-Calixte	Sentiers au cœur des collines	149 895,82 \$	192 619,16 \$	1
	S-2021-0080	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Jonction entre le sentier National et Sainte-Émélie	29 307,00 \$	47 243,92 \$	1
	S-2021-0091	Municipalité de la paroisse de Saint-Didace	Mise à niveau de l'accès à un plan d'eau	98 478,28 \$	166 195,21 \$	1
	S-2021-0101	Municipalité de la paroisse de Saint-Damien	Développement du pôle plein-air de Saint-Damien, phase 1	97 060,00 \$	121 325,00 \$	1
	S-2021-0102	La Tournée des cantons de Rawdon	Développement de sentiers de vélo de montagne secteur village Canadiana et école Marie-Anne	131 687,88 \$	181 377,23 \$	1
	S-2021-0103	Chalets Lanaudière	Destination plein air à accès universel	74 888,96 \$	93 611,20 \$	1
	S-2021-0116	Parc la Réserve	Réhabilitation et amélioration du réseau de pistes et sentiers du Domaine la Réserve	99 662,00 \$	124 578,04 \$	1
	S-2021-0122	MRC de Montcalm	Aménagement de sentiers - Parc régional Montcalm	150 000,00 \$	467 931,00 \$	1
	S-2021-0124	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Agrandissement des stationnements d'escalade de la Matawinie	10 529,86 \$	13 162,33 \$	1
	S-2021-0154	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie	Construction d'un refuge et aménagement permettant de finaliser le parcours du sentier national en Matawinie	112 520,00 \$	140 650,00 \$	1
	S-2021-0179	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Développement des sentiers multifonctionnels	129 281,61 \$	172 100,76 \$	1
	S-2021-0185	Le Club de plein-air de St-Donat inc.	Revitalisation de sentiers de randonnée	32 624,00 \$	40 780,00 \$	1
15 Laurentides	S-2021-0001	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Parc d'hébertisme	120 000,00 \$	368 605,00 \$	1
	S-2021-0029	Ville de Saint-Colomban	Revitalisation du sentier à l'Orée-des-Bois	51 584,54 \$	96 472,99 \$	1
	S-2021-0036	Municipalité de Kiamika	Revitalisation du sentier écologique du ruisseau du diable	41 424,00 \$	51 780,00 \$	1
	S-2021-0060	Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord	Mise à niveau de sentiers et passerelles secteur Saint-Jérôme	9 000,00 \$	15 000,00 \$	1
	S-2021-0064	Municipalité de Val-Morin	Amélioration du réseau de sentiers du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Far Hills	40 424,00 \$	50 530,00 \$	1
	S-2021-0066	Municipalité du canton d'Amherst	Sentier de raquette et de ski de fond à partir du corridor aérobique	78 434,78 \$	99 283,37 \$	1
	S-2021-0073	Corporation du Parc du Poisson Blanc	Réfection des sentiers de randonnée pédestre et en raquettes de la montagne du Fort – volet 3	100 000,00 \$	140 000,00 \$	1
	S-2021-0075	Municipalité de Piedmont	Aménagement des sentiers Piedmontais	50 721,57 \$	75 297,04 \$	1
	S-2021-0090	Municipalité du Village de Val-David	Mise à niveau des sentiers des monts Césaire et Plante	115 704,81 \$	145 995,97 \$	1
	S-2021-0095	Plein air St-Adolphe d'Howard	Agrandissement du réseau de sentier mont Avalanche	34 720,00 \$	43 400,00 \$	1
	S-2021-0135	Ville de Saint-Sauveur	Aménagement du réseau de sentiers pédestre La Marquise	88 189,50 \$	146 982,50 \$	1
	S-2021-0136	Municipalité de Chute St-Philippe	Mise à niveau des Sentiers nature de Chute St-Philippe	37 202,65 \$	50 702,81 \$	1
	S-2021-0140	Ville d'Estérel	Création d'un sentier cyclable dans le Parc d'Estérel	150 000,00 \$	563 047,96 \$	1
	S-2021-0190	Les sentiers de Gore	Aménagement du parc Dénommé	33 700,00 \$	42 145,00 \$	1
	S-2021-0191	Plein air Sainte-Adèle	Création d'un sentier de vélo ligne de progression et apprentissage au parc des Pentes 40/80	43 510,95 \$	95 663,90 \$	1
	S-2021-0192	Base de plein air Bon départ	Mise à niveau et amélioration des accès aux plans d'eau, des sentiers et des sites de camping rustique	98 888,50 \$	123 610,63 \$	1
	S-2021-0198	Parc régional Montagne du Diable	Amélioration de sentiers PRMD	54 960,00 \$	68 700,00 \$	1
	S-2021-0207	Municipalité de La Minerve	Aménagement et développement du sentier pédestre	150 000,00 \$	208 437,98 \$	1
	S-2021-0213	Municipalité de Lac-du-Cerf	Sentier vélo de montagne au Mont-Limoges	150 000,00 \$	187 500,00 \$	1
16 Montérégie	S-2021-0012	les Amis des Sentiers de Bromont	Mise à niveau du sentier de connexion K6	94 242,05 \$	117 806,31 \$	1
	S-2021-0016	Municipalité de McMasterville	Le parc du Ruisseau-Bernard, des sentiers d'activités et de découvertes	150 000,00 \$	299 555,00 \$	1
	S-2021-0035	Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves	Améliorations à l'offre de sentiers de marche	54 566,50 \$	81 427,71 \$	1
	S-2021-0052	Municipalité du village d'Abercorn	Sentier Abercorn, phases 1 et 2	22 887,28 \$	28 887,28 \$	1
	S-2021-0099	Municipalité de Brigham	Les Sentiers de Brigham	71 483,90 \$	90 929,68 \$	1
	S-2021-0100	Nature-Action Québec inc.	Aménagement d'un site de plein air récréatif et éducatif au Boisé Du-Tremblay	150 000,00 \$	306 226,30 \$	1
	S-2021-0109	Ville de Carignan	Aménagement d'un sentier balisé sur la pointe nord de l'Île aux Lièvres	150 000,00 \$	358 742,29 \$	1
	S-2021-0180	Ville de Beloeil	Amélioration de l'accessibilité et de l'expérience nature dans le boisé des Bourgs	150 000,00 \$	470 550,87 \$	1

**Projets autorisés en 2022-2023**

**Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air**

	S-2021-0193	Municipalité de Sainte-Cécile de Milton	Les sentiers Milton	74 074,98 \$	92 593,74 \$	1
	S-2021-0196	Municipalité de Saint-Polycarpe	Mise en valeur de la rivière Delisle par l'aménagement d'un accès public pour pratiquer des activités de pagaie	150 000,00 \$	198 152,69 \$	1
	S-2021-0203	Centre national de cyclisme de Bromont	Agrandissement et mise à niveau du réseau de sentiers de vélo de montagne du CNCB	70 400,00 \$	150 000,00 \$	1
17 Centre-du-Québec	S-2021-0096	Municipalité de Saint-Lucien	Les sentiers de Saint-Lucien, phase 2	120 000,00 \$	150 000,92 \$	1
	S-2021-0152	Municipalité de Sainte-Françoise	Le sentier Franlageois	46 194,52 \$	57 743,15 \$	1
	S-2021-0164	Municipalité d'Inverness	Mise à niveau et développement du parc municipal des chutes Lysander	65 050,26 \$	163 590,48 \$	1
	S-2021-0178	Parc régional de la rivière Gentilly	Marchez, roulez, trottez VERT plus de sécurité et d'accessibilité	150 000,00 \$	193 149,60 \$	1
	S-2021-0183	Municipalité de Saint-Wenceslas	Aménagement d'un sentier pédestre	64 672,32 \$	82 940,15 \$	1
	S-2021-0214	Ville de Bécancour	Amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de l'attractivité du sentier pédestre et du site du Moulin Michel	115 751,33 \$	209 885,34 \$	1
<b>Total général</b>				<b>14 374 348,89 \$</b>	<b>22 600 247,82 \$</b>	<b>176</b>



**Projets autorisés en 2022-2023**  
**Programme de soutien aux événements sportifs internationaux**

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	E-2022-0472	Fédération de natation du Québec	La 68e Traversée internationale du lac St-Jean	25 000,00 \$	752 000,00 \$	1
	E-2022-0476	Fédération québécoise de tennis	Challenger Banque Nationale Saguenay 2022	30 000,00 \$	125 650,00 \$	1
03 Capitale-Nationale	E-2022-0459	Fédération québécoise des sports cyclistes	Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route 2022	160 000,00 \$	834 000,00 \$	1
	E-2022-0460	Fédération québécoise des sports cyclistes	Vélirium - Coupe du monde de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne 2022	450 000,00 \$	2 749 980,00 \$	1
	E-2022-0463	Basketball Québec	Challenger 3x3 Québec	145 000,00 \$	805 000,00 \$	1
	E-2022-0464	Natation artistique Québec	Championnats du monde junior de natation artistique FINA 2022	250 000,00 \$	1 577 922,00 \$	1
	E-2022-0468	Fédération québécoise des sports cyclistes	Grands prix cyclistes de Québec et Montréal 2022	400 000,00 \$	7 049 200,36 \$	1
	E-2022-0474	Fédération québécoise de ski acrobatique	Mondial Acrobax 2022	9 000,00 \$	58 600,00 \$	1
	E-2022-0481	Fédération québécoise de tennis	Tournoi M25 de St-Augustin 2022	9 500,00 \$	103 500,00 \$	1
	E-2022-0485	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Championnats ISU des quatre continents de patinage de vitesse longue piste Québec 2022	70 000,00 \$	1 025 000,00 \$	1
	E-2022-0487	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupe du monde de ski acrobatique de saut – Le Relais 2023	150 000,00 \$	813 100,00 \$	1
	E-2022-0489	Commission de surf des neiges du Québec	Coupe du monde FIS de snowboardcross 2023	275 000,00 \$	994 561,00 \$	1
	E-2022-0493	Fédération québécoise de ski acrobatique	NorAm de ski acrobatique de saut – Le Relais 2022	4 500,00 \$	52 880,00 \$	1
	E-2022-0495	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Stoneham Air Nation 2023	18 250,00 \$	98 444,00 \$	1
	E-2022-0496	Fédération québécoise de ski acrobatique	Noram FIS de ski acrobatique - Stoneham 2023	22 500,00 \$	209 597,00 \$	1
05 Estrie	E-2022-0469	Fédération québécoise de tennis	Les Championnats Banque Nationale de Granby 2022	100 000,00 \$	1 346 850,00 \$	1
	E-2022-0473	Fédération de natation du Québec	Traversée internationale du lac Mégantic 2022	9 500,00 \$	153 444,00 \$	1
06 Montréal	E-2022-0455	Association de triathlon du Québec	Championnat du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022	950 000,00 \$	5 747 880,00 \$	1
	E-2022-0456	Association de triathlon du Québec	Série mondiale de paratriathlon de Montréal 2022	75 000,00 \$	256 300,00 \$	1
	E-2022-0475	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Festival JACKALOPE 2022 - Coupe Nord-Américaine d'escalade de bloc	3 500,00 \$	216 300,00 \$	1
	E-2022-0477	Basketball Québec	Festival DISTRIX - Série mondiale 3x3 de la FIBA 2022	275 000,00 \$	2 016 000,00 \$	1
	E-2022-0479	Mondiaux Montréal 2026	Championnats du monde route de l'Union cycliste internationale 2026	5 500 000,00 \$	40 000 000,00 \$	1
	E-2022-0480	Danse sport Québec	Breaking for gold Challenge - Montréal 2022	7 000,00 \$	153 840,00 \$	1
	E-2022-0482	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Coupe du monde ISU de patinage de vitesse courte piste – Montréal 2022	100 000,00 \$	635 000,00 \$	1
	E-2022-0484	Fédération du plongeur amateur du Québec	Championnats du monde junior de plongeur de la FINA 2022	225 000,00 \$	2 271 500,00 \$	1
	E-2022-0486	Fédération du plongeur amateur du Québec	International CAMO Invitation 2022	8 000,00 \$	47 934,00 \$	1
	E-2022-0500	Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux	Coupe mondiale de boccia – Montréal 2023	25 000,00 \$	720 000,00 \$	1
E-2022-0501	Patinage Québec	Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024	1 000 000,00 \$	15 029 673,00 \$	1	
07 Outaouais	E-2022-0462	Volleyball Québec	Coupe de volleyball panaméricaine senior masculine 2022	100 000,00 \$	630 473,00 \$	1
08 Abitibi-Témiscamingue	E-2022-0461	Fédération québécoise des sports cyclistes	Tour de l'Abitibi 2022	72 000,00 \$	810 413,00 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	E-2022-0497	Commission de surf des neiges du Québec	Nationaux Speed Nation Mont Orignal 2023	10 000,00 \$	64 596,00 \$	1
14 Lanaudière	E-2022-0470	Fédération québécoise de tennis	Internationaux de tennis junior du Canada 2022	50 000,00 \$	473 062,00 \$	1
	E-2022-0488	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupe du monde de ski acrobatique de bosses – Val St-Côme 2023	200 000,00 \$	808 600,00 \$	1
	E-2022-0490	Fédération québécoise de ski acrobatique	Noram de bosses de Val St-Côme 2023	7 500,00 \$	58 136,25 \$	1
15 Laurentides	E-2022-0471	Fédération de golf du Québec	Omnium du Québec 2022	22 500,00 \$	906 800,00 \$	1
	E-2022-0492	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Mont Tremblant Speed Nation	5 000,00 \$	19 396,00 \$	1
16 Montérégie	E-2022-0465	Cheval Québec	Concours complet Bromont 2022	25 000,00 \$	430 543,00 \$	1
	E-2022-0466	Cheval Québec	Concours complet Bromont - Coupe des nations 2022	25 000,00 \$	322 000,00 \$	1
	E-2022-0467	Cheval Québec	International Bromont 2022	125 000,00 \$	1 879 130,00 \$	1
	E-2022-0499	Fédération québécoise de ski alpin	Super Série Sports Experts 2023	45 000,00 \$	526 910,00 \$	1
17 Centre-du-Québec	E-2022-0483	Fédération québécoise de tennis	Challenger de tennis de Drummondville 2022	40 000,00 \$	424 850,00 \$	1
<b>Total général</b>				<b>11 023 750,00 \$</b>	<b>93 199 064,61 \$</b>	<b>41</b>



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

Il y a trois modalités de soutien financier du gouvernement du Québec aux athlètes québécois :

**1. Le Programme Équipe Québec**

Ce programme permet à des athlètes identifiés de niveau « excellence » auprès du ministère de l'Éducation de recevoir une bourse maximale annuelle de 6 000 \$. En 2022-2023, 496 athlètes ont été soutenus.

De plus, 44 athlètes retraités ont reçu un soutien financier pour des montants variant entre 1 000 \$ et 4 000 \$, calculés selon le nombre d'années pendant lesquelles ils ont eu le statut d'athlètes identifiés « excellence » dans le cadre de ce programme.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ne permet pas de fournir la liste des boursiers et des montants accordés.

Équipe Québec dispose d'une enveloppe annuelle totale de 5 M\$ pour tous les volets (athlètes, athlètes retraités et entraîneurs).

2. La **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** a reçu une subvention de 200 000 \$. Grâce au soutien du gouvernement du Québec et du secteur privé, la Fondation a versé, en 2022-2023 1 007 500 \$ en bourse à 453 athlètes.
3. Tous les athlètes identifiés de niveaux « excellence », « élite » et « relève » (2 772 athlètes en 2022) ont accès à la mesure de **crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau**. Cette mesure est gérée par Revenu Québec.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :

- a) Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL);
- b) Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH);
- c) Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS);
- d) Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV);
- e) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs;
- f) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- g) Soutien financier au Conseil québécois du loisir.

---

**RÉPONSE**

- a) **Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)**  
5 284 670 \$ à 25 organismes (voir annexe 1).
- b) **Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)**  
3 566 143 \$ versés aux organismes des 17 régions du Québec :  
  
**Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) : 5 404 075 \$ (volet accompagnement) et 475 000 \$ (volet initiatives locales et régionales) (voir annexe 2).**
- c) **Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS)**  
10 921 000 \$ versés à 18 unités régionales de loisir et de sport (voir annexe 3). À cette somme s'ajoute celle du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR), soit 5 700 000 \$<sup>1</sup>. Total : 16 621 000 \$
- d) **Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)**  
7 049 384 \$ versés à 63 camps de vacances, dont 6 260 359 \$ pour le volet soutien aux activités estivales; 562 436 \$ versés pour le volet aide à l'accompagnement des personnes handicapées et 226 589 \$ au volet soutien aux projets innovants (voir annexe 4).
- e) **Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs**  
8 624 865 \$ à 62 organismes (voir annexe 5). À cette somme s'ajouteront 237 500 \$ pour des projets soutenus par le Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL-voir annexe 5.1).

---

<sup>1</sup> Dont 200 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive.

**f) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec**

4 296 000 \$ versés à l'organisme pour divers mandats (voir annexe 6). 2 990 000 \$ versés à l'organisme pour le soutien à la mission. 750 000 \$ pour la gestion d'un mécanisme de gestion indépendant des plaintes. 80 000 \$ pour une plateforme parascolaire en lien avec la Mesure– Activités parascolaires au secondaire.

**g) Soutien financier au Conseil québécois du loisir**

550 000 \$ ont été versés à l'organisme pour le soutien de sa mission et le déploiement de son Programme de formation en animation en loisir et sport du Québec.

**a) Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)**

41600 : Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) Volet soutien à la mission

41601 : PAFONL Volet initiatives structurantes

41602 : PAFONL Volet initiatives structurantes (plein air)

41652 : Jeux des aînés

Nom de l'organisme	Volets du programme	Subventions annoncées	Bonification PAGAC	Total
Association des scouts du Canada	41600	181 516 \$	56 939 \$	238 455 \$
Association des parcs régionaux du Québec	41600	139 503 \$	43 761 \$	183 264 \$
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	41600	171 439 \$	53 778 \$	225 217 \$
	41601 <sup>1</sup>	222 500 \$		222 500 \$
Canot Kayak Québec	41600	151 249 \$	47 445 \$	198 694 \$
	41602	45 000 \$		45 000 \$
Cheval Québec	41600	157 160 \$	49 300 \$	206 460 \$
	41602	45 000 \$		45 000 \$
Eau Vive Québec	41602	45 000 \$		45 000 \$
Fédération des astronomes amateurs du Québec	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Fédération québécoise de camping et de caravaning	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Fédération québécoise de kite	41600	130 830 \$	41 040 \$	171 870 \$
Fédération québécoise de la marche	41600	183 882 \$	57 681 \$	241 563 \$
	41602	65 000 \$		65 000 \$
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	41600	170 609 \$	53 518 \$	224 127 \$
	41602	65 000 \$		65 000 \$
Fédération québécoise des activités subaquatiques	41600	150 005 \$	47 055 \$	197 060 \$
	41602	25 000 \$		25 000 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	41600	142 686 \$	44 759 \$	187 445 \$
	41601	6 500 \$		6 500 \$
Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Fédération québécoise des échecs	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Fédération québécoise du loisir en institution	41600	168 975 \$	53 006 \$	221 981 \$
	41601	87 000 \$		87 000 \$
La Fédération de l'âge d'or du Québec	41600	180 170 \$	56 517 \$	236 687 \$
	41601	93 000 \$		93 000 \$
	41652	96 000 \$		96 000 \$
La Fédération québécoise de philatélie	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$

<sup>1</sup> Excluant 958 700 \$ gérés par l'AQLPH et redistribuer par celle-ci.

Nom de l'organisme	Volets du programme	Subventions annoncées	Bonification PAGAC	Total
L'Association des camps du Québec inc.	41600	187 140 \$	58 703 \$	245 843 \$
Les Clubs 4-H du Québec inc.	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Radio amateur Du-Of Québec inc.	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Regroupement Québec Oiseaux	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Ski de fond Québec	41602	55 000 \$		55 000 \$
Société des fêtes et festivals du Québec	41600	85 000 \$	26 663 \$	111 663 \$
Société québécoise de spéléologie	41600	152 353 \$	47 792 \$	200 145 \$
	41602	25 000 \$		25 000 \$
Vélo Québec Association	41600	163 074 \$	51 155 \$	214 229 \$
	41602	55 000 \$		55 000 \$
Voile Québec	41602	45 000 \$		45 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>4 255 591 \$</b>	<b>1 029 079 \$</b>	<b>5 284 670 \$</b>

**b) Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) :**

41603 : Soutien aux activités des instances régionales : 3 566 143 \$  
(comprenant une bonification au Programme d'aide gouvernementale –  
Action communautaire de 1 205 798 \$).

41617 : Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) volet  
soutien à accompagnement : 5 404 075 \$

41618 : PAFLPH volet soutien aux initiatives locales et régionales : 475 000 \$

Nom de l'organisme	Code de programme	Subvention annoncée	Total
AlterGo	41603	393 963\$	1 770 267 \$
	41617	1 337 466 \$	
	41618	38 838 \$	
Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches	41603	244 316\$	552 502 \$
	41617	280 451 \$	
	41618	27 735 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Lanaudière	41603	251 198\$	546 092 \$
	41617	264 275 \$	
	41618	30 619 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées des Laurentides	41603	296 977 \$	649 372\$
	41617	316 985 \$	
	41618	35 410 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec	41603	200 137 \$	422 755 \$
	41617	199 145\$	
	41618	23 473 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale	41603	245 444 \$	725 894 \$
	41617	452 320 \$	
	41618	28 130 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Laval inc.	41603	200 416\$	471 437 \$
	41617	247 861 \$	
	41618	23 160 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-Saint-Jean	41603	237 907 \$	483 530 \$
	41617	217 740 \$	
	41618	27 883\$	
Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Côte-Nord	41603	230 358 \$	357 692 \$
	41617	100 272 \$	
	41618	27 062\$	
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	41603	154 765 \$	407 818 \$
	41617	221 980 \$	
	41618	31 073 \$	
Loisir Sport Baie-James	41603	18 440 \$	46 178 \$
	41617	23 783 \$	
	41618	3 955 \$	
Loisir Sport Outaouais	41603	146 831 \$	404 728 \$
	41617	226 158 \$	
	41618	31 739 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue	41603	222 178 \$	380 855 \$
	41617	132 637 \$	
	41618	26 040 \$	

Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine inc.	41603	129 536 \$	
	41617	107 915 \$	
	41618	28 572 \$	266 023 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	41603	118 895 \$	
	41617	201 558 \$	
	41618	24 493 \$	344 946 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.	41603	138 961 \$	
	41617	178 525 \$	
	41618	32 017 \$	349 503 \$
Zone loisir Montérégie	41603	335 821 \$	
	41617	895 004 \$	
	41618	34 801 \$	1 265 626 \$
<b>TOTAL</b>			<b>9 445 218 \$</b>

c) Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS)

41604 : PAFURS - activités et services : 10 921 000 \$

41650 : PAFURS – PAFILR : 5 700 000 \$<sup>2</sup>

NOM DE L'ORGANISME	PAFURS	PAFILR
Administration régionale Crie	255 000 \$	128 791 \$
Loisir Sport Baie-James	394912 \$	56 000 \$
Regroupement du sport à Laval	470418 \$	229 537 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	677703 \$	355 568 \$
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière	578868 \$	312 029 \$
Loisir et sport Montérégie	991907 \$	521 495 \$
Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean	674284 \$	367 066 \$
Sport et loisir de l'Île de Montréal	883714 \$	367 859 \$
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue	646989 \$	364 643 \$
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	689619 \$	371 801 \$
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	606664 \$	326 900 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches	532542 \$	258 953 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	545655 \$	324 723 \$
Unité régionale loisir et sport de la Côte--Nord	644753 \$	411 846 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	567410 \$	314 575 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale--Nationale	539241 \$	281 003 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent	694178 \$	351 465 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec	527143 \$	266 612 \$
Administration régionale Kativik		89 134 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 921 000 \$</b>	<b>5 700 000 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>16 621 000 \$</b>	

<sup>2</sup> Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

## d) Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

41605 : Volet 1 soutien aux activités estivales

41620 : Volet 2 soutien à l'accompagnement des personnes handicapées

41625 : Volet 3 soutien aux projets innovants

Nom du camp	41605	41620	41625	Total
Association des scouts du Canada - District de la Mauricie (Domaine St-Louis-de-France)	41 543 \$			41 543 \$
Association Garagona inc.	201 126 \$	63 224 \$		264 350 \$
Base de plein air Bon départ	260 726 \$	22 323 \$		283 049 \$
Camp "O" Carrefour inc.	90 699 \$	25 796 \$		116 495 \$
Camp Amy Molson inc.	214 298 \$	25 465 \$	30 222 \$	269 985 \$
Camp Brochet	37 554 \$			37 554 \$
Camp Carowanis inc.	74 461 \$	5 457 \$		79 918 \$
Camp d'activités Kinkora (Camp Kinkora)	102 120 \$			102 120 \$
Camp de Rivière Ouelle inc.	119 201 \$			119 201 \$
Camp des bouleaux de l'association d'églises baptistes évangéliques au Québec	99 227 \$			99 227 \$
Camp école Kéno inc.	75 744 \$			75 744 \$
Camp familial St-Urbain	192 062 \$	7 937 \$	6 093 \$	206 092 \$
Camp Jardin (gan) d'Israël	80 032 \$			80 032 \$
Camp Jardin d'Hannah (Pardas Chanah)	55 417 \$			55 417 \$
Camp Joli B. inc.	22 107 \$			22 107 \$
Camp Le Manoir des Éboulements	38 652 \$			38 652 \$
Camp Mariste	57 917 \$	10 128 \$		68 045 \$
Camp Massawippi - Centre Mackay	186 575 \$	40 678 \$		227 253 \$
Camp Olier	55 222 \$		5 680 \$	60 902 \$
Camp Ozanam	249 133 \$			249 133 \$
Camp Patmos	39 833 \$		47 533 \$	87 366 \$
Camp Péniel inc.	18 915 \$			18 915 \$
Camp Portneuf	55 175 \$			55 175 \$
Camp Quatre Saisons inc.	78 878 \$			78 878 \$
Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc.	108 780 \$			108 780 \$
Camp Richelieu Saint-Côme inc.	110 683 \$			110 683 \$
Camp Richelieu Vive La joie inc.	45 464 \$			45 464 \$
Camp Sable Chaud	29 477 \$			29 477 \$
Camps Odysée inc.	103 974 \$	9 343 \$	42 000 \$	155 317 \$
Centre de plein air du Lac Flavrian	147 769 \$	6 945 \$		154 714 \$
Centre de plein air Lasallien inc.	25 000 \$			25 000 \$
Centre de plein air l'Estacade	95 245 \$			95 245 \$
Centre de vacances et d'apprentissage loisirs de Saint-Cyprien	124 794 \$			124 794 \$
Centre De-La-Salle	46 095 \$			46 095 \$
Centre Normand Léveillé inc.	194 648 \$	3 969 \$		198 617 \$
Centre Notre-Dame de Fatima	136 863 \$	23 150 \$		160 013 \$
Centre Notre-Dame de la Rouge	18 047 \$			18 047 \$
Colonie de vacances des Grèves	110 324 \$		13 018 \$	123 342 \$
Domaine de l'Amitié inc.	109 131 \$	13 228 \$		122 359 \$
Domaine des Prés d'or	222 237 \$	33 071 \$		255 308 \$
Explos-nature	38 190 \$		34 300 \$	72 490 \$
Fédération des guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières	37 095 \$			37 095 \$

<b>Nom du camp</b>	<b>41605</b>	<b>41620</b>	<b>41625</b>	<b>Total</b>
Fondation "Le Terrier" inc.	42 363 \$			42 363 \$
Fondation Papillon	247 387 \$	63 224 \$		310 611 \$
Havre familial	40 461 \$			40 461 \$
La Base de plein air Air-Eau-Bois inc.	29 891 \$			29 891 \$
La Colonie Sainte-Jeanne d'Arc	139 737 \$	5 953 \$		145 690 \$
La Corporation Cité-Joie inc.	256 268 \$	63 224 \$	13 580 \$	333 072 \$
La Corporation de l'Étincelle (Saint-Henri)	196 354 \$	3 588 \$		199 942 \$
La Société Grand Village inc.	171 730 \$	47 953 \$		219 683 \$
Le Domaine familial incorporé	70 526 \$			70 526 \$
Le Domaine Notre-Dame inc.	45 503 \$			45 503 \$
Le P'tit Bonheur De Sablon	236 706 \$	11 906 \$		248 612 \$
Les Camps étudiants de Québec (Camp St-François)	40 568 \$	249 \$		40 817 \$
Les YMCA du Québec (Camps Kanawana)	85 903 \$	8 929 \$		94 832 \$
Loge Frontière	22 174 \$			22 174 \$
One Hope Ministries of Canada	28 632 \$			28 632 \$
Plein air Bruchési	29 014 \$		28 000 \$	57 014 \$
Plein Air Lanaudia	99 748 \$			99 748 \$
Plein air Ville-Joie	68 140 \$		6 163 \$	74 303 \$
Rendez-vous familial Pointe St-Charles inc. (camp Val Notre-Dame)	141 368 \$	3 472 \$		144 840 \$
Répit Emergo	85 959 \$	63 224 \$		149 183 \$
Villa du Carmel	31 494 \$			31 494 \$
<b>Total</b>	<b>6 260 359 \$</b>	<b>562 436 \$</b>	<b>226 589 \$</b>	<b>7 049 384 \$</b>

## e) ) Programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir

41614-PAFCCL mission

Liste des centres communautaires de loisir admissibles	2022-2023
Action Prévention Verdun	107 220 \$
Association des résidents de Champfleury	120 626 \$
Association du Centre Pierre-Charbonneau	130 835 \$
Association Les Chemins du Soleil	112 149 \$
Association récréative Milton-Parc	122 112 \$
Association sportive et communautaire du Centre-Sud	190 177 \$
Carrefour accès loisirs inc.	121 901 \$
CCSE Maisonneuve	189 008 \$
Centre communautaire Dawson	127 564 \$
Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os	101 774 \$
Centre communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges	153 845 \$
Centre communautaire de loisirs Claude-Nault	135 382 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	115 786 \$
Centre communautaire Douglas	106 269 \$
Centre communautaire Drummondville-Sud inc.	135 601 \$
Centre communautaire Hochelaga	129 214 \$
Centre communautaire Pierre-Lemaire	133 858 \$
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.	147 975 \$
Centre communautaire Saint-Pierre inc.	124 869 \$
Centre communautaire Sintra Saint-Charles	137 881 \$
Centre culturel et communautaire Henri Lemieux	114 133 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	129 605 \$
Centre des loisirs Saint-Sacrement inc.	170 210 \$
Centre du Plateau	151 285 \$
Centre Durocher inc.	147 658 \$
Centre Landry (1980) inc.	141 169 \$
Centre loisir Multi-Plus	165 744 \$
Centre Mgr Marcoux inc.	143 516 \$
Centre Multi Loisirs Sherbrooke	146 399 \$
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat	118 096 \$
Centre Récréatif Poupart Inc	110 365 \$
Centre Sablon	183 418 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	137 037 \$
Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	162 825 \$
Gestaforme inc.	140 778 \$
La Corporation du Centre du Sablon	168 463 \$
Le Centre communautaire Le Trait d'Union	111 447 \$
Le Centre récréatif Saint-François d'Assise inc.	167 213 \$
Le Patro de Jonquière	170 644 \$
Le Patro de Lévis inc.	159 034 \$
Le Patro Roc Amadour 1978 inc.	183 103 \$
Le Pivot	171 044 \$
Le Relais des jeunes Gatinois	115 124 \$
Les Loisirs Montcalm inc.	131 374 \$
Loisirs Acti-Famille	132 903 \$
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	126 187 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	113 978 \$

<b>Liste des centres communautaires de loisir admissibles</b>	<b>2022-2023</b>
Loisirs Fleuri-Est	137 172 \$
Loisirs Ile du Havre-Aubert inc.	99 082 \$
Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.	133 884 \$
Loisirs Lebourgneuf inc.	154 430 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	137 396 \$
Patro de Charlesbourg inc.	174 407 \$
Patro de Fort-Coulonge/Mansfield	113 488 \$
Patro Laval inc.	152 349 \$
Patro Villeray	161 575 \$
Pavillon St-Arnaud inc.	144 700 \$
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	50 000 \$
Relance des loisirs tout 9 inc.	133 784 \$
Service Animation Jeunesse de l'Outaouais	139 819 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	144 799 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	191 182 \$
<b>TOTAL</b>	<b>8 624 865 \$</b>

## 5.1. Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)

<b>Organismes</b>	<b>Aide financière 2022-2023</b>
Association régionale du loisir pour personnes handicapées de Chaudière-Appalaches	50 000 \$
Association sportive du Centre-Sud	7 760 \$
Centre du Plateau	7 000 \$
Centre Landry	10 000 \$
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux	9 975 \$
Centre communautaire Hochelaga	10 000 \$
Loisirs Lebourgneuf	10 000 \$
Centre Mgr Pigeon	9 120 \$
Centre Loisir Multi-Plus	10 000 \$
Patro Charlesbourg	10 000 \$
Le Patro de Lévis	10 000 \$
Pavillon St-Arnaud	6 720 \$
Gestaforme	2 856 \$
Centre Récréatif Poupart	10 000 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	10 000 \$
Unité régionale de loisir et de sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50 000 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	14 069 \$
<b>TOTAL</b>	<b>237 500 \$</b>

## f) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec

<b>Mandats</b>	<b>Montants</b>	<b>Provenances</b>
Soutien à la mission	2 990 000 \$	Programme 5
Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs	Versements à venir	Programme 5
Mécanisme de gestion indépendant des plaintes	750 000 \$	Programme 5
Plateforme parascolaire – Mesure 15028	80 000 \$	Programme 5
Assurer l'administration du programme Placements Sports et Loisirs	342 000 \$	Programme 1
Faire l'état des besoins en numérique et nouvelles technologies des fédérations sportives, organismes nationaux de loisir et organismes provinciaux multidisciplinaires de loisir et de sport	40 000 \$	Programme 1
Heures de services juridiques pour les organismes de sport et loisir afin de mettre à jour leurs règlements généraux pour être conformes au Code de gouvernance	94 000 \$	Programme 1
<b>TOTAL</b>	<b>4 296 000 \$</b>	



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

- a. Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives;
- b. Revenus consacrés aux événements sportifs.

---

**RÉPONSE**

Subventions accordées en 2022-2023:

- Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (11,0 M\$)
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) (60 M\$);
- Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (14,3 M\$);
- Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (174,9 M\$).

Revenus alloués au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (Fonds) en 2022-2023 :

- a. Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives : 124,5 M\$\*
- b. Revenus consacrés aux événements sportifs : 5 M\$\*



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) - phase IV en 2022-2023. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une réponse en 2023-2024. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.

- a. Nombre de demandes reçues;
- b. Nombre de projets refusés ;
- c. Nombre de demandes autorisées.

---

**RÉPONSE**

Aucun projet n'a été déposé au cours de l'année financière 2022-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Par ailleurs, le projet suivant, qui avait été approuvé en 2018-2019, a été abandonné par le requérant en 2022-2023.

<b>Demandeur</b>	<b>Projet</b>	<b>Aide qui avait été accordée</b>
Ville de Châteauguay	Reconstruction de la grande passerelle récréative du territoire du ruisseau Saint-Jean	285 416,39 \$



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2022-2023 et 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

Une somme totale de 5 988 173 \$ a été accordée à l'organisme en 2022-2023, se répartissant comme suit :

- 3 117 573 \$ ont été octroyés à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) par l'entremise d'une convention d'aide financière pour son fonctionnement;
- 2 000 000 \$ à redistribuer, par l'entremise d'un contrat de services conclu avec l'INS Québec pour le traitement des demandes d'aide financière relatives au Programme de soutien aux centres d'entraînement multisports et au Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports;
  - Pour l'exécution de ce contrat de services, le ministère de l'Éducation a versé 171 250 \$ à l'INS Québec;
- 641 000 \$ pour soutenir des initiatives visant le perfectionnement professionnel d'entraîneurs, dans le cadre du projet de mentorat régional (coordonnateur de développement de l'entraîneur - CDE);
- 9 500 \$ ont été octroyés pour l'organisation du symposium 2022 du Réseau Francophone Olympique de Recherche en médecine du Sport sur la prévention des blessures dans le sport;
- 48 850 \$ ont été octroyés pour soutenir la mise à niveau des salles de conférence et de formation.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2022-2023 et 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

En 2022-2023 une subvention de 35 000 \$ a été accordée au Panthéon des sports du Québec afin de soutenir ses opérations.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.

---

**RÉPONSE**

La liste des subventions 2022-2023 est présentée en annexe.



## Répartition totale des subventions aux 34 centres de services scolaires, 3 commissions scolaires et 8 écoles privées

Nom de l'organisme (dans RADAR)	Écoles	TOTAL LETTRE D'ANNONCE	Nombre d'élèves- athlètes
Collège Charles-Lemoine, Campus Ville de Sainte-Catherine	(ÉP)	9 850 \$	146
Collège de Montréal	(ÉP)	12 954 \$	192
Collège Esther Blondin	(ÉP)	4 993 \$	74
Collège Français, Campus de Longueuil	(ÉP)	14 843 \$	220
Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup	(ÉP)	4 453 \$	66
Collège Reine-Marie	(ÉP)	9 850 \$	146
Collège Saint-Bernard	(ÉP)	810 \$	12
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	(ÉS Riv-du-Loup)	12 482 \$	185
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin			
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	(ÉS Veilleux 132 et Poly. Saint-Georges 97)	15 450 \$	229
Centre de services scolaire de la Capitale	(ÉS Cardinal-Roy)	28 404 \$	421
Centre de services scolaire De La Jonquière	(ÉS Arvida)	13 966 \$	207
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	(ÉS Antoine-de-St-Exupéry)	23 479 \$	348
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	(ÉS du Triolet)	30 766 \$	456
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	(ÉS St-Jérôme)	25 503 \$	378
Centre de services scolaire des Mille-Îles	(ÉS Saint-Gabriel)	39 402 \$	584
Centre de services scolaire de Laval	(ÉS Georges-Vanier)	4 520 \$	67
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois			
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois	(ÉS Le Tremplin 26 et Poly. Le Carrefour 101)	8 569 \$	127
Centre de services scolaire de Montréal	(ÉS Édouard-Montpetit)	11 807 \$	175
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda	(ÉS D'Iberville)	1 349 \$	20
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	(ÉS Fadette)	19 633 \$	291
Centre de services scolaire des Affluents	(ÉS Félix-Leclerc)	25 638 \$	380
Centre de services scolaire des Bois-Francis	(ÉS Le Boisé)	15 518 \$	230
Centre de services scolaire des Chênes	(ÉS Marie-Rivier)	23 277 \$	345
Centre de services scolaire des Draveurs	(ÉS Nicolas-Gatineau)	19 296 \$	286
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries	(ÉS L-P-Paré)	12 414 \$	184
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières			
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	(ÉS Marg.-Bour 10 et ÉS José-Dandurand 8)	1 214 \$	18
Centre de services scolaire des Navigateurs	(ÉS Pointe-Lévy)	31 171 \$	462
Centre de services scolaire des Patriotes	(ÉS De Mortagne)	42 573 \$	631
Centre de services scolaire des Phares			
Centre de services scolaire des Phares	(ÉS Paul-Hubert 82 et Langevin 29)	7 489 \$	111
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	(ÉS Mont-Bleu)	10 390 \$	154
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	(ÉS de la Seigneurie)	20 106 \$	298
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	(ÉS de l'Odyssée)	10 593 \$	157
Centre de services scolaire des Samares	(ÉS Barthélemy-Joliette)	3 306 \$	49
Centre de services scolaire des Sommets	(ÉS de la Ruche)	3 441 \$	51
Centre de services scolaire des Trois-Lacs			
Centre de services scolaire des Trois-Lacs	(ÉS du Chêne-Bleu)	9 513 \$	141
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	(Académie les Estacades)	37 378 \$	554
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	(ÉS du Transcontinental)	540 \$	8
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean	(Pavillon Wilbrod-Dufour)	8 029 \$	119
Commission scolaire English-Montréal	(ÉS Lester B. Pearson)	5 802 \$	86
Centre de services scolaire Harricana	(ÉS d'Amos)	10 120 \$	150
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	(ÉS John-Rennie)	8 029 \$	119
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	(ÉS des Sources)	5 398 \$	80
Centre de services scolaire Marie-Victorin	(ÉS Gérard-Filion)	4 723 \$	70
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier			
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	(ÉS Laval Senior 46 et ÉS Laval Junior 40)	5 870 \$	87
Séminaire Saint-François	(ÉP)	13 089 \$	194
	<b>TOTAL</b>	<b>628 000 \$</b>	<b>9308</b>



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2022-2023.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation n'a pas communiqué avec la Ligue nord-américaine de Hockey (LNAH), ni avec les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2022-2023.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des fédérations sportives reconnues par le ministère ainsi que leur financement pour 2022-2023 et prévisions 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

En plus de celles financées par le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), les fédérations suivantes sont reconnues et soutenues dans le cadre d'autres programmes de soutien financier du Secteur du sport, du loisir et du plein air :

- Cheval-Québec (206 460 \$)
- Fédération Auto-Québec inc. (0 \$)
- Fédération de netball amateur du Québec (0 \$)
- Fédération de skateboard du Québec (0 \$)
- Fédération québécoise de ballon sur glace (0 \$)
- Fédération québécoise de course d'orientation (0 \$)
- Fédération québécoise de dynamophilie (0 \$)
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (186 715 \$)
- Service national des sauveteurs (165 000 \$)
- Télémart Québec (0 \$)

Les subventions allouées dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises en 2022-2023, incluant la bonification prévue dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur loisir et sport, sont présentées à l'annexe 1.



<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant 2022-2023</b>
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	86 966 \$
Association de triathlon du Québec	149 652 \$
Association québécoise d'aviron inc.	72 855 \$
Association québécoise de canoe-kayak de vitesse	72 855 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	66 775 \$
Association sportive des aveugles du Québec	66 775 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	66 775 \$
Commission de surf des neiges du Québec	72 861 \$
Curling Québec	115 221 \$
Danse sport Québec	33 388 \$
Eau Vive Québec	86 973 \$
Fédération de basket-ball du Québec	356 363 \$
Fédération de cheerleading du Québec	255 186 \$
Fédération de crosse du Québec inc.	106 320 \$
Fédération de football amateur du Québec	270 476 \$
Fédération de gymnastique du Québec	149 625 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	41 289 \$
Fédération de natation du Québec	580 613 \$
Fédération de pétanque du Québec inc.	37 932 \$
Fédération de rugby du Québec	140 126 \$
Fédération de soccer du Québec	669 409 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	115 232 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	115 244 \$
Fédération de volley-ball du Québec	477 426 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	115 231 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	86 968 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc	206 953 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	100 468 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	247 764 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	244 575 \$
Fédération québécoise de biathlon	86 980 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	115 229 \$
Fédération québécoise de golf	161 053 \$
Fédération québécoise de handball olympique	86 948 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace	1 195 584 \$
Fédération québécoise de kin-ball	41 298 \$
Fédération québécoise de pickleball (FQP)	64 805 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	86 954 \$
Fédération québécoise de ski alpin	149 615 \$
Fédération québécoise de tennis	218 259 \$
Fédération québécoise de tir	86 969 \$
Fédération québécoise de ultimate	89 370 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	171 220 \$
Judo-Québec inc.	149 647 \$
Karaté Québec	86 977 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	130 521 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	130 496 \$
La Fédération de water-polo du Québec	58 610 \$
La Fédération d'escrime du Québec	86 962 \$
Natation Artistique Québec	115 219 \$
Olympiques spéciaux Québec	66 775 \$
Parasports Québec	86 985 \$
Patinage Québec	171 235 \$
Regroupement Quilles Québec (RQQ)	37 932 \$
Ringuette Québec	130 508 \$
Ski de fond Québec	130 506 \$
Softball Québec	149 631 \$

9 294 584 \$



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont de nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.

**RÉPONSE**

Le nouveau cycle 2020-2023 du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ) débutait le 1<sup>er</sup> avril 2020. Ainsi, toutes les fédérations précédemment reconnues devaient présenter une nouvelle demande de reconnaissance.

Au 28 février 2023, les soixante-six (66) fédérations suivantes sont reconnues pour le cycle 2020-2023 du PRFSQ :

- 1) Association de tae-kwon-do du Québec inc.
- 2) Association de triathlon du Québec
- 3) Association québécoise d'aviron inc.
- 4) Association québécoise de canoë-kayak de vitesse
- 5) Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux
- 6) Association québécoise de télémark
- 7) Association sportive des aveugles du Québec
- 8) Association sportive des sourds du Québec
- 9) Cheval-Québec
- 10) Commission de surf des neiges du Québec
- 11) Curling Québec
- 12) DanseSport Québec inc.
- 13) Eau vive Québec
- 14) Fédération d'haltérophilie du Québec
- 15) Fédération de basketball du Québec
- 16) Fédération de cheerleading du Québec
- 17) Fédération de crosse du Québec
- 18) Fédération de football amateur du Québec
- 19) Fédération de gymnastique du Québec
- 20) Fédération de lutte olympique du Québec
- 21) Fédération de natation du Québec
- 22) Fédération de net-ball amateur du Québec
- 23) Fédération de pétanque du Québec
- 24) Fédération de rugby du Québec
- 25) Fédération de skateboard du Québec
- 26) Fédération de soccer du Québec
- 27) Fédération de tennis de table du Québec
- 28) Fédération de tir à l'arc du Québec
- 29) Fédération de volleyball du Québec
- 30) Fédération des sports à quatre murs du Québec
- 31) Fédération de baseball amateur du Québec
- 32) Fédération de plongeon amateur du Québec
- 33) Fédération québécoise d'athlétisme
- 34) Fédération québécoise d'ultimate
- 35) Fédération québécoise de badminton inc.
- 36) Fédération québécoise de biathlon
- 37) Fédération québécoise de boxe olympique
- 38) Fédération de course d'orientation
- 39) Fédération québécoise de dynamophilie
- 40) Fédération québécoise de golf
- 41) Fédération québécoise de handball olympique
- 42) Fédération québécoise hockey sur glace
- 43) Fédération québécoise de kin-ball

- 44) Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- 45) Fédération québécoise de pickleball
- 46) Fédération québécoise de ski acrobatique
- 47) Fédération québécoise de ski alpin
- 48) Fédération québécoise de tennis
- 49) Fédération québécoise de tir
- 50) Fédération québécoise des sports cyclistes
- 51) Judo-Québec inc.
- 52) Karaté Québec
- 53) La Fédération d'escrime du Québec
- 54) La Fédération de voile du Québec ltée.
- 55) La Fédération de patinage de vitesse du Québec
- 56) La Fédération de water-polo du Québec
- 57) La Fédération québécoise de ballon sur glace
- 58) Natation Artistique Québec
- 59) Olympiques spéciaux du Québec
- 60) Parasports Québec
- 61) Patinage Québec
- 62) Regroupement des Quilles du Québec
- 63) Ringuette Québec
- 64) Service national des sauveteurs
- 65) Ski de fond Québec
- 66) Softball Québec

Les deux (2) demandes de reconnaissance suivantes sont en analyse et en attente de documents manquants :

- 1) Kickboxing WAKO Québec
- 2) La Fédération Auto-Québec inc.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le ministère quant à leur reconnaissance.

---

**RÉPONSE**

Il n'y a présentement aucune fédération sportive québécoise, reconnue par le ministère de l'Éducation, qui est sous enquête quant à leur reconnaissance.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer, pour 2022-2023, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.

---

**RÉPONSE**

Pour l'exercice 2022-2023, aucun organisme n'a vu son financement diminuer dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises

Toutefois, le Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) commençait un nouveau cycle pour 2022-2025. Une nouvelle méthode de détermination du soutien financier, basée sur des critères tels que le calcul de distribution sont l'envergure, les débouchés, les performances ainsi que le profil des entraîneurs et des entraîneurs, a été établie.

Trois fédérations ont vu une diminution de leur financement pour dans le cadre du PSDE:

- Fédération de biathlon
- Fédération de plongeon
- Fédération de tennis de table



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ). Indiquer pour chaque ville et pour chaque année l'aide financière accordée et la nature des projets.

---

**RÉPONSE**
**Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec**

Lors du budget de mars 2018, il a été annoncé que 5 M\$ par année seraient réservés au cours des cinq prochaines années à une nouvelle mesure, soit le Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec.

<b>Année prévue initialement</b>	<b>Année revue</b>	<b>Ville</b>	<b>Nature des projets</b>	<b>Aide</b>
2021	2022 (été)	Laval	Installations d'athlétisme	5 000 000 \$
2022	2023 (hiver)	Rivière-du-loup	Agrandissement, mise aux normes et d'aménagements du Stade de la cité des jeunes	5 000 000 \$



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer pour 2022-2023 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation n'a pas accès à cette information. Les fédérations sportives québécoises sont reconnues par le Ministère pour régir le développement de la pratique sportive au Québec dans un cadre sain et sécuritaire, ce qui les amène à gérer elles-mêmes les cas de suspension et d'expulsion d'entraîneurs selon leurs règlements généraux, le cas échéant.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.

---

**RÉPONSE**

En 2022-2023, aucun projet n'a été soutenu pour le développement de protocoles sécuritaires dans le contexte de la pandémie.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée.

---

**RÉPONSE****Mesures en saines habitudes de vie (milieu scolaire)**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires (CSS-CS), aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés. Malgré les défis inhérents au contexte de pandémie, les milieux scolaires peuvent s'appuyer sur la Politique-cadre pour maintenir un environnement scolaire favorable aux saines habitudes de vie.
- Même en contexte de pandémie, le MEQ a soutenu le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les CSS-CS, notamment par la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire et la mesure 15023 – À l'école, on bouge!
- La mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe disponible pour cette mesure est de 116,8 M\$ pour l'année scolaire 2022-2023 (incluant les commissions scolaires à statut particulier).
- En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, la mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 10,3 M\$ pour l'année scolaire 2022-2023. Il est à noter que cette mesure a été bonifiée de 2 M\$ dans le cadre des deux années du Plan de relance sur la réussite éducative.
- Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.
- Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur [Quebec.ca](http://Quebec.ca). ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP a également été rendue disponible le 26 février 2021 pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation. Cette formation, lancée dans le contexte de la pandémie, pourra soutenir l'appropriation par les intervenants scolaires des orientations d'ÉKIP, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire. Des infolettres et autres outils ont également été déployés pour faciliter l'appropriation du référent ÉKIP.

- Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action intersectoriel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif (mesure 1.4). En collaboration notamment avec le MSSS, le MEQ est responsable des actions suivantes relatives à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif :
  - 1.4.3 : Déployer le système d'information scolaire pour outiller le réseau scolaire afin qu'il puisse faire un portrait de situation en matière de santé;
  - 1.4.4 : Augmenter le déploiement d'actions de promotion de la santé et prévention en contexte scolaire auprès de populations spécifiques;
  - 1.4.9 : Réaliser des projets porteurs favorisant un mode de vie physiquement actif chez les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire et déterminés régionalement en concertation avec le milieu scolaire et ses principaux partenaires;
  - 1.4.10 : Soutenir le développement, le déploiement et la promotion des programmes permettant de favoriser la pratique régulière d'activités physiques chez les adolescentes.

### **Mesures en saines habitudes de vie (Volet loisir et sport – population)**

#### ***Politique de l'activité physique, du sport et du loisir***

- Voir les questions 18 et 19 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

#### ***Plan d'action Pour valoriser la pratique des activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027***

- Voir la question 70 des renseignements généraux.

#### ***Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises***

- Le MEQ reconnaît et soutient les fédérations sportives, maîtres d'œuvre du développement de leur discipline. Ces organismes représentent :
  - 57 fédérations de régie sportive québécoises unisports et handisports soutenues par le MEQ;
  - 144 disciplines sportives;
  - au-delà de 75 000 entraîneurs;
  - plus de 900 000 participants, dont 25 000 visent les plus hauts sommets de l'excellence sportive.
- Le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), administré par le MEQ, tend à soutenir les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de plusieurs activités. Notons d'abord celles relatives à leurs plans de développement de la pratique sportive, à l'accessibilité des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et des autres cadres sportifs.
  - Ces fédérations doivent offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap. Elles doivent soutenir la diffusion d'information et la visibilité, l'encouragement des comportements éthiques et la pratique sécuritaire.
  - Les fédérations ont la responsabilité de soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci.
  - Les fédérations doivent veiller à l'application de la réglementation de leurs disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous leur juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel elles sont affiliées ainsi que celui de leur fédération internationale, s'il y a lieu.
- Par le PSFSQ, le MEQ soutient les opérations courantes des fédérations québécoises de régie sportive reconnues afin qu'elles offrent des services de qualité à leurs membres.
- Les sommes allouées au programme en 2022-2023 : 6 959 636 \$ incluant la somme de 2 081 784 \$ répartie entre treize fédérations pour soutenir la réalisation de leurs responsabilités en matière d'harmonisation et d'organisation du sport en milieu étudiant. Une bonification de 2 334 948 \$ a également été accordée pour l'exercice 2022-2023, dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur loisir et sport portant le total en 2022-2023 à 9 294 584 \$.

***Placements Sports et Loisirs***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir***

- Le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL), administré par le MEQ, vise à soutenir les organismes qui sont reconnus en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable.
- Sommes allouées au programme en 2022-2023 : 5 284 670 \$

***Programme de soutien au développement de l'excellence sportive***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme Sport-études***

- Les programmes Sport-études (PSÉ) visent à soutenir des élèves-athlètes identifiés par leur fédération sportive dans la réussite de leurs études au secondaire et la poursuite de leurs objectifs sportifs par un encadrement adéquat tant au niveau de l'enseignement académique qu'au niveau du développement des qualités physiques et techniques. Ce dernier volet étant pris en charge par les fédérations sportives concernées.
- Dans le cadre des PSÉ, une aide financière est accordée aux établissements scolaires pour l'organisation des services périphériques tels que l'amélioration des salles d'entraînement, et des interventions en psychologie sportive et en nutrition.
- En 2022-2023, le MEQ reconnaissait 45 organismes scolaires offrant environ 610 PSÉ à 9 308 élèves-athlètes membres de 37 fédérations sportives.
- En 2022-2023, la somme de 628 000 \$ a été répartie au prorata du nombre d'élèves-athlètes inscrits dans chacun des établissements scolaires offrant les PSÉ.

***Partenariat avec le Réseau du sport étudiant du Québec***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air (PAFprojets)***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)***

- La TMVPA, coordonnée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ et présidée par M<sup>me</sup> Sylvie Bernier, a été mise en place en 2011 et elle vise à ce que d'ici 2027, le Québec soit un modèle de société physiquement active. Le mandat de la TMVPA est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer de leur cohésion puisque leur intervention contribue à l'adoption et au maintien d'un mode vie physiquement actif par la population québécoise.
- La TMVPA est également alimentée par plusieurs comités afin de faire avancer ses travaux sur des objets spécifiques :
  - Comité développement moteur;
  - Comité de développement et de promotion du plein air;
  - Comité des offres de services en milieu scolaire;

- Comité mobilité active;
- Comité sécurité bien dosée;
- Comité écrans et mode de vie physiquement actif.

### *Campagnes ou stratégies de promotion actuelles*

#### Journée nationale du sport et de l'activité physique

- La Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) invite la population à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de bouger, de faire du sport et de pratiquer des activités physiques en tout genre et en tout lieu, que ce soit à des fins utilitaires ou pendant ses temps libres.
- Chaque année, le 2 mai, le gouvernement du Québec profite de l'effervescence de l'éveil printanier typique du mois de mai pour rappeler aux Québécoises et aux Québécois à quel point il est agréable d'être actif physiquement et de maintenir ce mode de vie toute l'année.

#### Va donc jouer!

VA DONC JOUER ! C'est le cri de ralliement à tout le Québec, à l'invitation des fédérations sportives et de plein air du Québec, qui vise à mettre de l'avant le plaisir et les bienfaits immédiats de bouger, de se dépasser, en jouant ou en occupant un rôle clé de bénévole, employé, entraîneur, officiel ou parent. Il y a une tonne de façons d'en profiter.

#### La Lancée

Mobiliser, engager et inspirer les intervenantes et intervenants, dirigeantes et dirigeants, décideuses et décideurs du sport, du plein air et de l'activité physique au Québec afin qu'ils ou qu'elles facilitent la participation et le leadership des filles et des femmes. La Lancée regroupe des pistes d'actions, des histoires inspirantes, des outils créés par des partenaires d'expertise et rassemble les différents leaders influents et organismes afin de contribuer à l'avancement et à l'épanouissement des filles et des femmes dans nos trois secteurs d'activités : le sport, le plein air et l'activité physique.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État de situation, au 31 mars 2023, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge !* (Politique) a été dévoilée le 3 avril 2017, au Stade Telus de l'Université Laval.

La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.

Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. Toutes les actions et nouvelles mesures déployées se font en cohérence avec la Politique. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge*, ventilés par région et par mois en 2022-2023. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

Lors de son budget 2020-2021, le gouvernement annonçait une somme annuelle de 4 M\$ jusqu'en 2024-2025 afin de consolider davantage la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (Politique). Cette somme s'ajoute au budget ministériel en matière de loisir et de sport, dont l'entièreté contribue à la réalisation de la vision de la Politique.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024. Indiquer :

- a) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée;
- b) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

**RÉPONSE**

a) Aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2022-2023.

b) Liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux en 2022-2023.

Région	Nom du requérant	Titre du projet	Date de l'autorisation	Aide accordée	Coût total
03 Capitale-Nationale 06 Montréal	Fédération québécoise des sports cyclistes	Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal 2022	2022-06-09	400 000 \$	7 049 200,36 \$
03 Capitale-Nationale 05 Estrie 14 Lanaudière 15 Laurentides	Fédération québécoise de ski alpin	Super Série Sports Experts 2023	2023-02-08	45 000 \$	526 910 \$
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Fédération de natation du Québec	La 68e Traversée internationale du lac St-Jean	2022-07-05	25 000 \$	752 000 \$
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Fédération québécoise de tennis	Challenger Banque Nationale Saguenay 2022	2022-06-13	30 000 \$	125 650 \$
03 Capitale-Nationale	Commission de surf des neiges du Québec	Coupe du monde FIS de snowboardcross 2023	2021-08-31	275 000 \$	994 561 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupes du monde FIS de ski acrobatique de saut - Le Relais 2023	2022-08-12	150 000 \$	813 000 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise de ski acrobatique	NorAm de ski acrobatique de saut - Le Relais 2023	2021-12-10	4 500 \$	52 880 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise de ski acrobatique	NorAm FIS de freeski - Stoneham 2022	2023-01-09	22 500 \$	209 597 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise des sports cyclistes	Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route 2022	2022-05-09	1600 000 \$	834 000 \$

03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise des sports cyclistes	Vélirium - Coupe du monde de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne 2022	2022-04-08	450 000 \$	2 749 980 \$
03 Capitale-Nationale	Basketball Québec	Challenger 3x3 Québec	2022-06-02	145 000 \$	805 000 \$
03 Capitale-Nationale	Natation artistique Québec	Championnats du monde junior de natation artistique FINA 2022	2022-06-09	250 000 \$	1 577 922 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise de ski acrobatique	Mondial Acrobatx 2022	2022-06-13	9 000 \$	58 600 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération québécoise de tennis	Tournoi M25 de St-Augustin 2022	2022-07-27	9 500 \$	103 500 \$
03 Capitale-Nationale	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Championnats ISU des quatre continents de patinage de vitesse longue piste Québec 2022	2022-07-28	70 000 \$	1 025 000 \$
03 Capitale-Nationale	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Stoneham Air Nation 2023	2023-01-23	18 250 \$	98 444 \$
05 Estrie	Fédération québécoise de tennis	Les Championnats Banque Nationale de Granby 2022	2022-06-20	100 000 \$	1 346 850 \$
05 Estrie	Fédération de natation du Québec	Traversée internationale du lac Mégantic 2022	2022-06-21	9 500 \$	153 444 \$
06 Montréal	Association de triathlon du Québec	Championnat du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022	2022-05-30	950 000 \$	5 747 880 \$
06 Montréal	Association de triathlon du Québec	Série mondiale de paratriathlon de Montréal 2022	2022-06-02	75 000 \$	256 300 \$
06 Montréal	Basketball Québec	Festival DISTRIX - Série mondiale 3x3 de la FIBA 2022	2022-06-09	275 000 \$	2 016 000 \$
06 Montréal	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Festival JACKALOPE 2022 - Coupe Nord-Américaine d'escalade de bloc	2022-06-13	3 500 \$	216 300 \$
06 Montréal	Mondiaux Montréal 2026	Championnats du monde route de l'Union cycliste internationale 2026	2022-07-08	5 550 000 \$	40 000 000 \$
06 Montréal	Danse sport Québec	Breaking for gold Challenge - Montréal 2022	2022-07-27	7 000 \$	153 840 \$
06 Montréal	Fédération de patinage de vitesse du Québec	Coupe du monde ISU de patinage de vitesse courte piste - Montréal 2022	2022-07-27	100 000 \$	635 000 \$
06 Montréal	Fédération du plongeur amateur du Québec	Championnats du monde junior de plongeur de la FINA 2022	2022-07-28	225 000 \$	2 271 500 \$
06 Montréal	Fédération du plongeur amateur du Québec	International CAMO Invitation 2022	2022-08-03	8 000 \$	47 934 \$

06 Montréal	Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux	Coupe mondiale de boccia – Montréal 2023	2023-02-23	25 000 \$	720 000 \$
06 Montréal	Patinage Québec	Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024	2023-02-24	1 000 000 \$	15 029 673 \$
07 Outaouais	Volleyball Québec	Coupe de volleyball panaméricaine senior masculine 2022	2022-06-02	100 000 \$	630 473 \$
08 Abitibi-Témiscamingué	Fédération québécoise des sports cyclistes	Tour de l'Abitibi 2022	2022-06-02	72 000 \$	810 413 \$
12 Chaudière-Appalaches	Commission de surf des neiges du Québec	Nationaux Speed Nation Mont Orignal 2023	2023-02-07	10 000 \$	64 596 \$
14 Lanaudière	Fédération québécoise de tennis	Internationaux de tennis junior du Canada 2022	2022-06-20	50 000 \$	473 062 \$
14 Lanaudière	Fédération québécoise de ski acrobatique	Coupe du monde de ski acrobatique de bosses – Val St-Côme 2023	2022-08-24	200 000 \$	808 600 \$
14 Lanaudière	Fédération québécoise de ski acrobatique	NorAm de bosses de Val St-Côme 2023	2023-01-09	7 250 \$	58 136,25 \$
15 Laurentides	Fédération de golf du Québec	Omnium du Québec 2022	2022-06-20	22 500 \$	906 800 \$
15 Laurentides	Commission de surf des neiges du Québec	Noram Mont Tremblant Speed Nation 2023	2023-01-09	5 000 \$	19 396 \$
16 Montérégie	Cheval Québec	Concours complet Bromont 2022	2022-06-02	25 000 \$	430 543 \$
16 Montérégie	Cheval Québec	Concours complet Bromont - Coupe des nations 2022	2022-06-09	25 000 \$	322 000 \$
16 Montérégie	Cheval Québec	International Bromont 2022	2022-06-13	125 000 \$	1 879 130 \$
17 Centre-du-Québec	Fédération québécoise de tennis	Challenger de tennis de Drummondville 2022	2022-08-03	40 000 \$	424 850 \$
<b>Total</b>				<b>11 023 750 \$</b>	<b>93 199 064,61 \$</b>



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :

- a) mesures mises en place;
- b) indicateurs et cibles atteintes;
- c) sommes investies en 2022-2023 et celles prévues en 2023-2024.

---

**RÉPONSE****MESURE 1.1**

**Documenter la prévalence des commotions cérébrales ainsi que des circonstances dans lesquelles elles surviennent.**

Le rapport de recherche est publié. En voici la référence:

Belley-Ranger, E. (2022). Traumatismes craniocérébraux incluant les commotions cérébrales subis au moment de la pratique d'activités récréatives et sportives au Québec : analyses secondaires de données, ministère de l'Éducation du Québec, Trois-Rivières, 34 p. Repéré à : <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/reglements-et-securite/securite-integrite-et-ethique/etudes-et-statistiques/#c4199>

Un bulletin de vulgarisation issu de ce rapport a également été rendu public:

Belley-Ranger, E. (2022). Les analyses secondaires de données sur les traumatismes craniocérébraux et commotions cérébrales en loisir et en sport au Québec — Synthèse, Observatoire québécois du loisir, 20(4), Trois-Rivières.  
[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/627316/5/O0004799301\\_Bulletin20\\_no4\\_vf.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/627316/5/O0004799301_Bulletin20_no4_vf.pdf)

**MESURE 1.2**

**Assurer un soutien technique et professionnel aux fédérations sportives dans l'analyse des éléments de prévention (environnement, encadrement, équipement et comportement).**

La quarantaine de sports visés est classée en fonction du niveau de risque : ceux où il y a risque de chute ou de collision avec un coéquipier ou un objet, ceux où il y a risque de collision avec les adversaires, ceux autorisant les contacts physiques et ceux autorisant les coups à la tête. Le Ministère soutient en continu les fédérations sportives et le milieu scolaire.

**MESURE 1.3**

**S'assurer que des sanctions sévères sont imposées aux personnes qui posent des gestes dangereux ou violents.**

Dix des 40 fédérations visées par le plan d'action sont concernées par la mesure relative à l'imposition de sanctions à cet effet. Il s'agit des sports d'équipes où il y a possibilité de contact avec l'adversaire. Les sanctions relevées au regard des gestes dangereux ou violents apparaissent suffisamment dissuasives.

**MESURE 1.4**

**Apporter les modifications requises aux règlements de sécurité et en assurer la concordance avec les règles de jeu en vigueur.**

Lors du dépôt de leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère, (règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4), les fédérations sportives doivent maintenant inclure, entre autres, les éléments en lien avec l'article 12 portant sur les commotions cérébrales en y précisant le niveau de risque (faible, modéré ou élevé) associé à leur sport et les actions posées en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, de détection et de gestion en fonction du risque.

**MESURE 1.5**

**Soutenir les fédérations sportives pour la désignation de ressources dans chaque équipe pour la surveillance, la détection et la gestion des commotions cérébrales.**

À l'automne 2016, un questionnaire fut transmis aux fédérations sportives en vue de connaître le profil et la formation des personnes qui sont déjà responsables de la santé et du bien-être des athlètes. L'information recueillie par le questionnaire a permis d'alimenter les travaux avec les fédérations sportives, notamment en vue de l'animation du protocole de gestion.

**MESURE 1.6**

**S'assurer que les athlètes apprennent mieux les techniques qui leur permettront de se protéger adéquatement dans les sports les plus à risque.**

Des travaux ont été effectués auprès des fédérations sportives ayant un niveau à risque élevé de subir une commotion cérébrale avec un consultant expert en la matière qui ont permis d'adapter la pratique à la gestion du risque.

**MESURE 2.1**

**Organiser, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales.**

Lors du lancement des différentes phases de la campagne, plusieurs outils promotionnels ont été créés dont des dépliants, des affiches avec code QR, des autocollants adaptés pour trousse de premiers soins. Ceux-ci ont été distribués gratuitement à l'ensemble des milieux récréatifs, sportifs et scolaires. De plus, la réalisation de capsules vidéo est venue bonifier le contenu s'adressant principalement aux jeunes de 12 à 17 ans.

- Phase 1 : Reconnaître les signes et symptômes (mars 2018)
- Phase 2: Attitude : Tu t'cognes, t'en parles (novembre 2019 et relance en novembre 2021)
- Phase 3: AGIR : « Après l'choc, t'as pas l'choix. Sui le protocole. » (13 au 31 mars 2023)

**MESURE 2.2**

**Mettre en ligne, sur le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une section consacrée aux commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives.**

Existante depuis décembre 2015, la section a été bonifiée par l'ajout d'information et d'outils au moment de la diffusion du Protocole de gestion des commotions cérébrales en juillet 2017. Une migration du contenu vers Quebec.ca a été effectuée en mars 2023 de concert avec le MSSS s'assurant une concertation des informations en lien avec les traumatismes crâniens cérébraux légers et commotion cérébrale (TCCL-CC).

**MESURE 2.3**

**Produire un outil de sensibilisation expliquant pourquoi, dans le domaine du sport, les commotions cérébrales sont si préoccupantes.**

Des travaux sont en cours pour déployer cette mesure.. Celle-ci prévoit que des bannières seront créées et distribuées gratuitement dans les installations sportives, récréatives, de loisir et municipales pour qu'elles soient installées dans les milieux extérieurs afin de sensibiliser les participants, les accompagnateurs, les entraîneurs, les bénévoles et les arbitres.

**MESURE 2.4**

**Produire un outil de sensibilisation expliquant l'importance d'un retour progressif à l'apprentissage dans le cas des commotions cérébrales.**

Les dépliants de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) transmis au milieu scolaire et aux fédérations sportives remplissent cette fonction. Cet outil de référence fait partie intégrante du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Le Ministère a participé aux travaux de mise à jour et s'arrime avec les changements de séquence de la reprise des activités pour la mise à jour du protocole.

### **MESURE 2.5**

**Produire un outil de sensibilisation insistant sur le rôle du parent dans la transmission de l'information à l'équipe sportive et à l'école en ce qui concerne les commotions cérébrales.**

Une référence à ce sujet apparaît sur le site Web du Ministère à la section portant sur les commotions cérébrales (mesure 2.2) et ainsi que dans le Protocole de gestion des commotions cérébrales (mesure 3.3).

### **MESURE 2.6**

**Produire un outil de sensibilisation permettant aux sportifs et aux sportives de reconnaître les symptômes d'une commotion cérébrale.**

Cet outil est intégré dans la fiche de suivi qui est annexée au Protocole de gestion des commotions cérébrales. De plus, des dépliants ont été distribués au milieu de l'éducation et au milieu sportif dans le cadre de la première phase de la campagne de sensibilisation (mesure 2.1).

### **MESURE 3.1**

**Diffuser une directive initiale incitant minimalement à l'adoption des mesures suivantes : retirer immédiatement le participant, interdire le retour au jeu la même journée, ne pas le laisser seul et informer les parents.**

Ces mesures ont été transmises aux fédérations sportives québécoises au lendemain de l'annonce du plan d'action gouvernemental en décembre 2015.

### **MESURE 3.2**

**Constituer un groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puissent être élaborés un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les divers outils nécessaires à son utilisation.**

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et de représentants du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le MSSS et l'INESSS. Ce groupe d'experts a participé aux travaux de la mise à jour du protocole.

### **MESURE 3.3**

**Doter les organismes sportifs d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.**

Le Protocole de gestion des commotions cérébrales a été mis en ligne le 6 juillet 2017. La deuxième édition du protocole a été lancée le 25 octobre 2019. Cette mise à jour est basée sur les commentaires des partenaires du Ministère et elle sert aussi à un arrimage avec les outils déjà existants de l'INESSS.

### **MESURE 3.4**

**Prêter un concours technique et professionnel aux fédérations sportives ainsi qu'aux établissements scolaires pour l'implantation des outils de gestion dans leur réseau.**

Le Ministère poursuit son soutien en continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

### **MESURE 3.5**

**Intégrer, dans le plan de travail de l'entente de complémentarité conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, des dispositions relatives aux commotions cérébrales.**

Cette mesure a été réalisée sans être incluse dans le plan de travail de l'entente de complémentarité. En effet, une lettre datée du 11 mai 2022 a été transmise par le ministère de l'Éducation précisant que le volet des commotions cérébrales ne serait pas inclus dans le plan de travail de l'entente mais bien par l'instauration de rencontres mensuelles entre le MSSS et le Ministère.

### **MESURE 3.6**

**Veiller à ce qu'une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales soit nommée dans chaque établissement scolaire.**

Les lettres et l'aide-mémoire ont été distribués aux établissements d'enseignement supérieur en novembre 2017 et aux établissements d'enseignement public et privé au primaire, au secondaire, de la formation professionnelle et d'éducation des adultes en avril 2018.

### **MESURE 3.7**

**Élaborer et offrir un programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale.**

Le Ministère désire implanter une formation pour tous les acteurs qui peuvent être impliqués dès la suspicion d'une commotion cérébrale jusqu'à la récupération complète et/ou retour à temps complet à ses activités.

Le Ministère poursuit sa collaboration en continue avec le MSSS afin d'assurer une concertation des outils (protocole et fiche de suivi) en matière de TCCL-CC. Celle-ci vise à former tous les acteurs impliqués et ainsi s'assurer que la personne qui subit un incident pouvant laisser présager un TCCL-CC obtienne une prise en charge adéquate de la part de tous les intervenants impliqués (entraîneur, parent, médecin, professionnel de la santé, professeur, entraîneur, préposée 811, etc.).

### **Bilan final :**

- A) 18/19 mesures sont complétées.
- B) Sommes investies :  
2022-2023 : 400 000 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.

---

**RÉPONSE**

Les règles de jeu établies par les organismes sportifs visent principalement deux objectifs : l'équité dans la compétition et la sécurité des participants. Chaque sport a adopté des mesures dissuasives à l'égard des gestes dangereux ou violents, particulièrement les sports où les contacts sont permis et ceux où les risques de collision sont présents. Ces sports sont les suivants :

- boxe
- kick-boxing
- football
- judo
- rugby
- ballon sur glace
- basketball
- handball
- patinage de vitesse
- soccer
- ultimate frisbee
- karaté
- crosse
- hockey sur glace
- lutte olympique
- taekwondo
- baseball
- cyclisme
- netball
- ringuette
- sports à quatre murs
- water-polo

Par exemple, au soccer, le carton rouge est utilisé par l'arbitre pour exclure un joueur qui :

- se rend coupable d'une faute grossière;
- adopte un comportement violent;
- crache sur un adversaire ou toute autre personne;
- tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.

Quant au hockey sur glace, selon la gravité et la conséquence des fautes physiques, des fautes d'entrave ou des fautes commises avec le bâton, les punitions sont divisées comme suit :

- punitions mineures;
- punitions mineures de banc;
- punitions majeures;
- punitions d'inconduite;
- expulsion de match;
- punitions d'extrême inconduite;
- punitions d'inconduite grossière;
- punitions de match;
- tirs de punition.

Dans la plupart des sports, selon la gravité ou la conséquence du geste, le joueur fautif peut être traduit devant un comité de discipline et suspendu à vie au maximum.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Préciser l'état de situation, au 31 mars 2023, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).

---

**RÉPONSE**

Le Ministère analyse présentement la conformité des règlements de sécurité reçus. Notons que les règlements de sécurité antérieurs demeurent en vigueur durant le processus de conformité.

Au 31 mars 2023, 64 des 68 fédérations sportives avaient soumis au Ministère leur règlement de sécurité pour approbation. De ce nombre :

- 16 ont été approuvés;
- 22 ont été analysés et sont en attente des corrections par l'organisme;
- 26 sont en cours d'analyse.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2022-2023 et celui prévu en 2023-2024.

---

**RÉPONSE**

La somme investie en 2022-2023 par le Ministère est de 400 000 \$.

La troisième et dernière phase « AGIR » a été lancée par le Ministère le 13 mars 2023. Elle met l'accent sur la prise en charge des commotions cérébrales en illustrant les bons réflexes et comportements à adopter. Au moment où survient une potentielle commotion cérébrale, chaque intervenant, incluant le parent, joue un rôle important et doit agir selon les recommandations des avis médicaux et du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Des affiches « Après l' choc, t'as pas l'choix. Suis le protocole. » ont été distribuées gratuitement à l'ensemble des milieux scolaires, récréatifs et sportifs. Des capsules vidéo éducatives ont été produites et mises en ligne sur diverses plateformes. Aussi, un segment commandité dans la chronique « C'est bon à savoir » à l'émission « Salut bonjour » a été diffusé durant le déroulement de la campagne.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

---

**RÉPONSE**

La deuxième édition Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives a été lancée en octobre 2019. Ce document expose les exigences minimales que doivent respecter les fédérations sportives et le milieu de l'éducation en matière de gestion des commotions cérébrales.

À même le protocole se trouve la fiche de suivi qui représente un outil de consignation de l'incident, des symptômes et des étapes réussies de la reprise des activités intellectuelles et sportives. Cette fiche de suivi remise aux parents, permet de faire le suivi entre les milieux de l'éducation, sportif et de la santé pour une meilleure concertation.

En 2021, dans le cadre de la révision du Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4), un article a été ajouté spécifiquement pour les commotions cérébrales. Il s'agit de l'article 12 intitulé *La prévention, la détection et le suivi des commotions cérébrales*.

Lors du dépôt de leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère, les fédérations sportives doivent inclure, entre autres, les éléments en lien avec l'article 12 portant sur les commotions cérébrales en y précisant le niveau de risque (faible, modéré ou élevé) associé à leur sport et les actions posées en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, de détection et de gestion en fonction de ce risque.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Préciser les résultats 2022-2023 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :

- a) le nombre de rencontres tenues en 2022-2023;
- b) les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
- c) les résultats des rencontres tenues.

---

**RÉPONSE**

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et d'employés du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS).

Pour sa diffusion, le Ministère a mis en place un réseau de communication composé des principaux partenaires suivants : le MSSS, l'INESSS, Sports-Québec, le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, l'Association québécoise des loisirs publics, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec..

Aucune rencontre ne s'est tenue en 2022-2023, puisque le protocole n'a pas été modifiée depuis sa dernière révision en 2019.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

---

**RÉPONSE**

Toutes les fédérations sportives ont actuellement en main un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que la fiche de suivi permettant la consignation de l'incident, des symptômes et des étapes réussies pour la reprise des activités intellectuelles et sportives. Elle est accessible en tout temps en ligne sur le site [Quebec.ca/commotion](http://Quebec.ca/commotion). Elle peut maintenant être complétée directement en ligne.

De plus, lors du dépôt de leur règlement de sécurité pour fins d'approbation par le Ministère, les fédérations sportives doivent maintenant inclure, entre autres, les éléments en lien avec l'article 12 du Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4) portant sur les commotions cérébrales en y précisant le niveau de risque (faible, modéré ou élevé) associé à leur sport et les actions posées en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, de détection et de gestion en fonction de ce risque.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.

**RÉPONSE**

Le Ministère a diffusé une mise à jour du Protocole de gestion des commotions pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives en octobre 2019. Ce Protocole regroupe les procédures, les outils de référence (dont ceux proposés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux) et une fiche de suivi. De plus, il prend en considération la littérature scientifique et les consensus internationaux.

Les fédérations sportives peuvent adopter intégralement le Protocole ou continuer à utiliser le leur dans la mesure où il répond aux exigences minimales exposées dans celui produit par le Ministère.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2023, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

---

**RÉPONSE**

Toutes les fédérations sportives ont déjà identifié des personnes qui ont l'obligation de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des sportifs, des athlètes ou des joueurs sous leur responsabilité. Les dénominations ou les titres de ces personnes sont variés. Pour le hockey mineur, il s'agit d'un « préposé à la sécurité ». Au football, c'est un « secouriste ». Pour les sports individuels, c'est normalement l'entraîneur qui assume cette tâche. Pour les sports de haut niveau, on retrouve habituellement des thérapeutes ou même, parfois, des médecins.

Pour la surveillance, les experts consultés estiment qu'il est plus efficace qu'elle soit partagée entre l'ensemble des personnes concernées (athlètes et personnel encadrant l'activité). Pour ce faire, le Ministère informe et outille l'ensemble des personnes concernées, à savoir les participants, les intervenants et les parents. D'ailleurs, la dernière phase de la campagne de sensibilisation, lancée le 13 mars 2023, expose l'importance d'agir et d'utiliser les outils mis en place par le Ministère pour la gestion des commotions cérébrales.

Il est à noter que le Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives ainsi que la fiche de suivi sont des outils fortement recommandés pour les milieux, mais ne sont pas une obligation, car ils ne sont pas encadrés par une loi.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2023, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

---

**RÉPONSE**

La liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé une personne responsable de l'application du protocole n'est pas connue pour le moment.

Il est à noter que le protocole et la fiche de suivi sont des outils fortement recommandés pour les milieux, mais n'est pas une obligation, car elle n'est pas encadrée par une loi. Le Ministère ne peut donc pas obliger les milieux à se doter d'un responsable.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :

- a) les sommes investies par le ministère dans le programme en 2022-2023;
- b) le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2022-2023;
- c) la compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation;
- d) le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2022-2023;
- e) le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

---

**RÉPONSE**

- a) Aucune somme n'a été investie en 2022-2023;
- b) Il n'existe aucun formateur ou formatrice au sein de Ministère. Cependant, une professionnelle s'assure d'accompagner les milieux qui en font la demande afin de bien implanter le protocole de gestion des commotions cérébrales dans leur milieu.
- c) Les compétences et les diplômes nécessaires pour octroyer une formation ne sont pas déterminés.
- d) Aucune formation n'a été dispensée en 2022-2023. Toutefois, le Ministère a offert plusieurs ateliers d'information et de sensibilisation s'adressant notamment à des gestionnaires d'installations récréatives et sportives, aides pédagogiques des CEGEPS, divers répondants des centres de services scolaires, visant à s'outiller et bien connaître leurs rôles et responsabilités en matière de commotions cérébrales.
- e) À l'heure actuelle, aucune ressource n'a été formée.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chacune des neuf recommandations principales suivantes :

- a) Hisser le hockey au rang de sport national du Québec ;
- b) Inclure l'apprentissage du patin sur glace dans le programme scolaire du primaire;
- c) Rendre le hockey accessible pour tous ;
- d) Prioriser le développement du hockey féminin ;
- e) Prioriser le plaisir du jeu chez les enfants ;
- f) Optimiser le développement du talent de nos athlètes ;
- g) Accroître le respect et la sécurité au hockey est plus nécessaire que jamais ;
- h) Doter le Québec des infrastructures appropriées au développement du hockey ;
- i) Conférer à Hockey Québec le pouvoir de gouverner et de guider l'avenir du hockey québécois.

---

**RÉPONSE**

Le 18 novembre 2021, le premier ministre du Québec annonçait la mise en place du Comité québécois sur le développement du hockey au Québec (CQDH).

Ce comité avait le mandat d'établir le portrait de la situation du hockey au Québec, de soulever les enjeux en matière de développement et de trouver des pistes de solution afin d'assurer le futur de ce sport.

Le rapport issu des travaux du comité a été rendu public, le 22 avril 2022, lors d'un point de presse conjoint du président du CQDH et de la ministre déléguée à l'Éducation.

Le rapport du CQDH contient 9 recommandations principales et 184 pistes d'action. Ces pistes d'action s'adressent notamment au gouvernement du Québec, à la Fédération québécoise de hockey sur glace et ses membres régionaux, au Réseau du sport étudiant du Québec, à la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJM) et à la Ligue junior AAA du Québec.

Plusieurs actions du Ministère répondent aux recommandations identifiées par le comité. Par exemples, en faveur de l'apprentissage du patin, de l'accessibilité, de l'optimisation du talent et en faveur des filles et des femmes:

- Mise en place de centrales d'équipements dans toutes les régions du Québec;
- Accompagnement des organisations dans le passage du numérique et développement de nouveaux outils;
- Développement d'une offre de formations variées s'adressant aux intervenants du milieu du sport en collaboration avec des partenaires tels que Sports Québec, l'Association canadienne des entraîneurs et le LabProfems;
- Partenariats avec des groupes qui font la promotion des femmes et des filles dans le sport et qui accompagnent les intervenantes du milieu;
- Soutien financier accordé au Centre de haute performance pour le hockey féminin 21.02.

À noter également qu'en lien avec plusieurs des recommandations, des actions spécifiques sont faites en soutien aux entraîneurs et à leur développement:

- Le Programme de soutien au développement de l'excellence.
- En collaboration avec les centres régionaux d'entraînement multisports et les conseillers en développement de l'entraîneur et de son environnement.

Le Réseau du sport étudiant du Québec a mis en place une division 2 en hockey universitaire pour la saison 2023-2024.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Bilan de chaque recommandation mise en place à la suite des travaux du Comité québécois sur le développement du hockey au Québec. Ventiler par :

- a) Mesures mises en place;
- b) Indicateurs et cibles atteintes;
- c) Sommes investies en 2022-2023 et celles prévues en 2023-2024.

**RÉPONSE**

Le rapport du Comité québécois sur le développement du hockey au Québec contient 9 recommandations et 184 pistes d'action. Celles-ci s'adressent notamment au gouvernement du Québec, à la Fédération québécoise de hockey sur glace et ses membres régionaux, au Réseau du sport étudiant du Québec, à la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) et à la Ligue junior AAA du Québec.

Le Ministère a analysé le rapport et a identifié les actions qui pouvaient être prises en considérant ce qui était déjà en cours. Voici quelques exemples qui répondent aux recommandations identifiées par le comité.

*Recommandation : Inclure l'apprentissage du patin sur glace dans le programme scolaire du primaire*

- Plusieurs mesures soutenues par le Ministère permettent de favoriser le patin à glace dans les activités offertes aux élèves, que ce soit par l'entremise d'activités parascolaires ou lors de sorties scolaires.

*Recommandation : Rendre le hockey accessible pour tous*

- Plusieurs mesures sont soutenues par le Ministère, notamment dans le cadre du Plan d'action *Pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives* :
  - Un soutien pour s'inscrire dans un projet pédagogique particulier en milieu scolaire;
  - La mise en place de centrales d'équipements et création d'une banque de prêt de matériel avec géolocalisation;
  - La bonification de la mesure budgétaire permettant de favoriser un plus grand partage entre les infrastructures scolaires et municipales;
  - L'accompagnement des organisations dans le passage du numérique et développement de nouveaux outils.
- Des travaux sont en cours pour faire l'acquisition de luges de parahockey afin de permettre aux enfants en situation d'handicap d'essayer le hockey-luge.
- Des travaux sont en cours pour le développement d'un projet pilote, un pôle sport axé notamment sur le hockey avec la communauté autochtone Uashat à Sept-Îles en collaboration avec Hockey-Québec et le centre de service scolaire.
- Une offre de formations variées s'adressant aux intervenants du milieu du sport est en développement en collaboration avec des partenaires tels que Sports Québec, l'Association canadienne des entraîneurs et le LabProfems.

*Recommandation : Prioriser le développement du hockey féminin*

- Plusieurs mesures sont soutenues, notamment :
  - Une stratégie globale de mobilisation « La Lancée » visant à favoriser l'avancement des femmes et des filles dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique;
  - Un laboratoire de recherche Lab PRO-fem;
  - Un meilleur soutien aux organismes Égale Action et Filles Actives;

- L'ajout et la bonification d'un volet spécifique dédiés à l'accompagnement et au mentorat des entraîneurs dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence;
- Un soutien financier accordé au Centre de haute performance pour le hockey féminin 21.02.

*Recommandation : Optimiser le développement de nos talents*

- En partenariat avec le Ministère, des contenus de formation en matière d'intégrité sont en cours de développement par la Chaire de recherche SIMS de l'Université Laval.
- Le développement d'une formation d'apprenti-entraîneur est en cours.

*Recommandation : Accroître le respect et la sécurité au hockey*

- Le Ministère soutient le Regroupement pour le loisir et le sport au Québec pour la gestion de l'Officier indépendant des plaintes et Sport'Aide.
- Toutes les organisations sportives sont tenues d'avoir un règlement de sécurité approuvé par la ministre qui doit contenir des dispositions pour enrayer les bagarres.
- La 3<sup>e</sup> phase de la campagne de sensibilisation sur les commotions cérébrale a été lancée à l'hiver 2023.
- Le plan d'action *Pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027* contient une mesure qui vise à revoir la charte de l'esprit sportif et en promouvoir les valeurs associées.
- Un projet de recherche sur les officiels est en cours avec l'Université Laval.
- L'Université Laval développe également des contenus de formation en matière d'intégrité en contexte sportif.
- Une étude sur le vécu des adolescents dans les milieux sportifs est en cours avec l'Institut de la statistique du Québec.
- De nombreuses discussions et échanges avec la LHJMQ pour interdire les bagarres dès la prochaine saison

*Recommandation : Doter le Québec des infrastructures appropriées au développement du hockey*

- Entre 2018 et 2023, les programmes d'infrastructures récréatives et sportives ont permis de financer plusieurs projets d'aréna et de patinoires (construction, rénovation et mise aux normes).
- Des travaux sont en cours concernant la rédaction d'un nouveau programme d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air afin de pouvoir soutenir de nouveaux projets. Un appel de projets devrait être lancé dans les prochains mois. Des projets de constructions ou de rénovation d'aréna et de patinoire seraient admissibles à ce nouveau programme.

En lien avec plusieurs des recommandations, des actions spécifiques sont faites en soutien aux entraîneurs et à leur développement :

- Le Plan d'action *Pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et de loisir 2022-2027* contient une mesure visant l'accompagnement et le mentorat pour le développement professionnel des entraîneurs et des officiels;
- Le programme de soutien au développement de l'excellence soutien l'embauche d'entraîneurs;
- Les centres régionaux d'entraînement multisports et les conseillers en développement de l'entraîneur et de son environnement offrent un accompagnement personnalisé aux entraîneurs.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2023 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.

---

**RÉPONSE**

- Le ministère de l'Éducation (MEQ) travaille à actualiser la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif. Cette Politique contient notamment des objectifs visant à faire de l'eau la boisson de choix, ainsi que rendre les fontaines d'eau accessibles et attrayantes.
- L'Association québécoise de la garde scolaire met en place annuellement, en collaboration avec la Coalition poids, le Défi Tchîn-Tchîn pour valoriser la consommation d'eau potable non embouteillée auprès des enfants du préscolaire et du primaire.
- Le MEQ suit les travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs au plan d'action Pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-289-04W.pdf>. Une des actions vise à appuyer la mise en œuvre des politiques alimentaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements scolaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, en portant une attention particulière aux boissons sucrées et à l'eau.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2022-2023 et en 2023-2024.

---

**RÉPONSE****Mesures en saines habitudes de vie**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires (CS-CSS), aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les CSS-CS. Notamment, la mesure budgétaire – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 116,8 M\$ pour l'année scolaire 2022-2023. L'enveloppe budgétaire a été bonifiée pour que l'ensemble des écoles secondaires puisse en bénéficier à partir de 2021-2022.
- En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, la mesure budgétaire – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 10,3 M\$ pour l'année scolaire 2022-2023. L'enveloppe a été bonifiée de 2 M\$ pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 dans le cadre du Plan de relance pour la réussite éducative.
- Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.
- Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur [référent ÉKIP sur Québec.ca](#). ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP, des infolettres et différents outils ont également été développés et sont disponibles pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et ceux du communautaire.
- Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2022-2025 (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient

la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif (mesure 1.4).

**Éducation à la sexualité :**

- La mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité s'est poursuivie pour tous les élèves du primaire et du secondaire, à raison de 5 à 15 heures par année. Les contenus pour le préscolaire demeurent disponibles pour les milieux qui souhaitent les offrir.
- L'éducation à la sexualité permet d'acquérir des connaissances, de développer des attitudes et des comportements respectueux et égalitaires et elle contribue également à prévenir différents problèmes, dont les infections transmises sexuellement.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment par la mesure – Soutien à la mise en œuvre des contenus en éducation à la sexualité. Une enveloppe budgétaire de 4,6 M\$ est disponible pour cette mesure pour l'année scolaire 2022-2023.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.

---

**RÉPONSE**

La Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif Pour un virage santé à l'école vise à soutenir les milieux scolaires dans :

- l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif et
- le développement des compétences personnelles des élèves à cet égard.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) travaille à l'actualisation de cette Politique.

Le développement de la littératie alimentaire est soutenu par les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, notamment par l'orientation « Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ». L'orientation « offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas » soutient le respect des signaux de faim et le développement social des élèves lors des repas. La mise en œuvre de la Politique-cadre est sous la responsabilité des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement.

Le développement de compétences culinaires relève de la planification locale des établissements d'enseignement en considérant le Programme de formation de l'école québécoise, notamment par l'entremise des domaines généraux de formation, des compétences transversales ainsi que de certaines compétences disciplinaires.

Le référent ÉKIP vient également soutenir le développement de compétences permettant l'acquisition de saines habitudes alimentaires tel que le choix éclairé en matière d'habitudes de vie.

Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement, notamment par la mesure – Activités parascolaires au secondaire. Cette mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves. Les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 116,8 M\$ (incluant les commissions scolaires à statut particulier) pour l'année scolaire 2022-2023 et est indexée selon le taux d'ajustement applicable.

Le soutien au réseau scolaire s'effectue également par le biais de la mesure protégée – Aide alimentaire. Cette mesure permet l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école dans le but de soutenir de façon prioritaire les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui en ont besoin. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations durant la présence à l'école ou au service de garde. Il est recommandé de proposer une offre alimentaire régulière aux élèves autant que possible. L'aide financière permet de répondre aux besoins alimentaires des élèves. Pour l'année scolaire 2022-2023, l'enveloppe budgétaire est de 39,9 M\$. À partir de l'année scolaire 2022-2023, l'enveloppe de cette mesure est bonifiée de 2,9 M\$ afin de couvrir la hausse du coût des aliments. Les enveloppes sont indexées annuellement selon le taux d'ajustement applicable.

Enfin, dans le plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le MEQ, déploie les actions suivantes;

- 1.4.7 : Soutenir le déploiement d'une plateforme en éducation alimentaire destinée aux intervenants agissant auprès des jeunes.
- 1.4.8 : Déployer des programmes visant le développement des connaissances et des compétences des jeunes en matière de cuisine-nutrition, de cuisine-découverte, d'éducation au goût et de jardinage éducatif dans des milieux de la petite enfance et des écoles préscolaires et primaires en milieu défavorisé.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.

---

**RÉPONSE**

La réponse à cette question, pour la formation générale des jeunes, est fournie à la question no 36 du volet Loisirs et sports des questions particulières de l'opposition officielle.

Les politiques alimentaires de la formation technique collégiale et de la formation universitaire sont sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2023 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

---

**RÉPONSE**

**Volet loisir et sport**

***Politique de l'activité physique, du sport et du loisir***

- Voir les questions 18 et 19 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Plan d'action Pour valoriser la pratique des activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027***

- Voir la question 1RP\_RG\_70.

***Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises***

- Le ministère de l'Éducation (MEQ) reconnaît et soutient les fédérations sportives, maîtres d'œuvre du développement de leur discipline. Ces organismes représentent :
  - 57 fédérations de régie sportive québécoises unisports et handisports soutenues par le MEQ;
  - 144 disciplines sportives;
  - au-delà de 75 000 entraîneurs;
  - plus de 900 000 participants, dont 25 000 visent les plus hauts sommets de l'excellence sportive.
- Le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), administré par le MEQ, tend à soutenir les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de plusieurs activités. Notons d'abord celles relatives à leurs plans de développement de la pratique sportive, à l'accessibilité des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et des autres cadres sportifs.
  - Ces fédérations doivent offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap. Elles doivent soutenir la diffusion d'information et la visibilité, l'encouragement des comportements éthiques et la pratique sécuritaire.
  - Les fédérations ont la responsabilité de soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci.
  - Les fédérations doivent veiller à l'application de la réglementation de leurs disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous leur juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel elles sont affiliées ainsi que celui de leur fédération internationale, s'il y a lieu.
- Par le PSFSQ, le MEQ soutient les opérations courantes des fédérations québécoises de régie sportive reconnues afin qu'elles offrent des services de qualité à leurs membres.
- Les sommes allouées au programme en 2022-2023 : 6 959 636 \$ incluant la somme de 2 081 784 \$ répartie entre treize fédérations pour soutenir la réalisation de leurs responsabilités en matière d'harmonisation et d'organisation du sport en milieu étudiant. Une bonification de 2 334 948 \$ a également été accordée pour l'exercice 2022-2023, dans le cadre du rehaussement du soutien à la mission des organismes communautaires du secteur loisir et sport portant le total en 2022-2023 à 9 294 584 \$.

***Placements Sports et Loisirs***

Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir***

- Le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL), administré par le MEQ, vise à soutenir les organismes qui sont reconnus en vertu du Programme de reconnaissance

des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable.

- Sommes allouées au programme en 2022-2023 : 5 284 670 \$

#### ***Programme de soutien au développement de l'excellence sportive***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

#### ***Programme Sport-études***

- Les programmes Sport-études (PSÉ) visent à soutenir des élèves-athlètes identifiés par leur fédération sportive dans la réussite de leurs études au secondaire et la poursuite de leurs objectifs sportifs par un encadrement adéquat tant au niveau de l'enseignement académique qu'au niveau du développement des qualités physiques et techniques. Ce dernier volet étant pris en charge par les fédérations sportives concernées.
- Dans le cadre des PSÉ, une aide financière est accordée aux établissements scolaires pour l'organisation des services périphériques tels que l'amélioration des salles d'entraînement, et des interventions en psychologie sportive et en nutrition.
- En 2022-2023, le MEQ reconnaissait 45 organismes scolaires offrant environ 610 PSÉ à 9 308 élèves-athlètes membres de 37 fédérations sportives.
- En 2022-2023, la somme de 628 000 \$ a été répartie au prorata du nombre d'élèves-athlètes inscrits dans chacun des établissements scolaires offrant les PSÉ.

#### ***Prévision du crédit d'impôt pour les cinq prochaines années***

- Pour l'année d'imposition 2022, le crédit d'impôt pour activités des enfants, donnant droit à un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques ou les activités artistiques, culturelles ou récréatives des jeunes de 5 à 16 ans pour les familles gagnant 146 450 \$ ou moins est une mesure fiscale adoptée dans le cadre du Discours sur le budget 2013-2014.
- Le crédit d'impôt remboursable en faveur des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives prend toute sa valeur dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.
- Les principales caractéristiques de la mesure fiscale pour 2022 sont les suivantes :
  - Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit à ce crédit. Le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant, pour un crédit d'impôt maximal de 100 \$ par enfant.
  - Les frais considérés sont :
    - soit pour l'inscription de l'enfant à un programme qui comprend des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, et dont la durée est d'au moins huit semaines consécutives ou d'au moins cinq jours consécutifs (camp de vacances) [ce programme ne doit pas faire partie d'un programme d'études d'une école],
    - soit pour l'adhésion de l'enfant à un club, à une association ou à une organisation semblable qui offre des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, à condition que l'adhésion soit d'une durée d'au moins huit semaines consécutives ;
  - S'il s'agit d'un programme d'une durée d'au moins cinq jours consécutifs, plus de 50 % des activités quotidiennes doivent comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
  - S'il s'agit d'un programme hebdomadaire d'une durée d'au moins huit semaines consécutives, la presque totalité des activités du programme doit comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
  - Un programme d'activités parascolaires offert dans une école n'est pas considéré comme faisant partie d'un programme d'études d'une école.
  - Les activités doivent être supervisées.

#### ***Partenariat avec le Réseau du sport étudiant du Québec***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air (PAFprojets)***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air***

- Voir la question 1 du volet Loisir et Sport de l'opposition officielle.

***Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)***

- La TMVPA, coordonnée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ et présidée par M<sup>me</sup> Sylvie Bernier, a été mise en place en 2011 et elle vise à ce que d'ici 2027, le Québec soit un modèle de société physiquement active. Le mandat de la TMVPA est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer de leur cohésion puisque leur intervention contribue à l'adoption et au maintien d'un mode vie physiquement actif par la population québécoise.
- La TMVPA est également alimentée par plusieurs comités afin de faire avancer ses travaux sur des objets spécifiques :
  - Comité développement moteur;
  - Comité de développement et de promotion du plein air;
  - Comité des offres de services en milieu scolaire;
  - Comité mobilité active;
  - Comité sécurité bien dosée;
  - Comité écrans et mode de vie physiquement actif.

***Campagnes ou stratégies de promotion actuelles***

**Journée nationale du sport et de l'activité physique**

- La Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) invite la population à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de bouger, de faire du sport et de pratiquer des activités physiques en tout genre et en tout lieu, que ce soit à des fins utilitaires ou pendant ses temps libres.
- Chaque année, le 2 mai, le gouvernement du Québec profite de l'effervescence de l'éveil printanier typique du mois de mai pour rappeler aux Québécoises et aux Québécois à quel point il est agréable d'être actif physiquement et de maintenir ce mode de vie toute l'année.

**Va donc jouer!**

VA DONC JOUER ! C'est le cri de ralliement à tout le Québec, à l'invitation des fédérations sportives et de plein air du Québec, qui vise à mettre de l'avant le plaisir et les bienfaits immédiats de bouger, de se dépasser, en jouant ou en occupant un rôle clé de bénévole, employé, entraîneur, officiel ou parent. Il y a une tonne de façons d'en profiter.

**La Lancée**

Mobiliser, engager et inspirer les intervenantes et intervenants, dirigeantes et dirigeants, décideuses et décideurs du sport, du plein air et de l'activité physique au Québec afin qu'ils ou qu'elles facilitent la participation et le leadership des filles et des femmes. La Lancée regroupe des pistes d'actions, des histoires inspirantes, des outils créés par des partenaires d'expertise et rassemble les différents leaders influents et organismes afin de contribuer à l'avancement et à l'épanouissement des filles et des femmes dans nos trois secteurs d'activités : le sport, le plein air et l'activité physique.

## **Volet Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

### ***Permettre aux élèves du primaire d'être actifs au moins 60 minutes par jour***

- Un montant de 10,3 M\$ a été accordé aux organismes scolaires pour l'année 2022-20223 dans le cadre de la mesure budgétaire *À l'école, on bouge !*
- Cette mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes.
- Au total, pour l'année scolaire 2021-2022, 1 537 écoles bénéficient de la mesure, dont 558 nouvelles. Les données pour 2022-2023 seront disponibles à la fin de l'année scolaire.
- Toutes les écoles qui bénéficient de cette mesure peuvent s'inscrire gratuitement au Programme Force 4 du Grand Défi Pierre Lavoie. Il s'agit d'un programme de soutien aux écoles afin de leur offrir de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Ce programme est soutenu financièrement par le MEQ.

### ***Des cours d'école vivantes, animées et sécuritaires***

- Toujours dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la mesure budgétaire – Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires est inscrite aux règles budgétaires des organismes scolaires en 2022-2023. Un montant de 16,3 M\$ a été accordé aux organismes scolaires pour l'année 2022-2023 dans le cadre de cette mesure.
- Elle vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'école vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues.

### **Mesure budgétaire – Activités parascolaires au secondaire**

- Elle vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.
- En date du 31 décembre 2022, pour l'année scolaire 2022-2023, 449 écoles secondaires ont rempli la reddition de comptes dans le cadre de la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire. Selon les données recueillies, 155 575 élèves étaient inscrits à des activités physiques et de plein air ainsi qu'à des activités sportives. Les données complètes seront disponibles à la fin de l'année scolaire 2022-2023.
- Un montant de 116,8 M\$ a été accordé aux organismes scolaires pour l'année 2022-20223 dans le cadre de cette mesure.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis l'instauration de l'Officier aux plaintes, indiquer pour les années 2021-2022 et 2022-2023 les données suivantes :

- a) Nombres de plaintes reçues ;
- b) Nombres de plaintes jugées non-recevables ;
- c) Nombres de plaintes fermées ;
- d) Nombre de plaintes fermées à la demande du client ;
- e) Nombre de plaintes fermées à la satisfaction du client ;
- f) Nombre de plaintes toujours en attente de traitement.

---

**RÉPONSE**

**Répartition des plaintes reçues entre le 1<sup>er</sup> février 2022 et le 30 septembre 2022**

- a) 203 plaintes entre le 1<sup>er</sup> février 2022 au 30 septembre 2022
- b) 155 plaintes ont été jugées non-recevables (47% des plaintes)
- c) 99 plaintes sont fermées (30% des plaintes)
- d) Données non disponibles
- e) Données non disponibles
- f) 30 plaintes sont en traitement (9%)

127 plaintes ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 31 janvier 2022.

Les données pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mars 2023 ne sont pas encore disponibles.

